



# **RAPPORT FINANCIER ANNUEL RCI BANQUE**

**Au 31 décembre 2017**

## SOMMAIRE

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL .....	3
RAPPORT DE GESTION .....	5
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS .....	11
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....	15
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES...	106
ETATS FINANCIERS STATUTAIRES.....	112
HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES .....	164



# **ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL**

**Au 31 décembre 2017**

### **Attestation de la personne physique responsable du rapport financier annuel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation. Le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées. Le rapport de gestion inclus dans le présent rapport financier ne contient pas toutes les informations visées par le code de commerce. Celles-ci seront incluses dans le rapport de gestion qui sera présenté à l'assemblée générale des actionnaires.

Le 12 février 2018  
La Présidente du Conseil d'Administration  
Clotilde Delbos





# **RAPPORT DE GESTION**

**Au 31 décembre 2017**

## Les faits marquants de RCI Banque

Avec un nombre record de 1 771 016 dossiers financés à fin décembre 2017, soit une hausse de 13,2 % par rapport à 2016, RCI Banque confirme sa trajectoire de croissance rentable tout en renforçant sa stratégie d'accompagnement commercial des marques de l'Alliance.

### LA POURSUITE DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le développement à l'international demeure un levier important de la stratégie du groupe RCI Banque, notamment dans l'accompagnement des marques dans leur propre développement géographique.

En 2017, RCI Banque a poursuivi la conquête de nouveaux marchés, où elle accompagne le développement commercial des marques de l'Alliance.

Après le lancement opérationnel réussi en 2016, l'année 2017 a été marquée par l'entrée dans le périmètre de consolidation de l'activité de la filiale Colombienne RCI Colombia SA depuis février 2017. Sur ce marché, RCI Banque réalise un taux d'intervention de 51,6% avec près de 25 000 dossiers de financements entrés en gestion.

Dans un contexte de progression du marché automobile mondial, la part de l'activité hors Europe de RCI Banque représente près de 28% du nombre de dossiers de financement de véhicules neufs.

### LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES ACTIVITÉS

L'année 2017 a été marquée par la poursuite de la stratégie de développement de nouveaux services de mobilité, marché pour lequel RCI Banque ambitionne de devenir un acteur de référence. Après le lancement de RCI Mobility, RCI Banque a fait l'acquisition de Class & Co, société mère de Yuso, une solution automatisée de gestion des flottes pour taxis, VTC et services de livraison, et de Marcel, plateforme de réservation de VTC, en Ile-de-France.

Cette année aura également été marquée par la relance de l'activité commerciale de Karhoo, dont RCI Banque est l'actionnaire majoritaire. Karhoo regroupe des sociétés de taxis et de VTC sur une même plateforme de réservation intégrée, permettant aux utilisateurs finaux de réserver, modifier, suivre et payer leurs courses, et de profiter ainsi d'un vaste choix de flottes de véhicules et de services. Cette démarche s'inscrit dans l'ambition de RCI Bank and Services de proposer aux clients des marques de l'Alliance ainsi qu'à de nouveaux utilisateurs des solutions d'automobilité simples, attractives et personnalisées.

## L'activité commerciale de RCI Banque

En 2017, RCI Banque a financé 1 771 016 dossiers, soit 13,2 % de plus que sur l'année 2016. Ce bon niveau de performance est notamment tiré par la croissance du marché automobile européen, mais aussi par la reprise économique enregistrée sur les marchés émergents (Brésil, Argentine, Russie).

En hausse de 1,9 point par rapport à 2016, le Taux d'intervention financements du Groupe s'établit à 39,6 %. Hors Turquie, Russie, Inde (sociétés consolidées par mise en équivalence, « SME »), ce taux s'élève à 42,6 %, contre 41,0 % à fin décembre 2016.

Dans ce contexte, les Nouveaux financements (hors cartes et prêts personnels) progressent sur toutes les marques de l'Alliance pour atteindre 20,6 Md€, en hausse de 14,9 % sur un an.

Les Actifs productifs moyens (APM) s'établissent désormais à 39,6 Md€, soit une progression de 19,0 % par rapport à 2016. Sur ce montant, 29,9 Md€ sont directement liés à l'activité Clientèle, en hausse de 18,5 %.

Pilier de la stratégie du groupe RCI Banque, l'activité Services contribue à la satisfaction et à la fidélité des clients aux marques de l'Alliance en s'appuyant sur deux axes majeurs : la diversification rentable de l'offre de produits et l'expansion internationale. Cette activité a poursuivi son développement sur l'année 2017, avec un volume de contrats qui bondit de 27,5% et s'établit à près de 4.4 millions de contrats (dont plus de 65% de services associés au client et à l'usage du véhicule). Le **Taux d'Intervention Services** franchit ainsi le seuil des 100% pour s'établir à 119,1% à fin 2017 (+18,8 points vs 2016).

**Les actifs nets à fin\*** 2017 s'établissent à 43,8Md€ contre 38,3 Md€ en 2016.

## PERFORMANCE COMMERCIALE PAR REGION

Sur le plan géographique, RCI Banque a profité d'un marché automobile porteur ainsi que du dynamisme commercial des marques de l'Alliance.

Dans la **Région Europe**, le nombre de dossiers de financements de véhicules neufs a augmenté : +9,4 % sur un an. Le taux d'intervention financements sur la Région progresse de 1,9 point par rapport à 2016, pour atteindre 43,3 %.

Dans la **Région Asie-Pacifique**, plus d'un VN sur deux vendus par Renault Samsung Motors est financé par RCI Banque, qui réalise une performance commerciale élevée dans un contexte de marché en recul. Le taux d'intervention financements atteint 57,4%, en hausse de 5,0 points.

La **Région Amériques** bénéficie du rebond de son marché automobile qui connaît une forte reprise de 22,2 % par rapport à 2016. Soutenu par la performance commerciale de l'Argentine et de la Colombie, le taux d'intervention financements sur la Région se maintient à un niveau élevé de 38,8 %, en hausse de 1,1 point par rapport à décembre 2016.

La **Région Afrique Moyen-Orient Inde** enregistre un taux d'intervention de 21,8 %, en progression de 3,7 points par rapport l'an passé. A noter qu'en Inde, le déploiement de l'activité Financement depuis 2015 entraîne une progression du taux d'intervention de 5,0 points sur l'année et s'établit à 17,6 %.

La **Région Eurasie** affiche un taux d'intervention en progression de 2,0 points pour s'établir à 26,7 % sur l'année 2017. Dans un contexte de progression des ventes automobiles, le taux d'intervention en Russie atteint 27,5 % en augmentation de 0,6 point. En Turquie, le taux d'intervention s'établit à 26,6 %, en hausse de 4,5 points, dans un marché automobile en repli.

## PERFORMANCE COMMERCIALE PAR MARQUE

**Sur le périmètre Renault**, le taux d'intervention du groupe RCI Banque s'élève à 40,1 %, en progression de 2,3 points comparé à 2016. **Les nouveaux financements s'établissent à 12,3 Md€** en 2017, contre 10,6 Md€ en 2016, soit une hausse de 16,3 %.

**Sur le périmètre Dacia**, le taux d'intervention du groupe RCI Banque en 2017 est de 42,8 %, en hausse de 2,2 points par rapport à 2016. **Les nouveaux financements s'établissent à 2,4 Md€** en 2017, contre 2,0 Md€ en 2016, soit une hausse de 18,7 %. A noter que sur le périmètre RCI hors filiales consolidées par mise en équivalence (Russie, Turquie, Inde), le taux d'intervention sur la marque Dacia atteint 43,4%, en progression de +1,5 point par rapport à 2016.

**Sur le périmètre Renault Samsung Motors**, le taux d'intervention du groupe RCI Banque atteint 57,4 %, en hausse de 4,5 points comparé à 2016. **Les nouveaux financements s'établissent à 0,9 Md€** en 2017 marquant une hausse de 5,3 % par rapport à 2016.

**Sur le périmètre Nissan**, le taux d'intervention du groupe RCI Banque en 2017 est de 35,3 %, en hausse de 0,4 point par rapport à 2016. **Les nouveaux financements s'établissent à 4,6 Md€** en 2017, contre 4,1 Md€ en 2016, soit une hausse de 12,6 %.

**Sur le périmètre Infiniti**, le taux d'intervention du groupe RCI Banque en 2017 est de 27,4 %, en hausse de 0,3 point par rapport à 2016. **Les nouveaux financements sont stables à 0,1 Md€**.

**Sur le périmètre Datsun**, le groupe RCI Banque affiche en 2017 un taux d'intervention de 22,7%, en hausse de 4,0 points par rapport à 2016.

### Les résultats financiers du Groupe RCI Banque

En application du règlement n° 1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les états financiers consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2017 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2015 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

L'ensemble des informations sur l'application des normes IFRS est donné dans l'annexe aux comptes consolidés.

Marquant une hausse de 165 M€, soit 18,1 %, le résultat avant impôts du groupe RCI Banque s'établit à 1 077 M€ à fin 2017.

Dans le détail, l'évolution du résultat s'explique par les éléments suivants :

- Des actifs productifs moyens (APM) qui atteignent 39,6 milliards d'euros, en progression de 19,0 % par rapport à 2016. Cette évolution des actifs productifs moyens se répartit entre une hausse de 18,5 % sur l'activité Clientèle et une augmentation de 20,6 % sur l'activité Réseaux.
- Le produit net bancaire (PNB) atteint 1 628 M€, soit une progression de 10,6 % par rapport à 2016. Cette croissance s'explique par la hausse conjuguée des activités de Financement (progression des actifs productifs moyens (APM) de 19 %) et des activités de Services (+ 20,5 % comparé à 2016). Le produit net bancaire exprimé en pourcentage des APM est en repli à 4,11% (contre 4,41% en 2016). Cette baisse s'explique en partie par la réduction du poids de la Région Amériques dans les encours en raison de la croissance en Europe, ainsi que par l'augmentation des provisions pour risque sur valeurs résiduelles au Royaume-Uni.

*\*actifs nets à fin – encours net total + opérations de location opérationnelle nettes d'amortissements et de provisions*

- Le coût du risque total (incluant le risque pays) s'établit à 0,11 % des APM, contre 0,31 % en 2016, confirmant une politique robuste d'acceptation et de recouvrement. Porté par une conjoncture économique favorable conduisant à une baisse des masses douteuses dans le portefeuille, le coût du risque Clientèle diminue à 0,19% des APM en 2017 contre 0,33 % en 2016. L'amélioration de l'environnement économique, variable utilisée dans la calibration des provisions sur encours réseaux sains, conduit également à des reprises de provision sur le portefeuille de financement aux concessionnaires. Le coût du risque Réseaux est ainsi négatif (produit) et s'établit à -0,15% contre 0,21% en 2016.
- Les frais de fonctionnement s'établissent à 522 M€, soit 1,32 % des APM, en baisse de 7 points de base par rapport à 2016. Avec un coefficient d'exploitation de 32,1 %, RCI Banque témoigne de sa capacité à maîtriser ses frais tout en accompagnant la croissance de son activité et les projets stratégiques.

Le résultat net consolidé – part des actionnaires de la société mère – atteint 721 M€, contre 602 M€ en 2016, marquant ainsi une progression de 19,8 %.

Enfin, le ROE s'établit en 2017 à 18,6 % contre 18,2 % en 2016.

Fort de sa dynamique de croissance commerciale, le groupe RCI Banque témoigne ainsi de sa capacité à conserver un haut niveau de rentabilité tout en maintenant une politique robuste de maîtrise du risque.

## Refinancement

La Banque Centrale Européenne a maintenu sa politique monétaire inchangée tout au long de l'année 2017 et annoncé l'extension de son programme d'achat de titres jusqu'à septembre 2018, tout en réduisant l'ampleur de 80 à 30 Md€ par mois. Elle a également signalé que la politique actuelle de taux bas serait maintenue au-delà de la période d'assouplissement quantitatif. En parallèle, la Réserve Fédérale américaine a entamé la réduction de la taille de son bilan et remonté ses taux à trois reprises, portant ainsi la cible des Fed Funds à 1,25-1,50%, une hausse de 75 bp par rapport à 2016.

Pour faire face à la poussée d'inflation résultant de la dépréciation de la Livre, la Banque d'Angleterre a également relevé ses taux directeurs de 25 bp, à 0,50%.

La courbe des taux de swap en Euro a connu une légère pentification au cours de l'année. A fin 2017, le swap 5 ans s'établissait ainsi autour de 0,30%, un niveau proche du point haut atteint au cours de l'été et en hausse d'environ 20 bp sur l'année.

Après un léger élargissement en début d'année, les spreads de crédit ont connu un resserrement important après les élections françaises.

Pour accompagner la croissance de son activité commerciale, le groupe a émis l'équivalent de 6 Md€ sous format obligataire public et allongé la maturité de sa dette en émettant pour la première fois à 8 ans. Six émissions en Euro, alternant coupons fixes et variables, ont été complétées par une émission en Franc Suisse et une transaction en Livre Sterling. L'entreprise a inauguré et utilisé à deux reprises un format double tranche, combinant émission à taux fixe et émission à taux

variable, et a étendu sa courbe de crédit à taux variable en lançant sa première émission à 7 ans sous ce format. En parallèle, quelques émissions sous format privé ont également été réalisées pour un montant de 365 M€.

Par ailleurs, la titrisation privée de prêts automobiles au Royaume-Uni a vu sa période revolving étendue pour une année supplémentaire et son montant porté à 1,1 MdGBP, en hausse de 200 MGBP.

Cette alternance de maturités, de types de coupons et de formats d'émission, s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le groupe et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

En complément, les entités du groupe au Brésil, en Corée du Sud, au Maroc, en Argentine et pour la première fois en Pologne ont également réalisé des emprunts obligataires sur leurs marchés domestiques.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 2,4 Md€ depuis décembre 2016 et atteignent 15,0 Md€ au 31 décembre 2017, représentant 34% des actifs, ce qui correspond à l'objectif de l'entreprise de disposer de dépôts clientèle représentant environ un tiers des financements accordés à ses clients.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 3,6 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 1,8 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) ainsi qu'un montant d'actifs financiers de 0,4 Md€, permettent à RCI Banque d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant près de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure.

Dans un environnement complexe et volatil, la politique prudente menée par le groupe depuis plusieurs années s'est montrée particulièrement justifiée. Elle permet de protéger la marge commerciale de chaque entité tout en assurant la sécurité du refinancement de ses activités. Elle est définie et mise en œuvre au niveau consolidé par RCI Banque et s'applique à toutes les entités de financement du groupe.

### Événements post-clôture

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle ce rapport de gestion a été réalisé.

### Perspectives 2018

L'année 2018 sera marquée par la mise en œuvre du plan stratégique à horizon 2022 « Open Roads ». Open roads est au service de la vision et de l'ambition de l'entreprise de devenir un référent des services de mobilité automobile pour les clients et les marques de l'Alliance.

Open Roads porte en son nom la volonté de proposer de nouvelles solutions de mobilité, de tester de nouvelles offres et d'apporter des solutions technologiques déployables au sein de RCI Bank and Services mais aussi au sein de l'Alliance.

En capitalisant sur les solides fondations du précédent plan stratégique Drive 4B, ce plan doit permettre d'assurer une croissance durable. Il a ainsi pour objectif d'optimiser les activités de notre Core Business, de déployer une stratégie offensive sur les services et de bâtir les nouveaux services de mobilité.



**RAPPORT GENERAL DES  
COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES  
CONSOLIDÉS**

**Au 31 décembre 2017**

**KPMG S.A.**

Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta - CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

**ERNST & YOUNG Audit**

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris La Défense 1

**RCI Banque S.A.**

Siège social : 15, rue d'Uzès - 75002 Paris  
Capital social : € 100 000 000

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Assemblée générale de la société RCI Banque S.A.,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société RCI Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des Comptes et de l'Audit.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus

importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### **Dépréciations individuelles crédit réseau**

#### *Risque identifié*

Le Groupe RCI Banque constitue des provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement des créances de crédits accordés aux réseaux de concessionnaires.

Comme indiqué dans la note 3.E), les provisions pour risque de crédit de l'activité réseau sont calculées sur une base individuelle ou collective selon le type de créances (saine, incidentée, douteuse, compromise).

Les provisions pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours et de la classification attribuée aux contreparties.

Ces dépréciations sur base individuelle comportent une part significative d'appréciation pour notre audit compte tenu du recours important au jugement de la direction et du risque d'incidence matérielle sur les résultats du groupe.

Compte tenu de la complexité des hypothèses utilisées pour l'estimation de ces risques de crédit et des dépréciations qui y sont rattachées et du jugement de la direction qu'elles requièrent, nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable de ces créances constitue un point clé de l'audit. Les dépréciations sur base individuelle des créances douteuses (y compris les créances compromises) au titre du risque de crédit réseau sont présentées dans la note 6 de l'annexe. Les provisions ainsi constituées s'élèvent au 31 décembre 2017 à 33 millions d'euros pour un encours de crédit de 11 126 millions d'euros.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux sur le provisionnement sur base individuelle ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations au niveau du Groupe RCI Banque ainsi que des procédures de contrôle interne portant sur : l'identification des indicateurs de risque de non-recouvrement ; la gouvernance des processus de provisionnement ; le processus de surveillance des dépréciations.
- rapprocher les encours faisant l'objet d'une dépréciation individuelle avec les encours utilisés dans le calcul des dépréciations
- apprécier le bien-fondé des hypothèses de pertes
- réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des dépréciations

### **Dépréciations statistiques crédit clientèle**

#### *Risque identifié*

Les créances de crédits à la clientèle représentent 33 349 millions d'euros au bilan consolidé au 31 décembre 2017.

Comme indiqué dans la note 3.E) de l'annexe aux comptes consolidés, les dépréciations pour risque de crédit de l'activité clientèle sont calculées sur une base individuelle et statistique avec des techniques de modélisation. Compte tenu du niveau de complexité des hypothèses utilisées pour l'estimation du risque de crédit pour le provisionnement statistique et des dépréciations qui y sont rattachées, nous avons considéré que ce risque de crédit constitue un point clé de l'audit

Les dépréciations au titre du risque de crédit clientèle sont présentées dans la note 6 de l'annexe aux comptes consolidés et s'élèvent au 31 décembre 2017 à 439 millions d'euros.

*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux sur le provisionnement statistique ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations ainsi que des procédures de contrôle interne portant sur l'identification des indicateurs de dépréciation et la calibration des modèles statistiques de provisionnement
- effectuer une analyse des comportements de paiements observés au regard des paramètres de provisionnement retenus;
- tester les matrices statistiques de migrations de défaut;
- examiner le correct déversement dans les comptes des données calculées par les modèles de provisions statistiques des créances clientèle;
- réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des dépréciations

**Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.



# **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

**Au 31 décembre 2017**

# SOMMAIRE

<b>BILAN ET COMPTE DE RESULTAT</b> .....	17
<b><u>TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</u></b> .....	21
<b><u>TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES</u></b> .....	22
<b><u>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES</u></b> .....	23
1. <b><u>APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS</u></b> .....	23
2. <b><u>FAITS MARQUANTS</u></b> .....	23
3. <b><u>REGLES ET METHODES COMPTABLES</u></b> .....	24
A) <i>Evolutions des principes comptables</i> .....	24
B) <i>Principes de consolidation</i> .....	35
C) <i>Présentation des états financiers</i> .....	36
D) <i>Estimations et jugements</i> .....	36
E) <i>Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »</i> .....	36
F) <i>Les contrats de « location opérationnelle » (IAS 17)</i> .....	40
G) <i>Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault - Nissan</i> .....	41
H) <i>Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)</i> .....	42
I) <i>Immobilisations (IAS16 / IAS36)</i> .....	42
J) <i>Impôts sur les résultats (IAS12)</i> .....	43
K) <i>Engagements de retraite et assimilés (IAS19)</i> .....	43
L) <i>Conversion des comptes des sociétés étrangères</i> .....	44
M) <i>Conversion des transactions en monnaie étrangère</i> .....	44
N) <i>Les passifs financiers (IAS 39)</i> .....	45
O) <i>Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)</i> .....	45
P) <i>Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)</i> .....	45
Q) <i>Secteurs opérationnels (IFRS 8)</i> .....	47
R) <i>Assurance</i> .....	48
4. <b><u>ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER</u></b> .....	50
5. <b><u>REFINANCEMENT</u></b> .....	52
6. <b><u>EXIGENCES REGLEMENTAIRES</u></b> .....	52
7. <b><u>NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES</u></b> .....	53
8. <b><u>FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE</u></b> .....	93
A) <i>Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger</i> .....	93
B) <i>Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives</i> .....	95
C) <i>Entreprises associées et co-entreprises significatives</i> .....	97
D) <i>Restrictions importantes</i> .....	98

**BILAN CONSOLIDE**

<b>ACTIF - En millions d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2017</b>	<b>12/2016</b>
Caisse et Banques centrales		1 303	1 040
Instruments dérivés	2	123	238
Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers	3	1 287	955
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	1 124	1 024
Prêts et créances sur la clientèle	5 et 6	43 430	37 923
Créances d'impôts courants	7	36	44
Créances d'impôts différés	7	112	106
Créances fiscales hors impôts courants	7	231	316
Comptes de régularisation et actifs divers	7	1 009	748
Participations dans les entreprises associées et coentreprises	8	102	97
Opérations de location opérationnelle	5 et 6	839	715
Immobilisations corporelles et incorporelles	9	29	28
Ecarts d'acquisition	10	84	86
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>49 709</b>	<b>43 320</b>

<b>PASSIF - En millions d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2017</b>	<b>12/2016</b>
Banques centrales	11.1	2 500	2 000
Instruments dérivés	2	118	97
Dettes envers les établissements de crédit	11.2	2 444	1 845
Dettes envers la clientèle	11.3	15 844	13 267
Dettes représentées par un titre	11.4	21 339	19 544
Dettes d'impôts courants	13	108	88
Dettes d'impôts différés	13	422	333
Dettes fiscales hors impôts courants	13	28	28
Comptes de régularisation et passifs divers	13	1 632	1 556
Provisions	14	124	147
Provisions techniques des contrats d'assurance	14	418	343
Dettes subordonnées	16	13	12
Capitaux propres		4 719	4 060
- Dont capitaux propres part des actionnaires de la société mère		4 684	4 046
<i>Capital souscrit et réserves liées</i>		814	814
<i>Réserves consolidées et autres</i>		3 421	2 827
<i>Gains ou pertes latents</i>		(272)	(197)
<i>Résultat de l'exercice</i>		721	602
- Dont capitaux propres part des participations ne donnant pas le contrôle		35	14
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>49 709</b>	<b>43 320</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	12/2017	12/2016
Intérêts et produits assimilés	24	1 992	1 844
Intérêts et charges assimilées	25	(769)	(761)
Commissions (Produits)	26	492	27
Commissions (Charges)	26	(209)	(17)
Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	27	18	9
Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres	28	(4)	1
Produits des autres activités	29	808	1 050
Charges des autres activités	29	(700)	(681)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>1 628</b>	<b>1 472</b>
Charges générales d'exploitation	30	(514)	(456)
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(8)	(7)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 106</b>	<b>1 009</b>
Coût du risque	31	(44)	(104)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>1 062</b>	<b>905</b>
Part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises	8	15	7
Gains ou pertes nets sur autres actifs immobilisés			
<b>RESULTAT AVANT IMPOTS</b>		<b>1 077</b>	<b>912</b>
Impôts sur les bénéfices	32	(329)	(286)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>748</b>	<b>626</b>
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle		27	24
Dont part des actionnaires de la société mère		721	602
Résultat net par action (1) et en euros		720,85	601,59
Résultat net dilué par action et en euros		720,85	601,59

(1) Résultat net - Part des actionnaires de la société mère rapportée au nombre d'actions

## ETAT DE RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>RESULTAT NET</b>	<b>748</b>	<b>626</b>
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieur à l'emploi	(1)	(8)
<i>Total des éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(1)</i>	<i>(8)</i>
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(2)	(28)
Variation de JV des actifs disponibles à la vente	1	
Différences de conversion	(78)	(6)
<i>Total des éléments qui seront reclassés ultérieurement en résultat net</i>	<i>(79)</i>	<i>(34)</i>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>(80)</b>	<b>(42)</b>
<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>668</b>	<b>584</b>
Dont part des participations ne donnant pas le contrôle	22	13
Dont part des actionnaires de la société mère	646	571

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Capital (1)	Réserves liées au capital (2)	Réserves consolidées	Ecart de conversion (3)	Gains ou pertes latents ou différés (4)	Résultat net  (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres  (Part des actionnaires de la société mère)	Capitaux propres  (Part des part. ne donnant pas le contrôle)	Total capitaux propres consolidés
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2015</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>2 295</b>	<b>(168)</b>	<b>2</b>	<b>539</b>	<b>3 482</b>	<b>13</b>	<b>3 495</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			539			(539)			
<b>Capitaux propres au 1 janvier 2016</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>2 834</b>	<b>(168)</b>	<b>2</b>		<b>3 482</b>	<b>13</b>	<b>3 495</b>
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					(16)		(16)	(12)	(28)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(8)		(8)		(8)
Différences de conversion				(7)			(7)	1	(6)
Résultat de la période avant affectation						602	602	24	626
<b>Résultat global de la période</b>				<b>(7)</b>	<b>(24)</b>	<b>602</b>	<b>571</b>	<b>13</b>	<b>584</b>
Distribution de l'exercice								(14)	(14)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(7)				(7)	2	(5)
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2016</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>2 827</b>	<b>(175)</b>	<b>(22)</b>	<b>602</b>	<b>4 046</b>	<b>14</b>	<b>4 060</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent			602			(602)			
<b>Capitaux propres au 1 janvier 2017</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>3 429</b>	<b>(175)</b>	<b>(22)</b>		<b>4 046</b>	<b>14</b>	<b>4 060</b>
Variations de valeur des instruments financiers (CFH & AFS) affectant les capitaux propres					2		2	(3)	(1)
Réévaluation du passif net au titre des avantages postérieurs à l'emploi.					(1)		(1)		(1)
Différences de conversion				(76)			(76)	(2)	(78)
Résultat de la période avant affectation						721	721	27	748
<b>Résultat global de la période</b>				<b>(76)</b>	<b>1</b>	<b>721</b>	<b>646</b>	<b>22</b>	<b>668</b>
Effet des variations de périmètre, stocks options et autres			(2)				(2)	20	18
Distribution de l'exercice								(53)	(53)
Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle			(6)				(6)	32	26
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2017</b>	<b>100</b>	<b>714</b>	<b>3 421</b>	<b>(251)</b>	<b>(21)</b>	<b>721</b>	<b>4 684</b>	<b>35</b>	<b>4 719</b>

- (1) Le capital social de RCI Banque SA de 100 millions d'euros est composé de 1.000.000 actions ordinaires de 100 euros entièrement libérées – 999 999 actions ordinaires étant détenues par Renault s.a.s.
- (2) Les réserves liées au capital comprennent les primes d'émission de la société mère.
- (3) La variation des écarts de conversion constaté au 31 décembre 2017 concerne principalement, l'Argentine, le Brésil, le Royaume-Uni, la Corée du Sud, la Russie et la Turquie. Au 31 décembre 2016, elle concernait principalement l'Argentine, le Brésil, le Royaume-Uni, la Russie, la Turquie et la Corée du Sud
- (4) Comprend notamment la juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie et des titres disponibles à la vente pour -7 M€ et les écarts actuariels IAS 19 pour -14 M€ à fin décembre 2017.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Résultat net revenant aux actionnaires de la société mère</b>	<b>721</b>	<b>602</b>
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	7	6
Dotations nettes aux provisions	50	77
Dividendes reçus des entreprises associées et des coentreprises		1
Part dans les résultats des entreprises associées et des coentreprises	(15)	(7)
Produits et charges d'impôts différés	83	34
Pertes et gains nets des activités d'investissement	4	
Résultat net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	27	24
Autres (portefeuille d'instruments dérivés en juste valeur par résultat)	(10)	7
<b>Capacité d'autofinancement</b>	<b>867</b>	<b>744</b>
Autres mouvements (créances et dettes rattachées, charges constatées d'avance)	(15)	20
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net et autres ajustements</b>	<b>130</b>	<b>162</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	1 155	844
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur établissements de crédit	(6)	(14)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur établissements de crédit	1 161	858
Flux liés aux opérations avec la clientèle	(3 513)	(4 184)
- Encaissements / décaissements liés aux créances sur la clientèle	(6 184)	(6 748)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes sur la clientèle	2 671	2 564
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	1 874	1 614
- Encaissements / décaissements liés au portefeuille de titres de placements	(351)	(299)
- Encaissements / décaissements liés aux dettes représentées par des titres <sup>(1)</sup>	2 211	2 019
- Encaissements / décaissements liés aux valeurs à l'encaissement	14	(106)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	61	279
<b>Diminution / augmentation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>(423)</b>	<b>(1 447)</b>
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)</b>	<b>428</b>	<b>(683)</b>
Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(23)	(33)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(8)	(6)
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)</b>	<b>(31)</b>	<b>(39)</b>
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(49)	(14)
- Dividendes versés	(53)	(14)
- Augm. (dim.) de trésorerie provenant d'opérations avec les participations ne donnant pas le contrôle	4	
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)</b>	<b>(49)</b>	<b>(14)</b>
<b>Effet des var. des taux de change et de périmètre sur la trésorerie et équivalents (D)</b>	<b>(12)</b>	<b>(7)</b>
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (A+ B+C+D)</b>	<b>336</b>	<b>(743)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture :	1 639	2 382
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	1 040	1 937
- Comptes (actif et passif) et prêts / emprunts à vue auprès des établissements de crédit	599	445
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture :	1 975	1 639
- Caisse, Banques centrales (actif et passif)	1 303	1 040
- Comptes actif et prêts à vue auprès des établissements de crédit	906	810
- Comptes passif et emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(234)	(211)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>336</b>	<b>(743)</b>

(1) Impact de change positif sur l'émission de dette en devise de +9 millions d'euros

## ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

RCI Banque S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A est situé au 15, rue d'Uzès 75002 Paris.

RCI Banque S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe RCI Banque S.A au 31 décembre portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

### APPROBATION DES COMPTES - DISTRIBUTIONS

Les comptes consolidés du groupe RCI Banque, pour l'année 2017, ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 12 février 2018 et seront présentés pour approbation à l'Assemblée Générale du 22 mai 2018.

Pour mémoire, l'Assemblée Générale du 22 mai 2017 a proposé de ne pas distribuer de dividendes sur le résultat 2016.

Les comptes consolidés sont exprimés en millions d'euros, sauf indication contraire.

### FAITS MARQUANTS

#### Evolution du périmètre de consolidation en 2017

Entrée en périmètre de consolidation par intégration globale, en février 2017, de la nouvelle entité RCI Colombia S.A. détenue à hauteur de 51%. L'activité de cette dernière consiste principalement au financement des ventes clientèle et réseau en Colombie

- Nouvelle émission de Fonds communs de titrisation :
  - Cars Alliance DFP Germany 2017 a émis en juillet 2017 des titres AAA adossés à des créances concessionnaires indépendants pour une valeur de 675 MEUR.

#### Filiales étrangères n'ayant pas conclu de convention fiscale avec la France

Conformément à l'arrêté du 6 octobre 2009 portant application de l'article L.511-45 du code monétaire et financier, RCI Banque déclare détenir en Colombie la Société RCI Servicios Colombia S.A à hauteur de 95%. L'activité de cette dernière consiste à percevoir des commissions sur les crédits apportés à un partenaire commercial. Les principaux indicateurs de gestion de cette filiale font l'objet d'un suivi mensuel. Au 31 décembre 2017 son résultat avant impôt s'élève à 1,26 M€

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

En application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le Parlement européen et le Conseil européen, les comptes consolidés du groupe RCI Banque de l'exercice 2017 sont préparés en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2017 et tel qu'adopté dans l'Union européenne à la date de clôture des comptes.

### Evolutions des principes comptables

Le groupe RCI Banque applique les normes et amendements parus au Journal Officiel de l'Union européenne d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017.

Nouveaux textes d'application obligatoire au 1er janvier 2017	
Amendement d'IAS 7	Initiative concernant les informations à fournir
Amendement d'IAS 12	Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre des pertes latentes
Améliorations annuelles 2014-2016	Diverses dispositions

A ce jour, aucun de ces textes n'a eu d'impact significatif sur les comptes consolidés à fin décembre 2017.

Par ailleurs, le groupe étudie actuellement la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS applicables prochainement.

Nouvelles normes IFRS adoptées par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 9	Instruments financiers	1 <sup>er</sup> janvier 2018 <sup>(1)</sup>
IFRS 15	Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients	1 <sup>er</sup> janvier 2018 <sup>(1)</sup>

(1) Application par anticipation possible.

### IFRS 9 « Instruments financiers » :

La norme IFRS 9 « Instruments financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 en remplacement de la norme IAS 39 « Instruments financiers: comptabilisation et évaluation », regroupe les trois phases suivantes : classification et évaluation, dépréciation et comptabilité de couverture. La macro-couverture fait l'objet d'un projet séparé par l'IASB.

La norme IFRS 9 dont la date d'application obligatoire sera le 1er janvier 2018, a été adoptée par l'Union Européenne. Son impact sur les états financiers de RCI Banque est en cours d'analyse.

Les modifications apportées par IFRS 9 incluent :

- une approche pour la classification et l'évaluation des actifs financiers qui reflète le modèle économique dans le cadre duquel ils sont gérés ainsi que leurs flux de trésorerie contractuels : les prêts et les titres de dette qui ne sont pas considérés comme « basiques » au sens de la norme (Solely Payments of Principal and Interest) seront ainsi mesurés à la juste valeur par résultat tandis que les prêts et titres de dette « basiques » seront mesurés au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres en fonction du modèle de gestion de ces actifs. Les modifications relatives aux passifs financiers concernent les passifs évalués à la juste valeur par résultat pour lesquels la variation du risque de crédit propre doit être constatée en capitaux propres.

- un modèle unique de dépréciation du risque de crédit : IFRS 9 permet de passer d'un provisionnement de pertes de crédit avérées à un modèle de provisionnement prospectif, fondé sur les pertes de crédit attendues :
  - o Le nouveau modèle de dépréciation imposera de constater les pertes de crédit attendues à 12 mois sur les instruments émis ou acquis, dès leur entrée au bilan.
  - o Les pertes de crédit attendues à maturité devront être comptabilisées lorsqu'une augmentation significative du risque de crédit sera constatée depuis la comptabilisation initiale.
- une approche sensiblement réformée de la comptabilité de couverture : le modèle d'IFRS 9 a pour objectif de mieux refléter la gestion des risques, notamment en élargissant les instruments de couverture éligibles. Dans l'attente d'une future norme relative à la macro-couverture, IFRS 9 permet de maintenir les règles actuelles (IAS 39) de la comptabilité de couverture à toutes ses relations de couvertures ou seulement aux relations de macro-couverture.

Cette norme est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et peut être appliquée par anticipation. Les changements dans les règles comptables résultant de l'adoption d'IFRS 9 vont être appliqués de manière rétrospective dans les comptes de l'exercice 31 décembre 2018, à l'exception des points décrits ci-après :

- les comptes consolidés de l'exercice 2017 présentés en période comparative n'ont pas fait l'objet de retraitements au titre de l'application de la norme IFRS 9 ; ils reflètent les principes comptables en vigueur au titre de la norme IAS 39 « Instruments Financiers – Comptabilisation et Evaluation » et sont donc identiques aux états financiers publiés en N-1;
- les différences de valeur comptable sur les actifs financiers à la date de première application de la norme IFRS 9 ont été enregistrées dans les Capitaux Propres en Réserves ; le tableau - Effets des reclassements des actifs financiers - synthétise ces retraitements ;
- le classement des actifs financiers a été réalisé en fonction du modèle économique que suit le Groupe pour la gestion de ces actifs.

Chez RCI Banque, voici les grandes étapes pour l'application de cette nouvelle norme :

- Comment sera réalisée la classification sous IFRS 9 (phase 1) :

a. Critère de business modèle

En règle générale le business model du groupe RCI Banque est le suivant ; il s'agit :

- de conserver les contrats clientèle afin de collecter des flux de trésorerie contractuels (« collect business model »)
- de détenir des titres afin de collecter des flux de trésorerie et de cession (« collect & sale business model »)

Compte tenu de l'activité de RCI Banque et des mandats de gestion, il n'y a pas ni intention, ni réalisation de trading / de réalisation de plus ou moins-values relatives à un changement de valeur de marché de l'instrument financier considéré qui justifierait une évaluation de l'instrument financier en juste valeur par résultat.

b. Test SPPI

Outre le critère du business model susmentionné, un deuxième test relatif aux flux contractuels de paiement doit être mis en œuvre pour déterminer la méthode d'évaluation des instruments financiers.

Un test SPPI a été décliné de manière homogène et conforme à la norme IFRS9, un « questionnaire SPPI » a été défini par le service Consolidation & Normes Groupe de RCI Banque.

L'objectif de ce questionnaire est d'identifier les instruments financiers devant être reclassés et ceux pour lesquels des analyses complémentaires pourraient être nécessaires (ou qui nécessiteraient d'être restructurés). Les points d'attention sont : la formule de rémunération (indexation, levier), les clauses de remboursement anticipées, les clauses de step-up.

Il en résulte que :

Les OPCVM évalués en juste valeur OCI (JVOCI) doivent désormais être évalués par juste valeur P&L (JVP&L). Seul ce type d'actif ne passe pas les tests SPPI chez RCI.

En effet, au niveau des autres catégories d'actifs financiers sous IFRS9, notamment de créances de financements, les tests SPPI sont validés. A noter que le contrat d'affacturage a été modifié afin de passer le test SPPI (retrait de la clause d'indexation).

Pour rappel

La juste valeur OCI (JVOCI) est l'évaluation à la juste valeur dont les variations de valeur sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres.

La juste valeur P&L (JVP&L) est l'évaluation à la juste valeur dont les variations de valeur sont comptabilisées directement en résultat.

- Présentation des nouvelles catégories IFRS 9

A l'actif :

Les changements à observer sont :

- les OPCVM désormais évalués en JVP&L (sous IAS 39, ils étaient en JVOCI) : ils ne passent pas les tests SPPI
  - les titres de participation non consolidés évalués en JVP&L (sous IAS 39, ils étaient en coût historique) : RCI Banque ne va pas appliquer la méthode alternative. Ce type de titres est donc désormais évalué en JVP&L
- Pour toutes les autres catégories, il n'y a pas de changement de valorisation.

Au passif :

A noter qu'il n'y a aucun reclassement à opérer pour les passifs financiers.

- Dégradation significative du risque (définition du bucketting) :

Chaque instrument financier inclus dans le périmètre IFRS 9 devra, en date d'arrêté, être classé dans une catégorie de risque selon qu'il a subi ou non de détérioration significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale. De cette classification dépendra le niveau de la provision pour perte de valeur attendue à comptabiliser pour chaque instrument :

- Bucket 1 : aucune dégradation ou dégradation non significative du risque de crédit depuis l'origination ;
- Bucket 2 : dégradation significative du risque de crédit depuis l'origination ;
- Bucket 3 : détérioration telle que la perte est avérée (catégorie du défaut).

Cette segmentation des opérations par niveau de risque, induite par la norme, devra être intégrée dans les processus de suivi et de gestion des risques de crédit des entités du groupe et implémentée dans les systèmes opérationnels.

Dans la mesure où la détermination de la dégradation significative du risque se fait par rapport à l'octroi, il convient de définir la date d'origination.

La date d'origination est définie au niveau de chaque instrument financier et non pas au niveau de la contrepartie (e.g. date d'entrée en relation). La date d'origination est définie comme suit

- pour les engagements de financement irrévocables, la date d'origination est la date de signature de l'engagement ou pour les engagements de financement Réseau la date de dernière revue des limites
- pour les encours de crédit classique, de location financière ou opérationnelle, la date d'origination est la date de son passage en gestion, i.e. date à laquelle l'engagement de financement est extourné et la créance enregistrée au bilan.
- pour les encours « comptes uniques » de crédit Réseau, la date d'origination correspondra à la date de dernier passage en solde débiteur.
- pour les titres, la date d'origination correspond à la date d'achat.

Indicateurs pour l'identification de la dégradation significative du risque depuis l'origine

Le groupe RCI Banque a mené une analyse de la pertinence, de la disponibilité de ces indicateurs et de l'adéquation d'un point de vue de la gestion du risque sur l'ensemble de ces portefeuilles.

En ligne avec le principe de proportionnalité, cette analyse a permis de distinguer plusieurs grandes familles de portefeuilles selon les critères suivants :

- Géographique : il conviendra de distinguer les pays disposant d'un dispositif de notations internes sur la majeure partie de leurs encours, s'appuyant sur des scores comportementaux permettant de suivre la qualité des facilités en portefeuille. Ces pays sont dits pays G7. Les autres pays disposent de score d'octroi mais ne disposent pas de systèmes de notations internes mises à jour au cours de la vie des créances.
- Produit : il conviendra de distinguer les prêts, à la clientèle ou au Réseau, qui font l'objet d'une surveillance avancée par le biais d'indicateurs de risque spécifiques des autres typologies de produits plus « marginaux » dans l'activité du groupe tels que l'affacturage, le portefeuille de titres ou la location opérationnelle.
- Clientèle : il conviendra de distinguer la clientèle considérée telles que le Grand Public, le Réseau, les Très Grandes Entreprises ou encore les banques et états (pour les titres)

Sur la base des travaux et analyses menés, le dispositif défini au sein du groupe RCI Banque tient compte des caractéristiques de segmentation évoquées ci-dessus. Sur cette base, l'approche du suivi de la dégradation significative du risque pour les facilités non douteuses s'appuie sur les indicateurs suivants:

1. Pour les portefeuilles couverts par un système de notations internes, la notation interne doit être retenue ;
2. Pour les portefeuilles ne disposant pas de notation interne et disposant de ratings externes, le rating externe doit être considéré si l'information est disponible dans des contraintes de coût ou de délai raisonnable ;
3. Pour tous les portefeuilles la dégradation significative du risque s'appuiera en outre sur l'indicateur du nombre de jours d'impayés ;
4. Pour tous les portefeuilles l'indicateur de forbearance doit être considéré comme un indicateur « qualitatif » de déclassement en bucket 2.

Dans le cas où l'indicateur retenu est un rating, interne ou externe, la dégradation significative sera mesurée en comparant le rating de la contrepartie à la date de reporting avec le rating de la contrepartie à la date d'origination de la facilité.

Il n'y a pas de principe de contagion en IFRS9 sur les facilités non douteuses, une entité peut avoir différents contrats avec une même contrepartie qui se trouvent dans des buckets différents le risque de crédit étant apprécié par rapport à l'origination du contrat.

Par ailleurs pour les entités ne disposant pas de système de notations internes sur leurs prêts à la clientèle, le groupe RCI Banque a décidé d'introduire un effet mémoire quant à l'existence d'un impayé passé conduisant à maintenir temporairement une facilité en bucket 2 après la régularisation d'un impayé.

#### *Présomption réfutable de dégradation significative à 30 jours d'impayés*

La norme introduit une présomption réfutable relative aux paiements en souffrance depuis plus de 30 jours §5.5.11. Elle autorise un usage de cette présomption comme filet de sécurité en sus d'autres indicateurs, plus précoces, d'une augmentation importante du risque de crédit.

Cette présomption est alignée avec les pratiques de surveillance et de gestion du risque au sein du groupe RCI Banque. Par conséquent, le groupe a décidé de ne pas réfuter cette hypothèse et de considérer en bucket 2 toutes facilités ayant plus de 30 jours de retard de paiement.

#### *Présomption réfutable de dégradation significative à 90 jours d'impayés*

La norme IFRS9 indique une présomption réfutable selon laquelle le moment où la défaillance survient ne peut se situer plus de 90 jours après celui où l'actif financier devient en souffrance, à moins que l'entité ne dispose d'informations raisonnables et justifiables pour démontrer qu'un critère de défaillance tardif convient davantage. Cette présomption est alignée avec la définition actuelle du défaut au sein du groupe RCI Banque telle que présentée ci-dessus. Par conséquent, le groupe a décidé de ne pas réfuter cette hypothèse et de considérer en bucket 3 toutes facilités ayant plus de 90 jours de retard de paiement.

Cette présomption pourra cependant être réfutée pour certains portefeuilles ciblés (e.g. prêts aux grandes entreprises) avec l'accord du département risque Corporate concerné. A chaque date d'arrêté les facilités qui

auront fait l'objet d'une réfutation de cette présomption seront recensées et la raison sera dûment documentée.

- La politique d'abandons incluant notamment les facteurs permettant de conclure qu'il n'y a pas d'attente raisonnable de récupération

Le traitement des write-offs est précisé dans la norme IFRS 9 §5.4.4 : la valeur brute comptable d'un actif financier est réduite lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de rétablissement. La norme précise qu'une définition du déclasserement est nécessaire pour représenter fidèlement la valeur brute comptable. Un déclasserement constitue un événement de décomptabilisation d'un actif financier ou une partie de celui-ci.

La norme groupe actuelle du passage en créances irrécouvrables est conforme à la définition donnée par la norme IFRS 9. En effet les filiales doivent sortir du bilan les encours par la contrepartie d'un compte de perte, lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé et donc au plus tard lorsque ses droits en tant que créancier sont éteints.

En particulier, les créances deviennent irrécouvrables et donc sorties du bilan s'il s'agit :

- de créances ayant fait l'objet d'abandons de créances négociés avec le client notamment dans le cadre d'un plan de redressement
- de créances prescrites
- des créances ayant fait l'objet d'un jugement légal défavorable (résultat négatif des poursuites engagées ou de l'action d'un contentieux)
- des créances envers un client disparu
  - Définition du défaut utilisée chez RCI banque

La définition du risque de défaillance sous IAS 39 n'est pas remise en cause par IFRS9. RCI va donc conserver ces définitions de douteux et de compromis pour constituer son bucketting B3.

Par ailleurs, il est important de noter qu'il existe au niveau du groupe RCI Banque une concordance forte entre la notion de douteux comptable et de défaut bâlois.

Il a été choisi de se baser sur la notion de douteux comptable existante sous IAS39 pour identifier les actifs en B3 pour les raisons suivantes :

- Ecart peu significatifs entre les 2 notions
- Continuité sur l'assiette de douteux entre IAS39 et IFRS9

Pour rappel sur la Clientèle, la créance est considérée comme douteuse dès que :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis 3 mois au moins,
- ou la situation financière dégradée de la contrepartie se traduit par un risque de non recouvrement. En particulier, en cas de procédures de surendettement, de redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de bien, ainsi que les assignations devant un tribunal international.
- ou il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Sur le périmètre Réseau, la définition du défaut, fait l'objet d'une procédure dédiée s'appuyant sur :

- l'existence d'un impayé depuis plus de 3 mois (ou premier impayé sur un prêt restructuré)
- l'existence d'une procédure collective
- la présence d'indicateurs qui permettent de traduire l'incertitude sur le paiement futur de type fin de contrat financier, fraude avérée...

Pour rappel : Les encours douteux/compromis sont des encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquels un passage en perte à terme est envisagé.

L'identification des encours douteux/compromis intervient à l'échéance du terme ou, en matière de crédit-bail à la résiliation du contrat et en tout état de cause au plus tard un an après la classification en encours douteux.

Lorsqu'après un retour en encours sain, le débiteur ne respecte pas les échéances fixées, les encours sont immédiatement déclassés en encours douteux/compromis.

Les Purchased or originated credit impaired loans (POCI), ces actifs financiers dépréciés dès leur création (prêts à un concessionnaire douteux par exemple) sont traités différemment car ils sont dépréciés dès leur comptabilisation initiale. Ces opérations sont classées en Bucket 3 dès la comptabilisation initiale.

Au sein du groupe RCI Banque, cette catégorie concerne principalement la clientèle Réseau qui peut continuer de faire l'objet de financements même lorsque le concessionnaire a été classé en défaut. Cette catégorie d'encours doit être limitée et faire l'objet d'un accord au niveau du Comité des Risques.

L'acquisition de créances (douteuses ou saines) ne fait pas partie du business model du groupe RCI Banque.

Sont exclus des créances en défaut:

- les créances litigieuses: créances faisant l'objet d'un refus de paiement de la part du client suite à contestation de l'interprétation des clauses du contrat (si la situation financière du client n'apparaît pas compromise),
- les clients à conditions de paiement négociables si et seulement si, il n'y a aucun doute sur le recouvrement,
- les créances sur lesquelles ne pèse qu'un risque pays: une créance ne doit pas être considérée comme douteuse du seul fait de l'existence d'un risque pays.

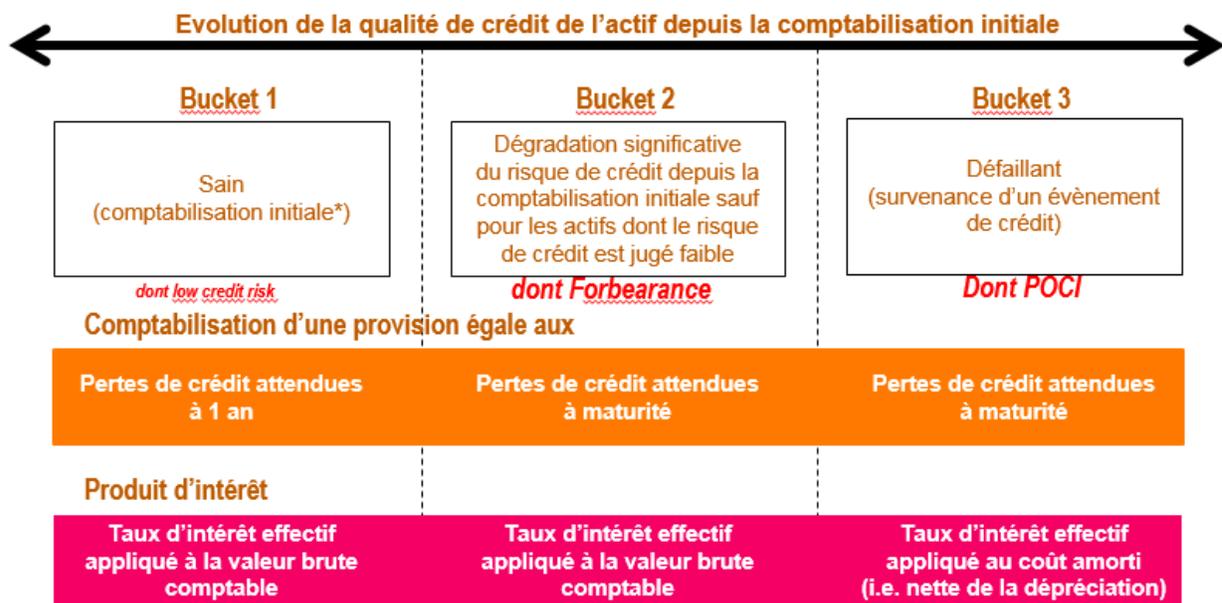
- Calculs d'ECL (phase 2):

Selon la norme IFRS 9, il n'est plus nécessaire qu'un fait générateur intervienne pour constater une dépréciation comme c'était le cas sous IAS 39 (« incurred loss »). Ainsi, tous les instruments financiers entrant dans le champ de la norme se voient affecter une dépréciation pour pertes attendues dès l'origine :

- A l'origine, l'instrument est affecté d'une perte de valeur représentant les pertes attendues à 12 mois (Bucket 1).
- En cas de détérioration significative du risque de crédit depuis l'origine, l'instrument est alors affecté d'une perte de valeur représentant les pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Le modèle de provisionnement couvre les actifs évalués au Coût Amorti ou en Juste Valeur par OCI (selon la classification issue de la Phase 1) et doit correspondre au suivi de la dégradation du risque de crédit.

Ce modèle général de dépréciation peut être représenté comme suit :



\*sauf pour les actifs qui sont déjà en défaut dès leur acquisition ou leur origination

POCI voir définition du défaut

Les principes directeurs de ce nouveau modèle de provisionnement sont les suivants :

1. Il s'agit donc d'une approche relative de la dégradation par instrument plutôt qu'une approche absolue basée sur le franchissement d'un seuil unique de risque.
2. Le modèle de provisionnement pour pertes attendues doit s'appliquer de façon symétrique tant en cas de dégradation du risque de crédit qu'en cas d'amélioration
3. Le dispositif doit être prospectif aussi bien sur les aspects de dégradation significative du risque de crédit que d'évaluation des pertes de crédit attendues

Pour calculer les ECL, la norme exige d'utiliser les informations internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponibles, afin de faire des estimations de perte prospectives / forward-looking, qui incluent les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions d'événements futures et de conditions économiques.

Afin d'évaluer les impacts potentiels lié aux anticipations macro-économiques, il conviendra par ailleurs pour chacun de ces termes d'évaluer leurs liens éventuels avec les variables macro-économiques qui pourront ensuite faire l'objet d'un suivi dédié lors de la mise en œuvre du processus opérationnel de provisionnement.

IFRS 9 prévoit que les estimations doivent prendre en compte tous les termes contractuels. Les estimations prennent en compte les expositions Bilan/Hors bilan ajustées des tirages futurs et / ou des remboursements anticipés.

Pour rappel une lifetime expected loss calculée sur le bucket 2 revient à déterminer l'espérance de perte si la facilité fait défaut à un moment au court de sa vie. Or dans un contexte de prêts amortissables, le montant auquel le groupe sera exposé dépend fortement du moment auquel le défaut futur sera constaté. Par conséquent il est important de tenir compte des échéanciers de paiement pour avoir une vision réaliste de l'exposition future.

Au-delà des échéanciers contractuels, le groupe RCI Banque doit par ailleurs également modéliser les taux de remboursements anticipés afin de retranscrire la réalité économique de la gestion du portefeuille. Ce point est particulièrement impactant pour les facilités pour lesquelles est mesurée une lifetime expected loss.

Pour les engagements de financement pour lesquels le groupe RCI Banque s'est engagé à débloquer les fonds sur demande du client, il conviendra par ailleurs d'évaluer la probabilité de transformation de cet engagement hors bilan en engagement au bilan du groupe. Pour les autres éléments de hors bilan, à l'instar de l'approche prudentielle, il conviendra de tenir compte d'un « credit conversion factor » (CCF) qui permettra d'évaluer la proportion de l'encours hors bilan à la date de reporting qui sera effectivement tirée à la future date d'entrée en défaut.

Contrairement à l'approche réglementaire, aucune marge de prudence ne doit être retenue afin de prendre en compte le risque lié à un ralentissement économique.

Contrairement à l'environnement prudentiel, la norme IFRS9 n'impose pas de calibrer une probabilité de défaut à 12 mois. Néanmoins dans la mesure où le groupe RCI Banque va capitaliser sur les dispositifs bâlois pour calculer ses paramètres IFRS 9, il conviendra de prévoir un ajustement méthodologique ou de calibration pour les facilités dont la maturité résiduelle en date de reporting est inférieure à un an.

La norme n'est pas prescriptive en termes de calibrage des probabilités de défaut à retenir pour le calcul de la lifetime expected loss, par conséquent le groupe RCI Banque est libre de retenir l'approche qui lui convient pour le calibrage de ce paramètre (term structure, matrices de transition,...) sous réserve de démontrer la pertinence de l'approche retenue.

La PD réglementaire est calibrée sur une moyenne long-terme (TTC- through the cycle) alors que l'environnement comptable doit présenter la vision à date de reporting tenant compte des conditions macro-économiques actuelles et anticipées. Pour ce faire, RCI Bank & Services a décidé de s'appuyer sur son dispositif de stress tests afin d'ajuster les PD futures en fonction des variables macro-économiques futures, et aider les experts à prendre leurs décisions.

La norme IFRS 9 ne comporte aucune mention spécifique concernant la période d'observation et de collecte de données historiques utilisées pour le calcul des paramètres LGD. Il est par conséquent possible, pour les pays concernés, d'utiliser les estimations de LGD telles que déterminées dans l'environnement prudentiel en approche IRB comme point de départ et d'effectuer les ajustements nécessaires afin de les rendre conformes à la norme.

Comme indiqué précédemment la norme exige de tenir compte d'informations prospectives aussi bien pour la dégradation significative du risque que pour la détermination des ECL.

L'intégration de perspectives prospectives ne doit pas être comprise comme un stress-test et n'a pas pour objectif de déterminer une marge de prudence sur le montant des provisions. Il s'agit essentiellement de tenir compte du fait que les observations passées ne reflètent pas nécessairement les anticipations futures et par conséquent des ajustements sont nécessaires par rapport à un montant de provision déterminé sur base de paramètres calibrés exclusivement sur base historique.

Cet ajustement du montant de provision peut se faire à la hausse comme à la baisse sous réserve d'être adéquatement documenté aussi bien sur les aspects d'hypothèses / de projections des paramètres macro-économiques que sur leur impact sur les paramètres du calcul.

La phase 2 de la norme IFRS 9 concerne chez RCI Banque les créances clientèles (y compris location financière et opérationnelle) et interbancaires, les engagements de financement hors bilan et les titres de dettes à l'actif qui font l'objet d'une comptabilisation en coût amorti ou JVOCI selon la nouvelle classification IFRS 9.

Par conséquent au sein du groupe RCI Banque, il s'agit de la majorité des actifs financiers au bilan. En effet seuls les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultats ne font pas l'objet d'un calcul de dépréciation puisque leur variation de juste valeur impacte directement le résultat du groupe, et conformément à la section précédente ceux-ci sont limités essentiellement aux OPCVM et titres de participation non consolidés.

D'un point de vue opérationnel, cela signifie que les produits suivants font partis du périmètre d'application du volet dépréciation de la norme IFRS 9 :

*encours crédit classique :*

- Retail
- Corporate pour les crédits accordés aux concessionnaires
- Corporate pour l'affacturage

*encours de location financière (comptabilisation selon la norme IAS 17)*

- leasing (Retail)
- location longue durée avec engagements de reprise hors groupe RCI Banque (Corporate)

*créances échues de location opérationnelle (comptabilisation selon la norme IAS 17)*

- location de batteries de véhicules électriques (Retail)
- location avec risque porté par la filiale (Retail)
- financement courte durée de véhicules de services Renault (Corporate)

*engagements hors bilan :*

- les garanties financières accordées
- les engagements de financement qui créent une obligation juridique d'octroi de crédit actuel

*titres à l'actif:*

bons du trésor et EMTN éligibles ou pas aux HQLA du ratio de liquidité court terme LCR classés actuellement en AFS et qui seront valorisés en JVOCI en IFRS9,

NB : les OPCVM, titres non consolidé étant valorisés à la juste valeur par P&L en IFRS9, ils ne font pas partie du périmètre de la phase 2.

Le calcul des ECL sera en fonction des portefeuilles identifiés dans le périmètre IFRS9 de RCI Banque à savoir :

Lot 1 : crédit et financement location financière à la clientèle, y compris engagement de financements irrévocables et garanties financières données filiales G7\*

Lot 2 : crédit au réseau (concessionnaires et constructeur), y compris engagement de financements irrévocables et garanties financières données filiales G6\*\*

Lot 3 : crédit et financement location financière à la clientèle filiales non G7

Lot 4 : crédit au réseau (concessionnaires et constructeur) filiales non G6

Prêts interbancaires et titres : Basé sur des standards de marché ou estimés à partir d'une méthodologie simplifiée: PD via la courbe des CDS et LGD à 60% ou 80% selon le type de dette

Lot 5 : autres actifs financiers

\*Filiales en France, Allemagne, Espagne, Italie, Corée, Royaume uni, Brésil

\*\*Filiales en France, Allemagne, Espagne, Italie, Brésil, Royaume uni

Afin d'avoir une cohérence entre son dispositif prudentiel de gestion des risques et son dispositif comptable d'évaluation des provisions, le groupe RCI Banque, conformément aux recommandations du comité de Bâle et de l'EBA, va s'appuyer dans la mesure du possible sur le dispositif bâlois existant pour générer les paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul. Les portefeuilles couverts par l'approche IRB (méthode avancée) devront néanmoins faire l'objet d'ajustements quant au calibrage des paramètres pour s'assurer de leur conformité avec la norme IFRS 9 et notamment considérer les conditions et les prévisions économiques et les évolutions récentes qui ne sont pas pris en compte de façon adéquate à la date de clôture (par opposition à une notion de bas de cycle ou de moyenne historique long-terme dans l'environnement prudentiel).

Ainsi, une approche avancée basée sur les modèles de risque de crédit balois est implementée sur les lots 1 et 2. Ces lots représentent plus de 85% des actifs financiers dans le périmètre d'IFRS 9. Pour les autres lots, il s'agira d'une approche standard. En effet, la norme IFRS 9 n'impose pas de développer des méthodologies sophistiquées de calcul d'ECL, ce qui permet d'utiliser une approche standard pour les portefeuilles moins significatifs.

Lot 1 : Basé sur méthodologie avancée incluant de nouveaux paramètres spécifiques IFRS9 : CCF, TRA, PD PIT, ELBE IFRS9

Lot 2 : Basé sur méthodologie avancée incluant de nouveaux paramètres spécifiques IFRS9 : PD, ELBE IFRS9

Lot 3 : Basé sur méthodologie simplifiée se basant sur des matrices de transition roll rate

Lot 4 : Basé sur méthodologie simplifiée se basant sur des matrices de transition roll rate

Prêts interbancaires et titres : Basé sur des standards de marché ou estimés à partir d'une méthodologie simplifiée: PD via la courbe des CDS et LGD à 60% ou 80% selon le type de dette

Lot 5 : méthode simplifiée de provisionnement

- Comptabilité de couverture (phase 3)

Les possibilités offertes par IFRS 9 en termes de comptabilité de couverture ne remettent pas en cause le traitement fait jusqu'à présent. RCI banque conservera sa méthode de comptabilité de couverture (cf P-Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture)

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients » :

Le 29 octobre 2016, l'Union Européenne a publié au Journal Officiel la norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients ». Cette norme remplacera les normes IAS 11 et IAS 18 et les interprétations IFRIC et SIC associées. Elle propose une nouvelle approche de reconnaissance des revenus décrite en cinq étapes. Celle-ci pourrait avoir notamment des impacts sur les modalités de reconnaissance des revenus relatifs aux contrats contenant plusieurs obligations de performance avec des prix de transaction ayant une composante variable ainsi que sur les contrats comprenant une composante de financement. IFRS 15 présente également une nouvelle approche du traitement comptable de la garantie en distinguant la garantie de type assurance et la garantie de type service.

Les travaux d'analyse actuellement en cours ne conduisent pas à identifier des changements majeurs dans la reconnaissance des revenus.

Cette norme est applicable au 1er janvier 2018 et peut être appliquée par anticipation. Le groupe envisage d'appliquer cette nouvelle norme à compter du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective.

IFRS 16 « Contrats de location » :

Par ailleurs, le groupe étudie la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location » dont l'adoption par l'Union Européenne est prévue courant 2017.

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 16	Contrats de location	1 <sup>er</sup> janvier 2019

Le 16 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplacera la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC et SIC associées et viendra supprimer, côté preneur, la distinction précédemment faite entre les contrats de location simple et les contrats de location financement. Selon IFRS 16, un preneur comptabilise un actif lié au droit d'utilisation et une dette financière représentative de l'obligation locative. L'actif lié au droit d'utilisation est amorti et l'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements locatifs sur la durée de location, actualisée au taux implicite du contrat de location s'il peut être facilement déterminé ou au taux d'emprunt marginal sinon.

Cette norme est en revanche très proche de la norme existante pour le traitement des contrats de location côté bailleur. Les travaux d'analyse actuellement en cours ne conduisent pas à identifier des changements majeurs.

Cette norme est applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et peut être appliquée par anticipation. Le groupe n'envisage pas d'appliquer cette norme par anticipation.

IFRS 17 «contrats d'assurance» :

Nouvelles normes IFRS non adoptées par l'Union Européenne		Date d'application selon l'IASB
IFRS 17	Contrats d'assurance	1 <sup>er</sup> janvier 2021

La norme IFRS 17 sur les contrats d'assurance a été publiée le 18 mai 2017 par l'IASB. Sous réserve d'adoption par l'Union Européenne, elle entrera en vigueur en 2021, en lieu et place de l'actuelle norme IFRS 4.

Le groupe n'envisage pas, à ce stade, d'appliquer cette norme par anticipation.

## Principes de consolidation

### Périmètre et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intègrent les comptes des sociétés contrôlées au sens d'IFRS 10 (entreprises associées ou contrôle conjoint – co-entreprises), directement ou indirectement, par le groupe (filiales et succursales).

Les entreprises associées et co-entreprises sont comptabilisées par mise en équivalence (IFRS 11).

Les actifs titrisés de Diac SA, de RCI FS Ltd, de Banco RCI Brasil S.A., des succursales italienne et allemande ainsi que les prêts consentis à Renault Retail Groupe, pour lesquels le groupe RCI Banque a conservé la majorité des risques et avantages, sont maintenus à l'actif du bilan.

Les transactions significatives entre les sociétés consolidées, ainsi que les profits internes non réalisés sont éliminés.

Les sociétés consolidées par RCI Banque sont principalement les sociétés de financement des ventes de véhicules Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun ainsi que les sociétés de service associées.

### Coût d'acquisition des titres et écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition sont évalués, à la date d'acquisition, comme étant l'excédent entre :

- Le total de la contrepartie transférée évaluée à la juste valeur ainsi que le montant éventuel d'une participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise

Et

- Le solde net des montants des actifs identifiables acquis et des passifs.

Les frais connexes à l'acquisition comme les commissions d'apporteurs d'affaires, les honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autres honoraires professionnels ou de conseil, sont enregistrés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont encourus et les services reçus.

Les coûts d'émission de titres d'emprunt ou de capitaux propres sont eux comptabilisés selon IAS 32 et IAS 39.

Si le regroupement d'entreprises génère un écart d'acquisition négatif, celui-ci est enregistré immédiatement en résultat.

Un test de dépréciation est effectué, au minimum une fois par an et dès que survient un indice de perte de valeur, en comparant la valeur comptable des actifs à leur valeur recouvrable, celle-ci étant définie comme la plus élevée entre la juste valeur (diminuée du coût de cession) et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est fondée sur une approche de marché, elle est déterminée par l'utilisation de multiples pour chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie, constituées d'entités juridiques ou de regroupement d'entités juridiques dans un même pays. Un taux d'actualisation unique est utilisé pour l'ensemble des UGT testées, composé du taux sans risque à 10 ans augmenté de la prime de risque moyenne du secteur dans lequel ces dernières évoluent.

L'horizon des données prévisionnelles relatives au résultat est de 1 an.

Les écarts d'acquisition sont donc évalués à leur coût diminué du cumul des pertes de valeur éventuelles. Le cas échéant, cette dépréciation est inscrite au compte de résultat.

Les transactions avec les participations ne donnant pas le contrôle (achats/cessions) sont comptabilisées comme des transactions en capital. La différence entre la rémunération reçue ou versée et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle cédées ou rachetées est reconnue directement en capitaux propres.

### Participations ne donnant pas le contrôle

Le groupe a consenti des engagements de rachat de participations sur les filiales consolidées par intégration globale détenues par des actionnaires minoritaires. Ces engagements de rachat correspondent pour le groupe à des

engagements optionnels (ventes d'options de vente). Le prix d'exercice de ces options est établi en estimant le prix de rachat éventuel que le groupe RCI Banque aurait à payer aux participations ne donnant pas le contrôle si ces dernières étaient exercées, en tenant compte notamment des résultats futurs du portefeuille de financement existant à la date de clôture et en référence aux dispositions définies dans les contrats de coopération.

Conformément aux dispositions prévues par la norme IAS32, le groupe a enregistré un passif au titre des options de vente vendues aux participations ne donnant pas le contrôle des entités contrôlées de manière exclusive, pour un montant total de 154 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 203 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ce passif est comptabilisé initialement pour la valeur actualisée du prix d'exercice estimé des options de vente.

La contrepartie de ce passif est enregistrée en diminution des participations ne donnant pas le contrôle sous-jacent aux options et pour le solde en diminution des capitaux propres - part des actionnaires de la société mère. L'obligation d'enregistrer un passif alors même que les options de vente ne sont pas exercées conduit, par cohérence, à retenir initialement le même traitement comptable que celui appliqué aux augmentations de pourcentage d'intérêts dans les sociétés contrôlées.

A l'échéance de l'engagement, si le rachat n'est pas effectué, les écritures antérieurement comptabilisées sont extournées; si le rachat est effectué, le montant constaté en passif est annulé en contrepartie du décaissement de trésorerie lié au rachat de la participation ne donnant pas le contrôle.

## **Présentation des états financiers**

Les états de synthèse sont établis sur la base du format proposé par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) dans sa recommandation n° 2013-04 du 7 novembre 2013 relative au format des comptes consolidés des établissements du secteur bancaire établis selon les normes comptables internationales.

Le résultat d'exploitation inclut l'ensemble des produits et coûts directement liés aux activités du groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles, comme les coûts de restructuration.

## **Estimations et jugements**

Pour établir ses comptes, RCI Banque doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. RCI Banque revoit ses estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes de celles qui avaient été prévues, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles. La valeur recouvrable des créances sur la clientèle et les provisions sont les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et jugements.

Ces estimations sont prises en compte dans chacune des notes correspondantes.

## **Prêts et créances sur la clientèle et contrats de « Location Financement »**

### **Principe d'évaluation (hors dépréciation) et de présentation des prêts et créances sur la clientèle**

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau dans le cadre de campagnes promotionnelles, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Les contrats de « Location Financement » identifiés selon les règles décrites au point E sont comptabilisés en substance comme des créances de financement des ventes.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location financière sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

Ainsi, les plus et moins-values sur revente de véhicules relatives aux contrats sains, les flux de provisions pour risques sur valeurs résiduelles ainsi que les plus et moins-values sur véhicules dégagées à l'occasion de sinistres et les indemnités d'assurance correspondantes sont classés dans les "Autres produits d'exploitation bancaire" et "Autres charges d'exploitation bancaire".

### Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, provisionnement),
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie,
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné.
- Encours douteux compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité du groupe RCI Banque. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- Europe du Nord : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 3 à 4 mois qui suivent le premier impayé,
- Europe du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé,
- Amérique du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

### Encours restructurés

Le groupe RCI Banque applique, pour l'identification des encours restructurés, la définition de l'European Banking Authority (EBA) donnée dans son ITS (Implementing Technical Standards) 2013/03 rev1 du 24.07.2014. La restructuration de crédit (ou Forbearance) consiste dans la mise en place de concessions envers un client emprunteur qui rencontre ou est sur le point de rencontrer des difficultés financières pour honorer ses engagements.

Elle désigne ainsi les cas :

- de modification des clauses et des conditions d'un contrat afin de redonner au client en difficulté financière la possibilité d'honorer ses engagements (exemple : changement du nombre d'échéances, report de la date d'échéance, changement du montant des échéances, changement du taux client),
- de refinancement total ou partiel d'un engagement d'une contrepartie en difficulté (au lieu de le résilier), qui n'aurait pas eu lieu si le client n'avait pas connu de difficultés financières.

La classification d'un contrat en encours restructuré est indépendante du provisionnement (par exemple un contrat qui sera restructuré et retournera en encours sain n'aura pas de provision et sera pourtant qualifié d'encours restructuré durant la période probatoire).

Sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas de difficultés financières.

L'encours restructuré se définit au niveau du contrat (« facility ») qui est restructuré, et non au niveau du tiers (pas de principe de contagion).

Les difficultés financières s'appréhendent en revanche au niveau du client.

Les conditions de sortie d'un contrat des encours restructurés sont cumulatives et sont les suivantes :

- Le contrat est considéré comme performant (sain ou incidenté) et l'analyse de la situation du client confirme qu'il a recouvré sa solvabilité et sa capacité à honorer ses engagements,
- Un minimum de 2 ans de période probatoire s'est écoulé depuis que le contrat restructuré est revenu en encours performant,
- Des remboursements réguliers et significatifs ont été effectués par le client au cours, à minima, de la moitié de la période probatoire,
- Aucune des expositions du client ne présente d'impayés de plus de 30 jours à la fin de la période probatoire.

Si un contrat sorti des encours restructurés bénéficie à nouveau de mesures de restructuration (extension de durée, etc.) ou s'il présente des impayés de plus de 30 jours, il doit être reclassé en encours restructuré.

### Dépréciation pour risque de crédit

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

### Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis, l'encours compromis étant entendu comme l'encours douteux de plus de 360 jours, et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupes de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Etant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit « d'incurred loss », le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire. Dans le cas où l'approche sur base individuelle n'est pas pertinente, la dépréciation est alors déterminée statistiquement en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédure engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

### Activité Réseau

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 3 types de créances : incidentée, douteuse et saine, les créances compromises étant entendues comme l'encours douteux de plus de 360 jours, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

Les créances non douteuses (incidentées ou saines) font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle soit selon une base statistique (historique des trois dernières années) soit selon l'expertise interne validée par le Comité des Experts Risques Réseau Groupe présidé des membres du Comité Exécutif. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité, irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash,...) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe RCI Banque.

Quant aux encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains, ils sont dépréciés de façon collective selon les risques de crédit et systémiques de chaque pays apprécié. Les montants dépréciés sont déterminés en fonction des taux techniques et sectoriels du sain et sont spécifiques à chaque pays. Les dépréciations des actifs sains du financement réseau constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque réseau des filiales concernées.

### **Risque Pays (clientèle)**

Les dépréciations pour risques pays sont constituées en fonction du risque de crédit auquel sont exposés les débiteurs d'un pays dont la situation économique se dégrade de façon continue et persistante.

Les pays dont la notation pays selon Standard et Poor's est inférieure à BBB+ et qui sont situés hors de la zone Euro font l'objet de ces dépréciations d'actifs. Au regard du portefeuille actuel du groupe RCI Banque sont concernés: l'Argentine, le Brésil, le Maroc et la Roumanie.

Le calcul consiste à appliquer aux actifs de financement non dépréciés sur base individuelle et par pays un taux de défaut prévisionnel et un taux de perte en cas de défaut et ce, sur les encours de l'activité Clientèle seulement. En effet, les actifs de financement Réseau ont déjà été intégrés dans les dépréciations de l'activité réseau sur une base de calcul similaire.

Le taux de défaut prévisionnel (PD) utilisé est fonction de la durée résiduelle du portefeuille, de la notation du pays et de la zone géographique (Pays émergents, Europe, Amérique du Nord). Ce taux de défaut indique la probabilité de défaillance des entreprises du pays concerné. Le groupe RCI Banque utilise les taux publiés par

S&P sur les pays émergents et estimés sur une base historique comprise entre 1996 et 2016. Par ailleurs, le taux de perte en cas de défaut (LGD) se réfère à celui du Brésil et il est calculé sur une moyenne de 12 mois par expertise interne en fonction de la tendance observée sur les pays concernés. S'il s'avère nécessaire de tenir compte de la situation particulière d'un ou plusieurs pays, il est alors fait recours au jugement expert préalablement validé en interne.

Au bilan, les dépréciations au titre du risque pays sont classées en déduction des prêts et créances de la clientèle. Ces dépréciations constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque de RCI Banque SA.

### **Règles de passage en pertes**

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

### **Dépréciation des valeurs résiduelles**

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- a) la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle réestimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- b) la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

### **Les contrats de « location opérationnelle » (IAS 17)**

En application de la norme IAS 17, le groupe RCI Banque opère une distinction entre les contrats de « location financement » et les contrats de « location opérationnelle ».

Le principe général conduisant le groupe RCI Banque à qualifier ses contrats de location en « location opérationnelle » est celui du « non-transfert » des risques et avantages inhérents à la propriété. Ainsi, les contrats qui prévoient que le véhicule loué soit repris en fin de contrat par une entité du groupe RCI Banque sont qualifiés de contrat de « location opérationnelle », la majorité des risques et avantages n'étant pas transféré à un tiers extérieur au groupe. La qualification de location opérationnelle des contrats comportant un engagement de reprise par le groupe RCI Banque tient également compte de la durée estimée de ces contrats. Celle-ci est très inférieure à la durée de vie économique des véhicules, estimée par le Groupe Renault à sept ou huit ans selon le type de véhicule, ce qui conduit l'ensemble des contrats assortis de cet engagement à être considérés comme des contrats de location opérationnelle.

La qualification en location opérationnelle des locations de batteries de véhicules électriques se justifie par la conservation par le groupe RCI Banque des risques et avantages commerciaux inhérents à la propriété tout au long de la durée de vie automobile des batteries fixée de 8 à 10 ans, durée bien plus longue que les contrats de location.

Les contrats de « location opérationnelle » sont comptabilisés en immobilisations données en location et font apparaître au bilan les immobilisations en valeur brute, desquelles sont déduits les amortissements et auxquelles s'ajoutent les créances de loyer et les coûts de transactions restant à étaler. Les loyers et les amortissements sont comptabilisés de manière distincte au compte de résultat dans les produits (et charges) net(te)s des autres activités. Les amortissements s'effectuent hors valeur résiduelle et sont rapportés au résultat de manière linéaire comme les coûts de transactions. L'évaluation du risque de contrepartie et l'appréciation du risque sur les valeurs résiduelles ne sont pas remises en cause par cette classification.

Les résultats des opérations de revente de véhicules à l'issue des contrats de location opérationnelle sont classés parmi les « Produits (et charges) net(te)s des autres activités ».

### **Opérations entre le groupe RCI Banque et l'alliance Renault - Nissan**

Les transactions entre parties liées sont réalisées selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions de concurrence normale si ces modalités peuvent être démontrées.

Le groupe RCI Banque contribue à conquérir et fidéliser les clients des marques de l'alliance Renault-Nissan en apportant une offre de financements et de services intégrée à leur politique commerciale.

Les principaux indicateurs et flux entre les deux entités sont les suivants :

#### **L'aide à la vente**

Au 31 décembre 2017, le groupe RCI Banque a assuré 20 655 millions d'euros de nouveaux financements (cartes incluses) contre 17 984 millions d'euros au 31 décembre 2016.

#### **Relations avec le réseau de concessionnaires**

Le groupe RCI Banque agit en partenaire financier afin de garantir et maintenir la bonne santé financière des réseaux de distribution de l'alliance Renault-Nissan.

Au 31 décembre 2017, les financements réseaux nets de dépréciations s'élèvent à 10 948 millions d'euros contre 10 067 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, 937 millions d'euros sont des financements directement consentis à des filiales ou succursales du Groupe Renault contre 747 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Au 31 décembre 2017, le réseau de concessionnaires a perçu, en tant qu'apporteur d'affaires, une rémunération de 757 millions d'euros contre 645 millions d'euros au 31 décembre 2016.

#### **Relations avec les constructeurs**

Le groupe RCI Banque règle les véhicules livrés aux concessionnaires dont il assure le financement. A l'inverse, en fin de contrat, le groupe RCI Banque est réglé par le Groupe Renault du montant des engagements de reprise des véhicules dont ce dernier s'est porté garant. Ces opérations génèrent d'importants flux de trésorerie entre les deux groupes.

Au titre de leur politique commerciale et dans le cadre de campagnes promotionnelles, les constructeurs participent à la bonification des financements octroyés à la clientèle par le groupe RCI Banque. Au 31 décembre 2017, cette participation s'élève à 599 millions d'euros contre 474 millions d'euros au 31 décembre 2016.

## Comptabilisation et évaluation du portefeuille de titres (IAS 39)

Le portefeuille de titres de RCI Banque est classé suivant les catégories d'actifs financiers fixées par la norme IAS 39.

### Titres détenus à des fins de transaction

Ce sont les titres destinés à être cédés à une très brève échéance ou détenus afin de réaliser des plus-values.

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (coupons courus inclus), les variations de valeur étant comptabilisées au compte de résultat.

### Titres disponibles à la vente

Catégorie par « défaut », elle regroupe les titres qui ne sont ni destinés à être détenus jusqu'à l'échéance, ni détenus à des fins de transaction.

- Les instruments de dettes :

L'évaluation de ces titres se fait à la juste valeur (intérêts courus inclus), les variations de valeur (hors intérêts courus) sont comptabilisées en réserve de réévaluation directement dans les capitaux propres. Les intérêts courus sont comptabilisés au compte de résultat. S'il existe une indication objective de la dépréciation de ces titres telle que défaut de paiement ou la probabilité croissante de faillite de l'emprunteur, la perte cumulée qui a été comptabilisée directement en capitaux propres doit être sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

- Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable :

Les titres de sociétés ni contrôlées ni sous influence notable sont qualifiés d'actifs « disponibles à la vente ». La juste valeur de ces actifs financiers est déterminée en priorité par référence au prix de marché, ou, à défaut, sur la base de méthodes de valorisation non basées sur des données de marché.

Les variations de juste valeur des actifs « disponibles à la vente » sont comptabilisées en autres éléments du résultat global. En cas de diminution significative ou prolongée de la juste valeur en dessous de leur prix d'acquisition, une dépréciation est enregistrée en résultat net. Une diminution est considérée significative ou prolongée si elle excède 40% pour les montants ou quatre publications successives en perte pour la durée.

### Immobilisations (IAS16 / IAS36)

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur le cas échéant.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées estimées d'utilisation suivantes :

- Constructions 15 à 30 ans
- Autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans

## Impôts sur les résultats (IAS12)

Les retraitements apportés aux comptes annuels des sociétés consolidées afin de les mettre en harmonie avec les normes IAS, ainsi que les reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux, dégagent des différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable. Une différence temporaire est également constatée dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés. Selon la méthode du report variable retenue par le groupe RCI Banque, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt voté à la date de clôture et applicable à la période de reversement des différences temporaires. Au sein d'une même entité fiscale (société juridique, établissement ou groupe d'entités redevable de l'impôt auprès de l'administration fiscale), les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et passifs d'impôts exigibles. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés lorsque leur réalisation n'est pas probable.

Pour les sociétés intégrées globalement, un passif d'impôt différé est reconnu à hauteur des impôts de distribution dont le versement est anticipé par le groupe.

## Engagements de retraite et assimilés (IAS19)

### Présentation des régimes

Le groupe RCI Banque a recours à différents types de régimes de retraite et avantages assimilés :

#### Régimes à prestations définies :

Ces régimes donnent lieu à la constitution de provisions et concernent :

- les indemnités de fin de carrière (France),
- les compléments de retraites : les principaux pays ayant recours à ce type de régime sont le Royaume-Uni, les Pays-Bas et la Suisse.
- les régimes légaux d'épargne : c'est le cas de l'Italie.

Les régimes à prestations définies sont parfois couverts par des fonds. Ces derniers font périodiquement l'objet d'une évaluation actuarielle par des actuaires indépendants. La valeur de ces fonds, lorsqu'ils existent, est déduite du passif.

Les filiales du groupe RCI Banque qui ont recours à des fonds de pension externes sont RCI Financial Services Ltd, RCI Financial Services BV et RCI Finance SA.

#### Régimes à cotisations définies :

Le groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux ou privés chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Ces régimes libèrent l'employeur de toutes obligations ultérieures, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. Les paiements du groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils se rapportent.

### Méthode d'évaluation des passifs relatifs aux régimes à prestations définies

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations

sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie et d'une durée correspondant à la durée moyenne estimée du régime évalué.

Les écarts actuariels résultant de révisions des hypothèses de calcul et des ajustements liés à l'expérience sont enregistrés en autres éléments du résultat global.

La charge nette de l'exercice, correspondant au coût des services rendus éventuellement majorée du coût des services passés, au coût lié à la désactualisation des provisions diminuée de la rentabilité des actifs du régime est constatée en résultat dans les charges de personnel.

Les détails par pays sont présentés dans les notes au bilan.

### **Conversion des comptes des sociétés étrangères**

La monnaie de présentation du groupe est l'euro.

La monnaie fonctionnelle des sociétés étrangères est généralement leur monnaie locale. Dans les cas où la majorité des transactions est effectuée dans une monnaie différente de la monnaie locale, c'est cette monnaie qui est retenue.

Pour déterminer si un pays est en hyperinflation, le groupe se réfère à la liste publiée par l'*International Task Force* de l'AICPA (*American Institute of Certified Public Accountants*). Aucun pays dans lequel RCI Banque exerce une activité significative ne figure sur cette liste.

Les comptes des sociétés étrangères du groupe sont établis dans leur monnaie fonctionnelle, leurs comptes étant ensuite convertis dans la monnaie de présentation du groupe de la manière suivante :

- les postes du bilan, à l'exception des capitaux propres, qui sont maintenus au taux historique, sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de la période ; ce taux étant utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes, sauf cas de fluctuations significatives.
- l'écart de conversion est inclus dans les capitaux propres consolidés et n'affecte pas le résultat.

Les écarts d'évaluation dégagés lors d'un regroupement avec une société étrangère sont traités comme des actifs et des passifs de l'entité acquise.

Lors de la cession d'une société étrangère, les différences de conversion sur ses actifs et passifs, constatées précédemment en capitaux propres, sont reconnues en résultat.

### **Conversion des transactions en monnaie étrangère**

Les opérations libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité qui les réalise sont initialement converties et comptabilisées dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de ces transactions.

À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires exprimés dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité sont convertis au cours de change à cette même date. Les différences de change qui résultent de ces opérations sont comptabilisées dans le compte de résultat.

### **Les passifs financiers (IAS 39)**

Le groupe RCI Banque enregistre un passif financier constitué d'emprunts obligataires et assimilés, de titres de créances négociables, de titres émis dans le cadre des opérations de titrisation ainsi que de dettes auprès des établissements de crédit et de dépôts Epargne auprès de la clientèle.

Les éventuels frais d'émission et primes qui y sont rattachés sont étalés actuariellement selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée de l'émission.

Lors de leur comptabilisation initiale, les passifs financiers sont mesurés à la juste valeur nette des coûts de transaction qui sont directement attribuables à leur émission.

A chaque clôture, en dehors des modalités spécifiques liées à la comptabilité de couverture, les passifs financiers sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières ainsi calculées prennent en compte les frais d'émission et les primes d'émission ou de remboursement.

Les passifs faisant l'objet d'une couverture de juste valeur sont comptabilisés selon les principes exposés dans les règles et méthodes comptables au point : Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39).

Les programmes d'émission du groupe à moyen et long terme ne présentent pas de clause qui pourrait conduire à une exigibilité anticipée de la dette.

### **Emissions structurées et dérivés incorporés (IAS 39)**

Les émissions structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont adossées à des instruments dérivés qui viennent neutraliser le dérivé sous-jacent de façon à obtenir un passif synthétique à taux révisable.

Les seuls dérivés incorporés identifiés dans le groupe RCI Banque correspondent à des sous-jacents contenus dans des émissions structurées. Lorsque les dérivés incorporés ne sont pas étroitement liés au contrat hôte, ils sont évalués et comptabilisés séparément à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont alors comptabilisées en compte de résultat. Après extraction du dérivé, l'émission structurée (contrat hôte) est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

Les émissions structurées sont ainsi associées à des swaps dont la branche active présente des caractéristiques strictement identiques à celles du dérivé incorporé, assurant sur le plan économique une couverture efficace. Néanmoins, la couverture d'un dérivé par un autre dérivé étant interdite par l'IAS 39, les dérivés incorporés séparés du contrat hôte et les swaps associés aux émissions structurées sont comptablement réputés détenus à des fins de transaction.

### **Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)**

#### **Risques**

La gestion des risques financiers par le groupe RCI Banque (risque de taux, risque de change, risque de contrepartie et liquidité) est exposée au chapitre 'Les risques financiers' annexé au présent document.

Les instruments financiers dérivés sont contractés par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de gestion des risques de change et de taux. La comptabilisation des instruments financiers en tant qu'instruments de couverture dépend ensuite de leur éligibilité ou non à la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers utilisés par RCI Banque peuvent être qualifiés de couverture de juste valeur ou de flux futurs de trésorerie. Une couverture de juste valeur permet de se prémunir contre les variations de juste valeur des actifs et passifs couverts. Une couverture de flux futurs permet de se prémunir contre les variations de valeur des flux de trésorerie associés à des actifs ou des passifs existants ou futurs.

## Évaluation

Les dérivés sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Par la suite, à chaque clôture, la juste valeur des dérivés est réestimée.

Celle-ci correspond, en application de la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre participants de marché à la date d'évaluation. Lors de la comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif (valeur de sortie).

- La juste valeur des contrats de change à terme et des swaps de devises est déterminée par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture. Elle intègre par ailleurs la valorisation des effets « de base » des swaps de taux et change.
- Celle des dérivés de taux représente ce que le groupe recevrait (ou paierait) pour dénouer à la date de clôture les contrats en cours, en prenant en compte les plus ou moins-values latentes déterminées à partir des taux d'intérêts courants à la date de clôture.

## Ajustement de crédit

Un ajustement comptable est constaté sur la valorisation des portefeuilles de dérivés de gré à gré à l'exclusion de ceux compensés en chambre au titre du risque de crédit des contreparties (ou CVA, Credit Valuation Adjustment) et du risque de crédit propre (ou DVA, Debt Valuation Adjustment).

L'exposition (EAD - Exposure At Default) est approximée par la valeur de marché (MTM) incrémentée ou diminuée d'un add-on, représentant le risque potentiel futur et en tenant compte des accords de compensation avec chaque contrepartie. Ce risque potentiel futur est estimé par utilisation de la méthode standard proposée par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 26 juin 2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement, article 274).

La perte en cas de défaut (LGD - Loss Given Default) est estimée par défaut à 60%.

La probabilité de défaut (PD) correspond à la probabilité de défaut associée aux CDS (Credit Default Swap) de chaque contrepartie. Dans certains pays, lorsque l'information n'est pas disponible, la probabilité de défaut est approchée avec celle du pays de la contrepartie.

## Couverture de juste valeur

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de juste valeur (« fair value hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux d'un passif à taux fixe par un swap ou cross currency swap receveur fixe / payeur variable ;
- Couverture du risque de change d'un actif ou passif en devises par un cross currency swap.

Cette comptabilité de couverture est appliquée sur la base d'une documentation de la relation de couverture à la date de mise en place et des résultats des tests d'efficacité des couvertures de juste valeur qui sont réalisés à chaque arrêté.

Les variations de valeurs des dérivés de couverture de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat.

Pour les passifs financiers couverts en juste valeur, seule la composante couverte est évaluée et comptabilisée à la juste valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 39. Les variations de valeur de la composante couverte sont comptabilisées en résultat. La fraction non couverte de ces passifs est évaluée et comptabilisée au coût amorti.

En cas d'arrêt anticipé de la relation de couverture, le dérivé de couverture est qualifié d'actif ou de passif détenu

à des fins de transaction et l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti pour un montant égal à sa dernière évaluation en juste valeur.

### **Couverture de flux de trésorerie**

RCI Banque a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture de flux de trésorerie (« cash-flow hedge ») dans les cas suivants :

- Couverture du risque de taux sur des passifs à taux variable par un swap receveur variable / payeur fixe ; permettant ainsi de les adosser aux actifs à taux fixe (sur le plan économique, il s'agit de la macro-couverture) ;
- Couverture de flux futurs ou probables en devises.

Des tests d'efficacité des couvertures de flux de trésorerie sont réalisés à chaque arrêté pour s'assurer de l'éligibilité des opérations concernées à la comptabilité de couverture. En ce qui concerne le deuxième type de couverture, le test pratiqué consiste à s'assurer que l'exposition au risque de taux liée aux actifs financiers non dérivés est bien réduite par les flux liés aux instruments dérivés utilisés en couverture.

Les variations de valeur de la part efficace des dérivés de couverture de flux de trésorerie sont comptabilisées en capitaux propres, dans un compte spécifique de réserve de réévaluation.

### **Opérations de transaction**

On retrouve dans ce poste les opérations non éligibles au sens d'IAS 39 à la comptabilité de couverture et les opérations de couverture de change pour lesquelles le groupe RCI Banque n'a pas souhaité appliquer la comptabilité de couverture.

Les variations de valeur de ces dérivés sont comptabilisées en compte de résultat.

Il s'agit essentiellement :

- des opérations de change dont la durée initiale est inférieure à 1 an,
- des dérivés incorporés identifiés dans le cadre des émissions structurées du groupe et des swaps qui leurs sont associés,
- des swaps contractés dans le cadre des opérations de titrisation,
- des swaps de taux variables/variables sur une même devise couvrant le risque de taux d'émissions à taux variable.

### **Secteurs opérationnels (IFRS 8)**

Les informations sectorielles sont présentées dans les états financiers annuels, selon la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels ».

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun. Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

Conformément à la norme IFRS 8, la répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel » au sens de la norme IFRS 8.

Les contributions par marché sont ainsi analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Le comité exécutif ayant décidé depuis le 1er janvier 2009 de suivre les précédentes activités Grand Public et Entreprises de manière consolidée (marché « Clientèle »), la répartition des secteurs opérationnels demandée par IFRS 8 a suivi la même segmentation.

L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan. L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau. Les résultats de chacun de ces deux segments de marché sont présentés séparément. Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

Les activités de financements des ventes Renault, Nissan, Dacia, Samsung et Datsun sont regroupées.

Activité	Clientèle	Réseau
Crédit	✓	✓
Location Financière	✓	NA
Location Opérationnelle	✓	NA
Services	✓	NA

## Assurance

Les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux actifs et passifs générés par les contrats d'assurance émis par les sociétés d'assurance consolidées sont établis conformément à la norme IFRS 4.

Les autres actifs détenus et passifs émis par les sociétés d'assurance suivent les règles communes à tous les actifs et passifs du groupe et sont présentés dans les postes de même nature du bilan et du compte de résultat consolidé.

### Passifs techniques relatifs aux contrats d'assurance :

- Provisions pour primes non acquises (assurance non vie) : Les provisions techniques pour primes non acquises correspondent à la part des primes qui se rapportent à la période comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance du contrat. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier.
- Provisions mathématiques (assurance vie) : Elles sont destinées à couvrir les obligations futures (ou flux d'indemnisation) correspondant aux engagements donnés, ainsi que les coûts de gestion de ces contrats. Elles sont calculées par contrat au prorata temporis journalier.
- Provisions pour sinistres à payer : Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation, nette des recours à encaisser, du coût de l'ensemble des sinistres déclarés non réglés à la clôture de l'exercice. Ces provisions sont calculées sur la base d'un fichier de sinistre reposant sur des règles de recouvrement.
- Provisions IBNR (Incurred But Not Reported) : Il s'agit des provisions relatives aux sinistres non encore déclarés, estimées sur une base statistique. Elles sont calculées selon une méthode actuarielle (méthode de Chain Ladder) dans laquelle le coût d'un sinistre est estimé en fonction d'une analyse statistique de l'historique des remboursements des précédents sinistres. L'historique de donnée est effectué avec une méthode de Best Estimate, auquel s'y ajoute une marge prudentielle calibrée. Ainsi, les provisions IBNR sont toujours suffisantes même en cas de scénario très défavorable.

Les garanties proposées couvrent le risque décès, l'invalidité, l'incapacité et la perte d'emploi dans le cadre d'une assurance emprunteur. Ces types de risques sont contrôlés par l'utilisation de tables de mortalité appropriées, par un contrôle statistique de la sinistralité sur les populations assurées et par un programme de réassurance.

Test de suffisance des passifs : Un test d'adéquation des passifs visant à s'assurer que les passifs d'assurance sont suffisants au regard des estimations actuelles de flux de trésorerie futurs générés par les contrats d'assurance est réalisé à chaque arrêté comptable. Les flux de trésorerie futurs résultant des contrats prennent en compte les garanties et options qui y sont attachées. En cas d'insuffisance, les pertes potentielles sont comptabilisées en intégralité en contrepartie du résultat.

**Compte de résultat :**

Les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par le groupe sont présentés au compte de résultat sous les rubriques « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

## ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

### Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de duration. Par ailleurs le groupe s'est présenté sur les marchés obligataires dans des devises multiples (USD, GBP, CHF, PLN, BRL, ARS, KRW, MAD, etc.), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais déployée dans quatre pays, vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle 3.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque :** Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement :** Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement
- **Réserve de liquidité :** L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert :** Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- **Scénarios de stress :** Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de *backtestings* réguliers.
- **Plan d'urgence :** Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

## Risque au titre de l'activité de crédit

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress tests mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de rentabilité.

## Rentabilité

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

## Gouvernance

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales

## Exposition au risque de crédit non commercial

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres est d'environ 12 mois.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

## Environnement macroéconomique

La Banque Centrale Européenne a maintenu sa politique monétaire inchangée tout au long de l'année 2017 et annoncé l'extension de son programme d'achat de titres jusqu'à septembre 2018, tout en réduisant l'ampleur de 60 à 30 Md€ par mois. Elle a également signalé que la politique actuelle de taux bas serait maintenue au-delà de la période d'assouplissement quantitatif.

En parallèle, la Réserve Fédérale américaine a entamé la réduction de la taille de son bilan et remonté ses taux à

trois reprises, portant ainsi la cible des Fed Funds à 1,25-1,50%, une hausse de 75 bp par rapport à 2016.

Pour faire face à la poussée d'inflation résultant de la dépréciation de la Livre, La Banque d'Angleterre a également relevé ses taux directeurs de 25 bp, à 0,50%.

La courbe des taux de swap en Euro a connu une légère pentification au cours de l'année. A fin 2017, le swap 5 ans s'établissait ainsi autour de 0,30%, un niveau proche du point haut atteint au cours de l'été et en hausse d'environ 20 bp sur l'année.

Après un léger élargissement en début d'année, les spreads de crédit ont connu un resserrement important après les élections françaises

## **REFINANCEMENT**

Pour accompagner la croissance de son activité commerciale, le groupe a émis l'équivalent de 6 Md€ sous format obligataire public et allongé la maturité de sa dette et émettant pour la première fois à 8 ans. Six émissions en Euro, alternant coupons fixes et variables, ont été complétées par une émission en Franc Suisse et une transaction en Livre Sterling. L'entreprise a inauguré et utilisé à deux reprises un format double tranche, combinant émission à taux fixe et émission à taux variable, et a étendu sa courbe de crédit à taux variable en lançant sa première émission à 7 ans sous ce format. En parallèle, quelques émissions sous format privé ont également été réalisées pour un montant de 365 M€.

Par ailleurs, la titrisation privée de prêts automobiles au Royaume-Uni a vu sa période revolving étendue pour une année supplémentaire et son montant porté à 1,1 MdGBP, en hausse de 200 MGBP.

Cette alternance de maturités, de types de coupons et de formats d'émission, s'inscrit dans la stratégie de diversification des sources de financement poursuivie depuis plusieurs années par le groupe et permet de toucher le plus grand nombre d'investisseurs.

En complément, les entités du groupe au Brésil, en Corée du Sud, au Maroc, en Argentine et pour la première fois en Pologne ont également réalisé des emprunts obligataires sur leurs marchés domestiques.

Les dépôts de la clientèle particulière progressent de 2,4 Md€ depuis décembre 2016 et atteignent 15,0 Md€ au 31 décembre 2017, représentant 34% des actifs, ce qui correspond à l'objectif de l'entreprise de disposer de dépôts clientèle représentant environ un tiers des financements accordés à ses clients.

Ces ressources, auxquelles s'ajoutent, sur le périmètre Europe, 4,4 Md€ de lignes bancaires confirmées non tirées, 3,6 Md€ de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, 1,8 Md€ d'actifs hautement liquides (HQLA) ainsi qu'un montant d'actifs financiers de 0,4 Md€, permettent à RCI Banque d'assurer le maintien des financements accordés à ses clients pendant près de 12 mois sans accès à la liquidité extérieure.

## **EXIGENCES REGLEMENTAIRES**

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CRD IV) et le règlement (UE) 575/2013, le groupe RCI Banque est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan (ratio de levier).

Les ratios calculés en 2017 ne mettent pas en évidence un non-respect des exigences réglementaires.

## NOTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Note 1 : Secteurs opérationnels

#### 1.1 - Segmentation par marché

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2017
Encours productif moyen	29 161	9 738		38 899
Produit net bancaire	1 230	240	158	1 628
Résultat brut d'exploitation	843	190	73	1 106
Résultat d'exploitation	784	205	73	1 062
Résultat avant impôts	786	204	87	1 077

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2016
Encours productif moyen	24 629	8 077		32 706
Produit net bancaire	1 108	227	137	1 472
Résultat brut d'exploitation	759	185	65	1 009
Résultat d'exploitation	672	168	65	905
Résultat avant impôts	672	168	72	912

Les contributions par marché sont analysées, pour les différentes périodes présentées, sur les principaux agrégats du compte de résultat ainsi que sur l'encours moyen productif.

Au niveau du Produit Net Bancaire, étant donné que la majorité des produits sectoriels du groupe RCI Banque provient d'intérêts, ces derniers sont présentés nets des charges d'intérêts.

La détermination des résultats par secteur d'activité repose sur des conventions analytiques internes de refacturation ou de valorisation des moyens affectés. Les fonds propres alloués à chacun des pôles d'activité sont ceux effectivement mis à la disposition des filiales et succursales, répartis ensuite entre activités en fonction de règles analytiques internes.

L'Encours Productif Moyen est l'indicateur opérationnel utilisé pour le suivi des encours. Cet indicateur représentant une moyenne arithmétique des encours, sa valeur est par conséquent différente des encours figurant à l'actif du groupe RCI Banque tels que présentés aux notes 5 et 6 des Annexes : Opérations avec la clientèle et assimilées / Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité.

L'Actifs Productifs Moyens est un autre indicateur utilisée pour le suivi des encours. Il correspond aux encours productifs moyens auxquels sont ajoutés les actifs liés aux activités de location opérationnelle. Pour la clientèle, il s'agit de la moyenne des actifs productifs à fin. Pour le réseau il s'agit de la moyenne des actifs productifs journaliers.

## 1.2 - Segmentation géographique

En millions d'euros	Année	Encours net à fin (1)	dont Encours Clientèle net à fin (1)	dont Encours Réseaux net à fin
Europe	2017	39 028	28 785	10 243
	2016	33 934	24 408	9 526
<i>dont Allemagne</i>	2017	6 808	5 333	1 475
	2016	5 871	4 402	1 469
<i>dont Espagne</i>	2017	4 207	3 279	928
	2016	3 426	2 656	770
<i>dont France</i>	2017	13 315	9 606	3 709
	2016	11 632	8 253	3 379
<i>dont Italie</i>	2017	5 264	3 960	1 304
	2016	4 251	3 156	1 095
<i>dont Royaume-Uni</i>	2017	4 787	3 897	890
	2016	4 548	3 635	913
<i>dont Autres pays (2)</i>	2017	4 647	2 710	1 937
	2016	4 206	2 306	1 900
Asie Pacifique - Corée du Sud	2017	1 561	1 541	20
	2016	1 400	1 389	11
Amérique	2017	2 637	2 049	588
	2016	2 377	1 925	452
<i>dont Argentine</i>	2017	499	344	155
	2016	379	289	90
<i>dont Brésil</i>	2017	1 880	1 498	382
	2016	1 998	1 636	362
<i>dont Colombie</i>	2017	258	207	51
	2016			
Afrique, Moyen-Orient, Inde	2017	416	331	85
	2016	389	321	68
Eurasie	2017	191	179	12
	2016	159	149	10
<b>Total groupe RCI Banque</b>	<b>2017</b>	<b>43 833</b>	<b>32 885</b>	<b>10 948</b>
	<b>2016</b>	<b>38 259</b>	<b>28 192</b>	<b>10 067</b>

(1) Y compris opérations de location opérationnelle

(2) Belgique, Pays-Bas, Suisse, Autriche, Pays Nordiques, Pologne, République Tchèque, Hongrie, Slovénie, Irlande, Portugal

Les produits provenant des clients externes sont affectés aux différents pays en fonction du pays d'appartenance de chacune des entités. En effet, chaque entité n'enregistre que des produits provenant de clients résidents dans le même pays que l'entité.

## Note 2 : Instruments dérivés

En millions d'euros	12/2017		12/2016	
	Actif	Passif	Actif	Passif
<b>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés dans la catégorie des dérivés détenus à des fins de transaction</b>	<b>37</b>	<b>32</b>	<b>48</b>	<b>39</b>
Instruments dérivés de taux	3	1	2	
Instruments dérivés de change	34	31	46	37
Autres instruments dérivés				2
<b>Juste valeur des actifs et passifs financiers désignés en couverture</b>	<b>86</b>	<b>86</b>	<b>190</b>	<b>58</b>
Instruments dérivés de taux et de change : Couverture de juste valeur	80	28	179	14
Instruments dérivés de taux : Couverture de flux de trésorerie futurs	6	58	11	44
<b>Total des instruments dérivés (*)</b>	<b>123</b>	<b>118</b>	<b>238</b>	<b>97</b>

(\*) Dont entreprises liées

7

10

Les « Autres instruments dérivés » intègrent l'ajustement au titre du risque de crédit de -0,3 M€ au 31 décembre 2017 se décomposant en un produit de + 0,1 M€ au titre de la DVA et une charge de -0,4 M€ au titre de la CVA.

Ces postes comprennent essentiellement des instruments dérivés contractés sur les marchés de gré à gré par le groupe RCI Banque dans le cadre de sa politique de couverture de l'exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les opérations ayant donné lieu à une comptabilisation dans ce poste sont décrites dans les règles et méthodes comptables aux points : "Les passifs financiers (IAS 39)" et "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (IAS 39)".

## Variation de la réserve de réévaluation des instruments financiers de couvertures de flux de trésorerie

En millions d'euros	Couvertures de flux de trésorerie	Echéancier de transfert en résultat de la réserve de couverture de flux de trésorerie		
		< à 1 an	de 1 à 5 ans	> à 5 ans
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	
Variation de juste valeur en capitaux propres	(27)			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	11			
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>(10)</b>	<b>(6)</b>	<b>(4)</b>	
Variation de juste valeur en capitaux propres	4			
Transfert en résultat net d'impôt sur les sociétés	(3)			
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>(9)</b>	<b>(4)</b>	<b>(5)</b>	

Le tableau ci-dessus indique pour les couvertures de flux de trésorerie, les périodes au cours desquelles RCI Banque s'attend à ce que les flux de trésorerie interviennent et influent sur le résultat.

La variation de la réserve de couverture de flux de trésorerie résulte d'une part de la variation de la juste valeur des instruments de couverture portée en capitaux propres, ainsi que du transfert en résultat de la période selon le même rythme que l'élément couvert.

## Ventilation des nominaux d'instruments dérivés par durée résiduelle et par intention de gestion

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2017	Dt entreprises liées
<b>Couverture du risque de change</b>					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 889			1 889	
Achats	1 886			1 886	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	691	331		1 022	82
Emprunts	664	319		983	80
<b>Couverture du risque de taux</b>					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	6 211	9 373	2 350	17 934	
Emprunteurs	6 211	9 373	2 350	17 934	

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016	Dt entreprises liées
<b>Couverture du risque de change</b>					
<u>Opérations de change à terme</u>					
Ventes	1 557			1 557	
Achats	1 559			1 559	
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Prêts	1			1	
Emprunts	1			1	
<u>Opérations de swap de devises</u>					
Prêts	343	823		1 166	221
Emprunts	333	717		1 050	210
<b>Couverture du risque de taux</b>					
<u>Opérations de swap de taux</u>					
Prêteurs	5 710	6 535	1 650	13 895	
Emprunteurs	5 710	6 535	1 650	13 895	

**Note 3 : Actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>1 260</b>	<b>929</b>
Effets publics et valeurs assimilées	741	521
Titres à revenus variables	179	109
Obligations et autres titres à revenus fixes	340	299
<b>Autres actifs financiers</b>	<b>27</b>	<b>26</b>
Participations dans les sociétés non consolidées	27	26
<b>Total des actifs financiers disponibles à la vente et autres actifs financiers (*)</b>	<b>1 287</b>	<b>955</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	27	26

**Note 4 : Prêts et créances sur les établissements de crédit**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Créances à vue sur les établissements de crédit</b>	<b>906</b>	<b>810</b>
Comptes ordinaires débiteurs	895	773
Prêts au jour le jour	11	36
Créances rattachées		1
<b>Créances à terme sur les établissements de crédit</b>	<b>218</b>	<b>214</b>
Comptes et prêts à terme	218	214
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)</b>	<b>1 124</b>	<b>1 024</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	150	210

Les créances à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

Les comptes courants bancaires détenus par les fonds commun de titrisation contribuent pour partie au rehaussement de crédit des fonds. Ils s'élèvent à 506 millions d'euros à fin 2017 et sont classés parmi les comptes ordinaires débiteurs.

Les opérations de prêt au jour le jour avec la Banque Centrale figurent dans la rubrique « Caisse, Banques Centrales ».

**Note 5 : Opérations avec la clientèle et assimilées**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>43 430</b>	<b>37 923</b>
Opérations avec la clientèle	32 993	29 248
Opérations de location financière	10 437	8 675
<b>Opérations de location opérationnelle</b>	<b>839</b>	<b>715</b>
<b>Total opérations avec la clientèle et assimilées</b>	<b>44 269</b>	<b>38 638</b>

La valeur brute des encours restructurés, suite à l'ensemble des mesures et de concessions envers les clients emprunteurs qui rencontrent (ou sont susceptibles à l'avenir de rencontrer) des difficultés financières, s'élève à 127 millions d'euros et est dépréciée à hauteur de 41 millions d'euros au 31 décembre 2017.

**5.1 - Opérations avec la clientèle**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>33 226</b>	<b>29 614</b>
Affacturage	655	491
Autres créances commerciales	3	2
Autres crédits à la clientèle	31 783	28 379
Comptes ordinaires débiteurs	351	272
Créances douteuses et compromises	434	470
<b>Créances rattachées sur clientèle</b>	<b>53</b>	<b>79</b>
Autres crédits à la clientèle	41	40
Comptes ordinaires débiteurs	7	31
Créances douteuses et compromises	5	8
<b>Eléments intégrés au coût amorti sur créances clientèle</b>	<b>228</b>	<b>114</b>
Etalement des frais de dossiers et divers	(39)	(27)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(526)	(495)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	793	636
<b>Dépréciation des créances sur la clientèle</b>	<b>(514)</b>	<b>(559)</b>
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(192)	(226)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(252)	(290)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(70)	(43)
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>32 993</b>	<b>29 248</b>

Les opérations de titrisation n'ont pas eu pour conséquence de déconsolider l'encours cédé. Les créances cédées, les intérêts courus qui y sont rattachés ainsi que les provisions afférentes figurent toujours à l'actif du bilan du groupe.

Les créances d'affacturage résultent de l'acquisition par le groupe de créances commerciales cédées par l'alliance Renault-Nissan.

La dépréciation de la Valeur résiduelle concerne le crédit (en risque porté et non porté).

## 5.2 - Opérations de location financière

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Créances sur opérations de location financière</b>	<b>10 541</b>	<b>8 756</b>
Crédit-bail et location longue durée	10 418	8 642
Créances douteuses et compromises	123	114
<b>Créances rattachées sur opérations de location financière</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
Crédit-bail et location longue durée	6	5
Créances douteuses et compromises	1	2
<b>Eléments intégrés au coût amorti sur opérations de location financière</b>	<b>(16)</b>	<b>4</b>
Etalement des frais de dossiers et divers	(7)	(15)
Etalement de la participation reçue du constructeur ou du réseau	(174)	(110)
Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires	165	129
<b>Dépréciation des créances sur opérations de location financière</b>	<b>(95)</b>	<b>(92)</b>
Dépréciation sur créances incidentées ou à risque	(17)	(16)
Dépréciation des créances douteuses et compromises	(77)	(75)
Dépréciation de la valeur résiduelle	(1)	(1)
<b>Total net des créances sur opérations de location financière</b>	<b>10 437</b>	<b>8 675</b>

**Rapprochement entre l'investissement brut dans les contrats de location financière à la date de clôture et la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir**

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2017
Location financière - Investissement net	4 470	6 052	10	10 532
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	355	348		703
<b>Location financière - Investissement brut</b>	<b>4 825</b>	<b>6 400</b>	<b>10</b>	<b>11 235</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	2 546	3 285		5 831
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 741</i>	<i>1 681</i>		<i>3 422</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	3 084	4 719	10	7 813

En millions d'euros	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016
Location financière - Investissement net	3 830	4 928	9	8 767
Location financière - Intérêts futurs à recevoir	225	194	1	420
<b>Location financière - Investissement brut</b>	<b>4 055</b>	<b>5 122</b>	<b>10</b>	<b>9 187</b>
Valeur résiduelle garantie revenant au groupe RCI Banque	2 153	2 544	1	4 698
<i>Dont valeur résiduelle garantie par les parties liées</i>	<i>1 562</i>	<i>1 380</i>	<i>1</i>	<i>2 943</i>
Paiements minimaux à recevoir au titre de la location (hors montants garantis par les parties liées en application d'IAS 17)	2 493	3 742	9	6 244

### 5.3 - Opérations de location opérationnelle

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Immobilisations données en location</b>	<b>866</b>	<b>729</b>
Valeur brute des immobilisations données en location	1 094	885
Amortissements sur immobilisations données en location	(228)	(156)
<b>Créances sur opérations de location opérationnelle</b>	<b>6</b>	<b>4</b>
Créances rattachées		1
Créances saines	6	5
Créances douteuses et compromises	3	2
Produits et charges restant à étaler	(3)	(4)
<b>Dépréciation des opérations de location opérationnelle</b>	<b>(33)</b>	<b>(18)</b>
Dépréciation de la valeur résiduelle	(33)	(18)
<b>Total net des opérations de location opérationnelle (*)</b>	<b>839</b>	<b>715</b>

(\*) Dont entreprises liées

(1)

### Montant des paiements futurs minimaux à recevoir au titre des contrats de location opérationnelle non résiliables

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Inférieur à 1 an	71	60
De 1 an à 5 ans	119	168
Supérieur à 5 ans		1
<b>Total</b>	<b>190</b>	<b>229</b>

#### 5.4 - Exposition maximale au risque de crédit et indication sur la qualité des créances jugées saines par le groupe RCI Banque

L'exposition consolidée maximale au risque de crédit s'établit à 50 758 millions d'euros au 31 décembre 2017. Cette exposition comprend principalement les encours nets de financement des ventes, débiteurs divers et produits dérivés actifs ainsi que les engagements de financement irrévocables présents au hors bilan consolidé de RCI Banque (cf. note 22 Engagements reçus).

##### Montant des créances échues

En millions d'euros	12/2017	dont non dépréciées (1)	12/2016	dont non dépréciées (1)
Depuis 0 à 3 mois	574	522	433	387
Depuis 3 à 6 mois	51		45	
Depuis 6 mois à 1 an	20		24	
Depuis plus de 1 an	252		259	
<b>Total des créances échues</b>	<b>897</b>	<b>522</b>	<b>761</b>	<b>387</b>

(1) Ne comprend que les créances de financement des ventes non dépréciées, soit totalement, soit partiellement sur une base individuelle.

Les risques sur la qualité des crédits de la clientèle font l'objet d'une évaluation (par système de score) et d'un suivi par type d'activité (Clientèle et Réseau). A la date de clôture des comptes, aucun élément ne remet en cause la qualité de crédit des créances de financement des ventes non échues et non dépréciées.

Par ailleurs, il n'existe pas de concentration de risques significative au sein de la clientèle du Financement des ventes au regard des dispositions réglementaires.

Le montant des garanties détenues sur les créances douteuses ou incidentées est de 660 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 593 millions d'euros au 31 décembre 2016.

#### 5.5 - Valeurs résiduelles en risque porté par RCI Banque

Le montant total des risques sur valeurs résiduelles porté en propre par RCI Banque s'élève à 1 981 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 1 899 millions d'euros au 31 décembre 2016. Il est provisionné à hauteur de 67 millions d'euros au 31 décembre 2017 pour la provision valeur résiduelle risque portée (concerne pour l'essentiel le Royaume-Uni).

**Note 6 : Ventilation des opérations avec la clientèle par segment d'activité**

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2017
<b>Valeur brute</b>	<b>33 349</b>	<b>11 126</b>	<b>436</b>	<b>44 911</b>
Créances saines	32 894	11 019	432	44 345
Créances douteuses	165	90	3	258
Créances compromises	290	17	1	308
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>1,36%</i>	<i>0,96%</i>	<i>0,92%</i>	<i>1,26%</i>
<b>Dépréciation sur base individuelle</b>	<b>(439)</b>	<b>(87)</b>		<b>(526)</b>
Dépréciation créances non douteuses	(143)	(54)		(197)
Dépréciation créances douteuses	(88)	(18)		(106)
Dépréciation créances compromises	(208)	(15)		(223)
<b>Dépréciation collective sectorielle</b>	<b>(25)</b>	<b>(91)</b>		<b>(116)</b>
Dépréciation des créances	(18)	(91)		(109)
Risque pays	(7)			(7)
<b>Total des valeurs nettes (*)</b>	<b>32 885</b>	<b>10 948</b>	<b>436</b>	<b>44 269</b>

(\*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)

21

937

309

1 267

En millions d'euros	Clientèle	Réseau	Autres	Total 12/2016
<b>Valeur brute</b>	<b>28 656</b>	<b>10 272</b>	<b>379</b>	<b>39 307</b>
Créances saines	28 209	10 126	376	38 711
Créances douteuses	164	124	2	290
Créances compromises	283	22	1	306
<i>% des créances douteuses et compromises sur le total des créances</i>	<i>1,56%</i>	<i>1,42%</i>	<i>0,79%</i>	<i>1,52%</i>
<b>Dépréciation sur base individuelle</b>	<b>(424)</b>	<b>(103)</b>		<b>(527)</b>
Dépréciation créances non douteuses	(100)	(62)		(162)
Dépréciation créances douteuses	(101)	(19)		(120)
Dépréciation créances compromises	(223)	(22)		(245)
<b>Dépréciation collective sectorielle</b>	<b>(40)</b>	<b>(102)</b>		<b>(142)</b>
Dépréciation des créances	(13)	(102)		(115)
Risque pays	(27)			(27)
<b>Total des valeurs nettes (*)</b>	<b>28 192</b>	<b>10 067</b>	<b>379</b>	<b>38 638</b>

(\*) Dont entreprises liées (Hors participations reçues et rémunérations versées)

54

747

222

1 023

La classification « Autres » regroupe principalement les comptes acheteurs et ordinaires avec les concessionnaires et le groupe Renault.

La provision pour risque pays concerne essentiellement le Brésil, l'Argentine et dans une moindre mesure le Maroc et la Roumanie.

**Note 7 : Comptes de régularisation et actifs divers**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Créances d'impôts et taxes fiscales</b>	<b>379</b>	<b>466</b>
Créances d'impôts courants	36	44
Créances d'impôts différés	112	106
Créances fiscales hors impôts courants	231	316
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>	<b>1 009</b>	<b>748</b>
Autres débiteurs divers	337	259
Comptes de régularisation actif	49	45
Valeurs reçues à l'encaissement	426	282
Part des réassureurs dans les provisions techniques	197	162
<b>Total des comptes de régularisation et actifs divers (*)</b>	<b>1 388</b>	<b>1 214</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>138</i>	<i>99</i>

Les actifs d'impôts différés sont analysés en note 32.

La variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques s'analyse ainsi :

**Variation de la part des réassureurs dans les provisions techniques**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Part des réassureurs dans les provisions techniques au début de la période	162	136
Augmentation des provisions techniques à la charge des réassureurs	45	34
Sinistres mis à la charge des réassureurs	(10)	(8)
<b>Part des réassureurs dans les provisions techniques à la fin de la période</b>	<b>197</b>	<b>162</b>

**Note 8 : Participations dans les entreprises associées et coentreprises**

En millions d'euros	12/2017		12/2016	
	Valeur bilan des SME	Résultat	Valeur bilan des SME	Résultat
Orfin Finansman Anonim Sirketi	24	4	25	2
RN SF B.V.	48	9	41	4
Nissan Renault Financial Services India Private Limited	30	2	31	1
<b>Total des participations dans les entreprises associées et coentreprises</b>	<b>102</b>	<b>15</b>	<b>97</b>	<b>7</b>

**Note 9 : Immobilisations corporelles et incorporelles**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
Valeur brute	36	38
Amortissements et provisions	(30)	(32)
<b>Valeur nette des immobilisations corporelles</b>	<b>23</b>	<b>22</b>
Valeur brute	101	111
Amortissements et provisions	(78)	(89)
<b>Total net des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>29</b>	<b>28</b>

**Note 10 : Ecarts d'acquisition**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Argentine	2	2
Royaume-Uni	35	37
Allemagne	12	12
Italie	9	9
Corée du Sud	20	20
République tchèque	6	6
<b>Total des écarts d'acquisition ventilés par pays</b>	<b>84</b>	<b>86</b>

L'ensemble de ces écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation (selon les méthodes et hypothèses décrites en note B). Ces tests n'ont pas fait apparaître de risque de dépréciation au 31 décembre 2017.

**Note 11 : Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle ou représentées par un titre****11.1 - Banques centrales**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Comptes et emprunts à terme	2 500	2 000
<b>Total Banques centrales</b>	<b>2 500</b>	<b>2 000</b>

La valeur comptable du collatéral présenté à la Banque de France (3G) s'élève au 31 décembre 2017 à 6 950 M€, soit 5 676M€ en titres de véhicules de titrisations, 168 M€ en titres obligataires éligibles et 1 106M€ en créances privées.

**11.2 - Dettes envers les établissements de crédit**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Dettes à vue envers les établissements de crédit</b>	<b>234</b>	<b>211</b>
Comptes ordinaires créditeurs	29	12
Emprunts au jour le jour	1	9
Autres sommes dues	204	190
<b>Dettes à terme envers les établissements de crédit</b>	<b>2 210</b>	<b>1 634</b>
Comptes et emprunts à terme	2 165	1 567
Dettes rattachées	45	67
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit (*)</b>	<b>2 444</b>	<b>1 845</b>

(\*) Dont entreprises liées

1

Les dettes à vue sont un élément constitutif du poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » figurant dans le tableau de flux de trésorerie.

**11.3 - Dettes envers la clientèle**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>15 768</b>	<b>13 214</b>
Comptes ordinaires créditeurs	109	93
Comptes créditeurs à terme	744	566
Comptes d'épargne - Livrets ordinaires	11 456	9 011
Dépôts à terme de la clientèle	3 459	3 544
<b>Autres sommes dues à la clientèle et dettes rattachées</b>	<b>76</b>	<b>53</b>
Autres sommes dues à la clientèle	28	22
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à vue	28	10
Dettes rattachées sur comptes créditeurs à terme	1	
Dettes rattachées sur comptes d'épargne - Livrets ordinaires	14	16
Dettes rattachées sur dépôts à terme de la clientèle	5	5
<b>Total des dettes envers la clientèle (*)</b>	<b>15 844</b>	<b>13 267</b>

(\*) Dont entreprises liées

788

606

Les comptes créditeurs à terme tiennent compte d'une convention de gage espèces accordée à RCI Banque par le constructeur Renault pour un montant de 700 millions d'euros couvrant sans distinction géographique les risques de défaillance du groupe Renault Retail Groupe.

RCI Banque a lancé son activité d'épargne en février 2012 en France, en février 2013 en Allemagne, en avril 2014 en Autriche, et au Royaume-Uni en juin 2015 en commercialisant des comptes sur livrets ainsi que des dépôts à terme.

**11.4 - Dettes représentées par un titre**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Titres de créances négociables (1)</b>	<b>1 182</b>	<b>1 822</b>
Certificats de dépôt	1 018	1 389
Billets de trésorerie, Papiers commerciaux et assimilés	69	355
BMTN et assimilés	70	43
Dettes rattachées sur titres de créances négociables	25	35
<b>Autres dettes représentées par un titre (2)</b>	<b>2 272</b>	<b>3 064</b>
Autres dettes représentées par un titre	2 271	3 062
Dettes rattachées sur autres dettes représentées par un titre	1	2
<b>Emprunts obligataires et assimilés</b>	<b>17 885</b>	<b>14 658</b>
Emprunts obligataires	17 771	14 521
Dettes rattachées sur emprunts obligataires	114	137
<b>Total des dettes représentées par un titre (*)</b>	<b>21 339</b>	<b>19 544</b>

(\*) Dont entreprises liées

97

137

- (1) Les certificats de dépôts, les billets de trésorerie et les papiers commerciaux sont émis par RCI Banque S.A., Banco RCI Brasil S.A. et Diac S.A.
- (2) Les autres dettes représentées par un titre correspondent principalement aux titres émis par les véhicules de titrisation créés pour les besoins des opérations de titrisation allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) britannique (RCI Financial Services Ltd), brésilienne (Banco RCI Brasil S.A.), française (Diac S.A.) et italienne (RCI Banque Succursale Italiana).

**11.5 - Ventilation des dettes par méthode d'évaluation**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Dettes évaluées au coût amorti - Hors couverture juste valeur</b>	<b>34 741</b>	<b>30 755</b>
Banques centrales	2 500	2 000
Dettes envers les établissements de crédit	2 444	1 845
Dettes envers la clientèle	15 844	13 267
Dettes représentées par un titre	13 953	13 643
<b>Dettes évaluées au coût amorti - Couverture juste valeur</b>	<b>7 386</b>	<b>5 901</b>
Dettes représentées par un titre	7 386	5 901
<b>Total des dettes financières</b>	<b>42 127</b>	<b>36 656</b>

**11.6 - Ventilation de l'endettement par taux avant dérivés**

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2017
Banques centrales		2 500	2 500
Dettes sur les établissements de crédit	941	1 503	2 444
Dettes envers la clientèle	12 235	3 609	15 844
Titres de créances négociables	340	842	1 182
Autres dettes représentées par un titre	2 272		2 272
Emprunts obligataires	5 915	11 970	17 885
<b>Total de l'endettement par taux</b>	<b>21 703</b>	<b>20 424</b>	<b>42 127</b>

En millions d'euros	Variable	Fixe	12/2016
Banques centrales		2 000	2 000
Dettes sur les établissements de crédit	852	993	1 845
Dettes envers la clientèle	9 789	3 478	13 267
Titres de créances négociables	333	1 489	1 822
Autres dettes représentées par un titre	3 064		3 064
Emprunts obligataires	4 761	9 897	14 658
<b>Total de l'endettement par taux</b>	<b>18 799</b>	<b>17 857</b>	<b>36 656</b>

**11.7 - Ventilation de l'endettement par durée restant à courir**

La ventilation des dettes par échéance est exposée en note 17.

## Note 12 : Titrisation

TITRISATION - Opérations publiques									
Pays	France	France	France	Italie	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Brésil
Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	RCIBanque Succursale Italiana	RCIBank Niederlassung	RCIBank Niederlassung	RCIBank Niederlassung	RCIBank Niederlassung	Banco RCIBrazil S.A.
Collatéral concerné	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle
Véhicule d'émission	CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	CARS Alliance Auto Loans France V2014-1	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 s.r.l.	CARS Alliance Auto Loans Germany Master	CARS Alliance Auto Loans Germany V2013-1	CARS Alliance Auto Loans Germany V2016-1	Cars Alliance DFP Germany 2017	Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RCI Brasil I
Date de début	mai 2012	octobre 2014	juillet 2013	juillet 2015	mars 2014	décembre 2013	mai 2016	juillet 2017	mai 2015
Maturité légale des fonds	août 2030	janvier 2026	juillet 2023	décembre 2031	mars 2031	décembre 2024	mai 2027	juin 2026	avril 2021
Montant des créances cédées à l'origine	715 M€	700 M€	1020 M€	1234 M€	674 M€	977 M€	822 M€	852 M€	n.a.
Réhaussement de crédit à la date initiale	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 15,1%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 11,5%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 20,35%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 22,6%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 12%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 8%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 20,75%	Cash reserve pour 1% Sur-collatéralisation en créances de 11%
Créances cédées au 31 décembre 2017	1312 M€	114 M€	1021 M€	1210 M€	2366 M€	137 M€	641 M€	818 M€	79 M€
Titres émis au 31 décembre 2017 (y compris parts éventuellement souscrites par le groupe RCI Banque)	Class A Notation : AAA 1134 M€	Class A Notation : AAA 42 M€	Class A Notation : AAA 750 M€	Class A Notation : AAA 955 M€	Class A Notation : AAA 1998 M€	Class A Notation : AAA 27 M€	Class A Notation : AAA 563 M€	Class A Notation : AAA 675 M€	Class A Notation : AAA 67 M€
		Class B Notation : A+ 44 M€				Class B Notation : A 57 M€	Class B Notation : AA 23 M€		
	Class B Non noté 181 M€	Class C Non noté 34 M€		Class J Non noté 292 M€	Class B Non noté 174 M€	Class C Non noté 52 M€	Class C Non noté 38 M€		Class B Non noté 9 M€
Période	Revolving	Amortissement	Revolving	Revolving	Revolving	Amortissement	Amortissement	Revolving	Amortissement
Nature de l'opération	auto-souscrite	Marché	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Auto-souscrite	Marché	Marché	Auto-souscrite	Marché

En 2017, le groupe RCI Banque a procédé à une opération de titrisation publique en Allemagne par l'intermédiaire d'un véhicule ad hoc.

En complément et dans le cadre de la diversification du refinancement, une opération a été assurée par conduit. Cette opération étant privée, ses modalités ne sont pas détaillées dans le tableau ci-dessus.

Au 31 décembre 2017, le montant total des financements obtenus à travers les titrisations privées est de 1 682 M€, le montant des financements obtenus par les titrisations publiques placées sur les marchés est de 765 M€.

Toutes les opérations de titrisation du groupe répondent à l'exigence de rétention de 5% du capital économique mentionné à l'article 405 de la directive européenne n° 575/2013. Ces opérations n'ont pas eu pour conséquence

la décomptabilisation des créances cédées, le montant des créances de financement des ventes ainsi maintenues au bilan s'élève à 10 391 M€ au 31 décembre 2017 (9 768M€ au 31 décembre 2016), soit :

- pour les titrisations placées sur le marché : 971 M€
- pour les titrisations auto-souscrites : 6 727 M€
- pour les titrisations privées : 2 693 M€

La juste valeur de ces créances est de 10 344 M€ au 31 décembre 2017.

Un passif de 2 272M€ a été comptabilisé en « Autres dettes représentées par un titre » correspondant aux titres émis lors des opérations de titrisation, la juste valeur de ce passif est de 2 326M€ au 31 décembre 2017

La différence entre le montant des créances cédées et le montant du passif cité précédemment correspond au rehaussement de crédit nécessaire à ces opérations ainsi qu'à la quote-part des titres conservés par le groupe RCI Banque, constituant une réserve de liquidité.

### Note 13 : Comptes de régularisation et passifs divers

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Dettes d'impôts et taxes fiscales</b>	<b>558</b>	<b>449</b>
Dettes d'impôts courants	108	88
Dettes d'impôts différés	422	333
Dettes fiscales hors impôts courants	28	28
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>	<b>1 632</b>	<b>1 556</b>
Dettes sociales	51	42
Autres créditeurs divers	659	648
Comptes de régularisation passif	377	300
Dettes rattachées sur autres créditeurs divers	542	558
Comptes d'encaissement	3	8
<b>Total des comptes de régularisation et passifs divers (*)</b>	<b>2 190</b>	<b>2 005</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	286	321

Les passifs d'impôts différés sont analysés en note 32.

Les autres créditeurs divers et les dettes rattachées sur créditeurs divers concernent essentiellement les factures non parvenues, les provisions des commissions d'apporteurs d'affaires à payer, les commissions d'assurance à payer par les entités maltaises et la valorisation des puts sur minoritaires.

**Note 14 : Provisions**

En millions d'euros	12/2016	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2017
			Utilis é es	No n Utilis é es		
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>376</b>	<b>284</b>	<b>(24)</b>	<b>(185)</b>	<b>(9)</b>	<b>442</b>
Provisions pour risques de litiges	12	4		(2)	(3)	11
Provisions techniques des contrats d'assurance	343	270	(23)	(172)		418
Autres provisions	21	10	(1)	(11)	(6)	13
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>	<b>114</b>	<b>14</b>	<b>(16)</b>	<b>(8)</b>	<b>(4)</b>	<b>100</b>
Provisions pour engagements de retraite et ass.	50	6	(5)			51
Provisions pour restructurations	1		(1)			
Provisions pour risques fiscaux et litiges	60	7	(10)	(5)	(7)	45
Autres provisions	3	1		(3)	3	4
<b>Total des provisions</b>	<b>490</b>	<b>298</b>	<b>(40)</b>	<b>(193)</b>	<b>(13)</b>	<b>542</b>

(\*) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

Chacun des litiges connus dans lesquels RCI Banque ou des sociétés du groupe sont impliqués fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes. Après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires sont, le cas échéant, constituées pour couvrir les risques estimés.

Les sociétés du groupe font périodiquement l'objet de contrôles fiscaux dans les pays où elles sont implantées. Les rappels d'impôts et taxes acceptés sont comptabilisés par voie de provisions. Les rappels contestés sont pris en compte, au cas par cas, selon des estimations intégrant le risque que le bien-fondé des actions et recours engagés puisse ne pas prévaloir.

Les autres provisions sur opérations bancaires sont principalement constituées de la provision technique d'assurance correspondant aux engagements des captives d'assurance vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats. La provision technique d'assurance s'élève à 418 M€ à fin décembre 2017.

Les provisions pour litiges sur opérations bancaires comprennent notamment celle de la succursale allemande (RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland) qui s'élève à 3,5 M€ à fin décembre 2017 au titre des frais de dossiers abusifs. Les provisions restantes concernent les frais des dossiers facturés aux sociétés commerciales.

**Risque d'assurance**

Le risque principal encouru par le groupe du fait des contrats d'assurance et de réassurance souscrits consiste en ce que le montant réel des sinistres et des indemnités et/ou la cadence de paiement de ceux-ci peuvent différer des estimations. La fréquence des sinistres, leur gravité, l'évaluation des indemnités versées, la nature des sinistres dont certains sont à développement long, ont une influence sur le risque principal encouru par le groupe. Le groupe veille à ce que ses provisions disponibles soient suffisantes pour couvrir ses engagements.

L'exposition au risque est limitée par la diversification du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance ainsi que celle des zones géographiques de souscription. La volatilité des risques est également réduite par une sélection stricte des contrats, le respect des guides de souscription et le recours à des accords de réassurance.

Afin de limiter ses risques, le groupe a recours à la réassurance. Les contrats cédés en réassurance sont conclus sur une base proportionnelle. Les traités de réassurance en quote-part sont conclus afin de réduire les expositions globales du groupe pour toutes les activités et dans tous les pays. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont évalués conformément à la provision pour sinistres et conformément aux traités de réassurance. La réassurance ne décharge cependant pas la cédante de ses engagements face aux assurés. Dans la mesure où le réassureur ne serait pas en mesure de respecter ses obligations, le groupe est exposé à un risque de crédit sur les contrats cédés. Les traités de réassurance sont conclus avec une contrepartie de notation A. Le groupe surveille de

manière active la notation du réassureur. Le groupe a évalué les risques couverts par les contrats de réassurance et est d'avis qu'aucune rétrocession n'est nécessaire.

#### Hypothèse clés

La principale hypothèse sous-jacente aux estimations de passif est que l'évolution des sinistres futurs suivra un modèle identique à l'évolution des sinistres passés du groupe.

Le groupe a donc considéré un taux de perte ultime afin d'estimer le coût total des sinistres et de ses provisions (IBNR). Compte tenu des traités de réassurance conclus, une dégradation ou une amélioration de ce taux de perte n'aura pas un impact significatif sur les résultats de l'année.

#### Provisions pour engagements de retraite et assimilés

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Montant de la provision sociétés françaises	32	33
Montant de la provision sociétés étrangères	19	17
<b>Total de la provision pour engagements de retraite</b>	<b>51</b>	<b>50</b>

#### Filiales sans fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	France	
	12/2017	12/2016
Age de départ à la retraite	67 ans	67 ans
Evolution des salaires	1,52%	1,72%
Taux d'actualisation financière	1,90%	1,73%
Taux de départ	6,25%	4,55%

#### Filiales avec un fond de pension

Principales hypothèses actuarielles retenues	Royaume-Uni		Suisse		Pays Bas	
	12/2017	12/2016	12/2017	12/2016	12/2017	12/2016
Duration moyenne	25 ans	26 ans	18 ans	18 ans	12 ans	12 ans
Taux d'indexation des salaires	3,10%	3,15%	1,00%	1,00%	1,25%	1,25%
Taux d'actualisation	2,50%	2,70%	0,75%	0,70%	2,00%	1,80%
Taux de rendement réel des actifs de couverture	8,80%	16,30%	1,22%	1,47%	2,00%	1,80%

## Variation des provisions pour engagements de retraite au cours de l'exercice

En millions d'euros	Valeur actuarielle de l'obligation	Juste valeur des actifs du régime	Plafonnement de l'actif	Passif (actif) net au titre de prestations définies
	(A)	(B)	(C)	(A)-(B)-(C)
<b>Solde à l'ouverture de la période</b>	<b>91</b>	<b>41</b>		<b>50</b>
Coût des services rendus de la période	4			4
Intérêt net sur le passif (actif) net	2	1		1
<b>Charge (produit) au compte de résultat</b>	<b>6</b>	<b>1</b>		<b>5</b>
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des changements d'hypothèses démographiques	2			2
Rendement des actifs du régime (hors partie en intérêts nets)		1		(1)
Pertes et gains actuariels sur l'obligation découlant des effets d'expérience	(1)			(1)
<b>Réévaluation du passif (actif) net en Autres éléments du résultat global</b>	<b>1</b>	<b>1</b>		
Contributions versées au régime		2		(2)
Prestations payées au titre du régime	(3)	(1)		(2)
Effet des variations de cours de change	(2)	(1)		(1)
<b>Solde à la clôture de l'exercice</b>	<b>93</b>	<b>43</b>		<b>50</b>

## Nature des fonds investis

En millions d'euros	12/2017		12/2016	
	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif	Côtés sur un marché actif	Non côtés sur un marché actif
Actions	11		10	
Obligations	27		26	
Autres	5		5	
<b>Total</b>	<b>43</b>		<b>41</b>	

**Note 15 : Dépréciations et provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie**

En millions d'euros	12/2016	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2017
			Utilis é es	No n Utilis é es		
<b>Dépréciations sur opérations bancaires</b>	<b>670</b>	<b>324</b>	<b>(171)</b>	<b>(162)</b>	<b>(14)</b>	<b>647</b>
Opérations avec la clientèle (sur base individuelle)	527	287	(167)	(110)	(11)	526
Opérations avec la clientèle (sur base collective)	142	32	(4)	(52)	(2)	116
Opérations sur titres	1	5			(1)	5
<b>Provisions sur opérations non bancaires</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>(1)</b>	<b>(5)</b>	<b>(1)</b>	<b>2</b>
Autres couvertures d'un risque de contrepartie	7	2	(1)	(5)	(1)	2
<b>Provisions sur opérations bancaires</b>	<b>12</b>	<b>4</b>		<b>(2)</b>	<b>(3)</b>	<b>11</b>
Provisions pour risques de litiges	12	4		(2)	(3)	11
<b>Total couverture des risques de contreparties</b>	<b>689</b>	<b>330</b>	<b>(172)</b>	<b>(169)</b>	<b>(18)</b>	<b>660</b>

(\*) *Autres variations = Reclassement, effet des variations de change, effet de la variation du périmètre*

La ventilation par marché des dépréciations de l'actif liées aux opérations avec la clientèle est présentée en note 6.

**Note 16 : Dettes subordonnées**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Titres participatifs	13	12
<b>Total des dettes subordonnées</b>	<b>13</b>	<b>12</b>

La rémunération des titres participatifs émis en 1985 par Diac SA comprend une partie fixe égale au TAM (Taux annuel monétaire) et une partie variable obtenue en appliquant à 40 % du TAM le taux de progression du résultat net consolidé du sous-groupe Diac de l'exercice par rapport à celui de l'exercice précédent.

La rémunération annuelle est comprise entre 100% et 130% du TAM, et est assortie d'un taux plancher de 6.5%.

## Note 17 : Ventilation des actifs et passifs financiers par durée restant à courir

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2017
<b>Actifs financiers</b>	<b>12 101</b>	<b>14 614</b>	<b>19 971</b>	<b>581</b>	<b>47 267</b>
Caisse et Banques centrales	1 303				1 303
Instruments dérivés	13	38	72		123
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	385	190	506	206	1 287
Prêts et créances sur les établissements de crédit	974	70	80		1 124
Prêts et créances sur la clientèle	9 426	14 316	19 313	375	43 430
<b>Passifs financiers</b>	<b>14 665</b>	<b>5 616</b>	<b>18 180</b>	<b>3 797</b>	<b>42 258</b>
Banques centrales			2 500		2 500
Instruments dérivés	25	28	46	19	118
Dettes envers les établissements de crédit	690	726	1 028		2 444
Dettes envers la clientèle	12 459	1 354	1 331	700	15 844
Dettes représentées par un titre	1 491	3 508	13 275	3 065	21 339
Dettes subordonnées				13	13

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016
<b>Actifs financiers</b>	<b>11 098</b>	<b>12 855</b>	<b>16 805</b>	<b>422</b>	<b>41 180</b>
Caisse et Banques centrales	1 040				1 040
Instruments dérivés	18	33	171	16	238
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	247	301	272	135	955
Prêts et créances sur les établissements de crédit	814	60	150		1 024
Prêts et créances sur la clientèle	8 979	12 461	16 212	271	37 923
<b>Passifs financiers</b>	<b>12 693</b>	<b>5 644</b>	<b>15 753</b>	<b>2 675</b>	<b>36 765</b>
Banques centrales			2 000		2 000
Instruments dérivés	4	40	41	12	97
Dettes envers les établissements de crédit	593	481	771		1 845
Dettes envers la clientèle	9 857	1 299	1 561	550	13 267
Dettes représentées par un titre	2 239	3 824	11 380	2 101	19 544
Dettes subordonnées				12	12

Les emprunts Banque Centrale correspondent aux opérations de financement à Long terme (TLTRO) qui ont été introduites fin 2014 et progressivement utilisées par RCI Banque.

**Note 18 : Ventilation des flux futurs contractuels par échéance**

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2017
<b>Passifs financiers</b>	<b>14 701</b>	<b>5 749</b>	<b>18 845</b>	<b>3 882</b>	<b>43 177</b>
Banques centrales			2 500		2 500
Instruments dérivés	5	12	63	29	109
Dettes envers les établissements de crédit	679	693	1 028		2 400
Dettes envers la clientèle	12 415	1 351	1 331	700	15 797
Dettes représentées par un titre	1 458	3 432	13 273	3 065	21 228
Dettes subordonnées				10	10
Intérêts futurs à payer	144	261	650	78	1 133
<b>Engagements de financements et garanties donnés</b>	<b>2 250</b>	<b>46</b>		<b>7</b>	<b>2 303</b>
<b>Total flux futurs contractuels par échéance</b>	<b>16 951</b>	<b>5 795</b>	<b>18 845</b>	<b>3 889</b>	<b>45 480</b>

En millions d'euros	< 3 mois	de 3 à 12 mois	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total 12/2016
<b>Passifs financiers</b>	<b>12 606</b>	<b>5 817</b>	<b>16 283</b>	<b>2 701</b>	<b>37 407</b>
Banques centrales			2 000		2 000
Instruments dérivés	6	37	48	11	102
Dettes envers les établissements de crédit	578	427	771		1 776
Dettes envers la clientèle	9 830	1 295	1 561	550	13 236
Dettes représentées par un titre	2 063	3 721	11 376	2 101	19 261
Dettes subordonnées				10	10
Intérêts futurs à payer	129	337	527	29	1 022
<b>Engagements de financements et garanties donnés</b>	<b>1 998</b>	<b>49</b>		<b>5</b>	<b>2 052</b>
<b>Total flux futurs contractuels par échéance</b>	<b>14 604</b>	<b>5 866</b>	<b>16 283</b>	<b>2 706</b>	<b>39 459</b>

La somme des flux futurs contractuels n'est pas égale aux valeurs bilancielle notamment en raison de la prise en compte des intérêts futurs contractuels et des coupons de swaps non actualisés.

Pour les dérivés passifs, les flux contractuels correspondent aux montants à décaisser.

Pour les autres passifs financiers non dérivés, les flux contractuels correspondent au remboursement du nominal et au paiement des intérêts.

Pour les instruments financiers à taux variable, les intérêts ont été estimés sur la base du taux d'intérêt en vigueur au 31 décembre 2017.

**Note 19 : Juste Valeur des actifs et passifs financiers (en application d'IFRS 7 et d'IFRS 13)  
et décomposition par niveau des actifs et des passifs à la juste valeur**

En millions d'euros - 31/12/2017	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
<b>Actifs financiers</b>	<b>47 267</b>	<b>1 260</b>	<b>2 550</b>	<b>43 317</b>	<b>47 127</b>	<b>(140)</b>
Caisse et Banques centrales	1 303		1 303		1 303	
Instruments dérivés	123		123		123	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	1 287	1 260		27	1 287	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 124		1 124		1 124	
Prêts et créances sur la clientèle	43 430			43 290	43 290	(140)
<b>Passifs financiers</b>	<b>42 258</b>	<b>13</b>	<b>42 494</b>		<b>42 507</b>	<b>(249)</b>
Banques centrales	2 500		2 500		2 500	
Instruments dérivés	118		118		118	
Dettes envers les établissements de crédit	2 444		2 445		2 445	(1)
Dettes envers la clientèle	15 844		15 844		15 844	
Dettes représentées par un titre	21 339		21 587		21 587	(248)
Dettes subordonnées	13	13			13	

(\*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

Les actifs financiers disponibles à la vente classés en niveau 3 correspondent à des titres de participation de sociétés non consolidées.

En millions d'euros - 31/12/2016	Valeur Comptable	Fair Value				Ecart (*)
		Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	JV (*)	
<b>Actifs financiers</b>	<b>41 180</b>	<b>929</b>	<b>2 302</b>	<b>37 993</b>	<b>41 224</b>	<b>44</b>
Caisse et Banques centrales	1 040		1 040		1 040	
Instruments dérivés	238		238		238	
Actifs financiers disponibles à la vente et autres	955	929		26	955	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 024		1 024		1 024	
Prêts et créances sur la clientèle	37 923			37 967	37 967	44
<b>Passifs financiers</b>	<b>36 765</b>	<b>12</b>	<b>36 835</b>		<b>36 847</b>	<b>(82)</b>
Banques centrales	2 000		2 000		2 000	
Instruments dérivés	97		97		97	
Dettes envers les établissements de crédit	1 845		1 793		1 793	52
Dettes envers la clientèle	13 267		13 267		13 267	
Dettes représentées par un titre	19 544		19 678		19 678	(134)
Dettes subordonnées	12	12			12	

(\*) JV : Juste valeur - Ecart : Gains ou pertes latents

### Hypothèses et méthodes retenues

La hiérarchie à 3 niveaux des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur au bilan, telle que demandée par la norme IFRS 7 est la suivante :

- Niveau 1 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers identiques.
- Niveau 2 : évaluations basées sur des prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires ou évaluations pour lesquelles toutes les données significatives sont basées sur des données de marché observables.
- Niveau 3 : techniques d'évaluation pour lesquelles des données significatives ne sont pas basées sur des données de marché observables.

Les justes valeurs estimées ont été déterminées en utilisant les informations disponibles sur les marchés et les méthodes d'évaluation appropriées selon les types d'instruments.

Toutefois, les méthodes et hypothèses retenues sont par nature théoriques, et une part importante de jugement intervient dans l'interprétation des données du marché. L'utilisation d'hypothèses différentes et/ou de méthodes d'évaluation différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs estimées.

Les justes valeurs ont été déterminées sur la base des informations disponibles à la date de clôture de chaque exercice, et ne prennent donc pas en compte l'effet des variations ultérieures.

En règle générale, quand l'instrument financier est coté sur un marché actif et liquide, le dernier cours coté est utilisé pour calculer la valeur de marché. Pour les instruments non cotés, la valeur de marché est déterminée à partir de modèles de valorisation reconnus qui utilisent des paramètres de marché observables. Si RCI Banque ne dispose pas des outils de valorisation, notamment pour les produits complexes, les valorisations sont obtenues auprès d'établissements financiers de premier plan.

Les principales hypothèses et méthodes d'évaluation retenues sont :

- Actifs financiers

Les prêts à taux fixe ont été estimés en actualisant les flux futurs aux taux proposés par RCI Banque au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 pour des prêts de conditions et échéances similaires.

Les titres en niveau 3 correspondent aux titres de participations non consolidés pour lesquels il n'existe pas de cotation.

- Prêts et créances à la clientèle

Les créances de financement des ventes ont été estimées en actualisant les flux futurs au taux auquel des prêts similaires (conditions, échéance et qualité du débiteur) seraient accordés au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017.

Les créances à la clientèle qui ont une durée de vie inférieure à un an ne sont pas actualisées, leur juste valeur ne présentant pas d'écart significatif avec la valeur nette comptable.

- Passifs financiers

La juste valeur des passifs financiers a été déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux proposés à RCI Banque au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2017 pour des emprunts de conditions et échéances similaires. Les flux prévisionnels sont donc actualisés selon une courbe de taux zéro-coupon, incluant le spread de RCI Banque des émissions sur le marché secondaire contre 3 mois.

**Note 20 : Accords de compensation et autres engagements similaires****Convention cadre relative aux opérations sur instruments financiers à terme et accords similaires**

Le groupe RCI Banque négocie ses contrats d'instruments dérivés à terme sous les conventions-cadre de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) et de la FBF (Fédération Bancaire Française).

La survenance d'un cas de défaut donne à la partie non défaillante le droit de suspendre l'exécution de ses obligations de paiement et au paiement ou à la réception d'un solde de résiliation pour l'ensemble des transactions résiliées.

Les conventions-cadre ISDA et FBF ne répondent pas aux critères de compensation dans les états financiers. Le groupe RCI Banque ne dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés uniquement en cas de défaut ou d'évènement de crédit.

**Tableau de synthèse des compensations des actifs et passifs financiers**

En millions d'euros - 31/12/2017	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
<b>Actifs</b>	<b>1 342</b>		<b>1 342</b>	<b>41</b>	<b>864</b>		<b>437</b>
Dérivés	123		123	41			82
Créances de financements Réseau (1)	1 219		1 219		864		355
<b>Passifs</b>	<b>118</b>		<b>118</b>	<b>41</b>			<b>77</b>
Dérivés	118		118	41			77

(1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 826 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 695 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 11.3) et pour 393 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A., dont les expositions sont couvertes à hauteur de 169 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

En millions d'euros - 31/12/2016	Valeur Brute comptable avant compensation	Montants bruts compensés	Montant net au bilan	Montants non compensés			Exposition nette
				Instruments financiers au passif	Garantie au Passif	Garantie hors bilan	
<b>Actifs</b>	<b>1 236</b>		<b>1 236</b>	<b>58</b>	<b>713</b>		<b>465</b>
Dérivés	238		238	58			180
Créances de financements Réseau (1)	998		998		713		285
<b>Passifs</b>	<b>97</b>		<b>97</b>	<b>58</b>			<b>39</b>
Dérivés	97		97	58			39

- (1) La valeur brute comptable des créances de financement réseau correspondent pour 621 M€ à celles du groupe Renault Retail Groupe, dont les expositions sont couvertes à hauteur de 544 M€ par un gage espèces accordé par le constructeur Renault (cf note 11.3) et pour 377 M€ aux concessionnaires financés par Banco RCI Brasil S.A., dont les expositions sont couvertes à hauteur de 169 M€ par nantissement des lettras de cambio souscrites par les concessionnaires.

### Note 21 : Engagements donnés

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 314</b>	<b>2 066</b>
Engagements en faveur de la clientèle	2 314	2 066
<b>Engagements de garantie</b>	<b>81</b>	<b>72</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	74	67
Engagements d'ordre de la clientèle	7	5
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>28</b>	<b>22</b>
Engagements sur locations mobilières et immobilières	28	22
<b>Total des engagements donnés (*)</b>	<b>2 423</b>	<b>2 160</b>

(\*) Dont entreprises liées

12

8

**Note 22 : Engagements reçus**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Engagements de financement</b>	<b>4 939</b>	<b>4 642</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 939	4 642
<b>Engagements de garantie</b>	<b>12 609</b>	<b>10 357</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	234	211
Engagements reçus de la clientèle	5 919	5 075
Engagements de reprise reçus	6 456	5 071
<b>Total des engagements reçus (*)</b>	<b>17 548</b>	<b>14 999</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>4 235</i>	<i>3 493</i>

RCI Banque dispose au 31 décembre 2017 de 4 934 M€ de lignes de sécurité confirmées non utilisées, d'une diversification importante de ses programmes d'émissions à court et moyen termes et de 3 580 M€ de titres de créances éligibles et mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (après prise en compte des décotes, hors titres et créances mobilisées à la date de clôture).

La majeure partie des engagements reçus des parties liées concerne les engagements de reprise convenus avec les constructeurs dans le cadre de la location financière.

**Garanties et collatéraux**

Les garanties ou collatéraux permettent de se prémunir partiellement ou en totalité contre le risque de pertes dû à l'insolvabilité du débiteur (hypothèques, nantissements, lettres d'intention, garanties bancaires à la première demande pour l'octroi de prêts aux concessionnaires et à la clientèle particulière dans certains cas). Les garants font l'objet d'une notation interne ou externe actualisée au moins annuellement.

Dans le but de réduire sa prise de risques, le groupe RCI Banque mène donc une gestion active et rigoureuse de ses suretés notamment en les diversifiant : assurance-crédit, garanties personnelles et autres.

## Note 23 : Exposition au risque de change

En millions d'euros - 12/2017	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(568)	569		1	1	
Position en GBP		(342)	469		127		127
Position en CHF	517			(514)	3		3
Position en CZK	88			(70)	18	1	17
Position en ARS	7				7	1	6
Position en BRL	151				151		151
Position en PLN	398			(385)	13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON	6			(6)			
Position en KRW	167				167		167
Position en MAD	28				28	2	26
Position en DKK	151			(148)	3	3	
Position en TRY	17				17		17
Position en SEK	122			(122)			
Position en NOK	1				1	1	
Position en RUB	3				3	3	
Position en SGD		(30)	30				
Position en INR	28				28		28
Position en COP	21				21		21
<b>Expositions totales</b>	<b>1 711</b>	<b>(940)</b>	<b>1 068</b>	<b>(1 245)</b>	<b>594</b>	<b>12</b>	<b>582</b>

En millions d'euros - 12/2016	Bilan		Hors Bilan		Position Nette		
	Position longue	Position courte	Position longue	Position courte	Total	Dt Monétaire	Dt Structurelle
Position en USD		(760)	763		3	3	
Position en GBP	105		13		118		118
Position en CHF	681			(677)	4		4
Position en CZK	145			(127)	18		18
Position en ARS	9				9	1	8
Position en BRL	175				175		175
Position en PLN	366			(353)	13		13
Position en HUF	6				6		6
Position en RON		(1)			(1)	(1)	
Position en KRW	169				169		169
Position en MAD	29				29	2	27
Position en DKK	116			(111)	5	5	
Position en TRY	21				21		21
Position en SEK	90			(90)			
Position en NOK	1				1	1	
Position en RUB	1				1	1	
Position en SGD		(32)	32				
Position en COP	19				19		19
<b>Expositions totales</b>	<b>1 933</b>	<b>(793)</b>	<b>808</b>	<b>(1 358)</b>	<b>590</b>	<b>12</b>	<b>578</b>

La position de change structurelle correspond à la valeur des titres de participations en devises détenus par RCI Banque SA.

#### Note 24 : Intérêts et produits assimilés

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>2 540</b>	<b>2 289</b>
Opérations avec les établissements de crédit	25	27
Opérations avec la clientèle	1 934	1 714
Opérations de location financière	510	466
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	60	70
Intérêts courus et échus des instruments financiers disponibles à la vente	11	12
<b>Etalement des rémunérations versées aux apporteurs d'affaires</b>	<b>(548)</b>	<b>(445)</b>
Opérations avec la clientèle	(450)	(363)
Opérations de location financière	(98)	(82)
<b>Total des intérêts et produits assimilés (*)</b>	<b>1 992</b>	<b>1 844</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	645	580

La titrisation des créances n'ayant pas fait l'objet d'une déconsolidation, les intérêts relatifs aux créances cédées au travers de ces opérations figurent toujours en intérêts et produits sur opérations avec la clientèle.

**Note 25 : Intérêts et charges assimilées**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Opérations avec les établissements de crédit	(184)	(154)
Opérations avec la clientèle	(126)	(143)
Opérations de location financière	(1)	(1)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(54)	(19)
Charges sur dettes représentées par un titre	(387)	(431)
Autres intérêts et charges assimilés	(17)	(13)
<b>Total des intérêts et charges assimilés (*)</b>	<b>(769)</b>	<b>(761)</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(12)</i>	<i>(24)</i>

**Note 26 : Commissions**

En millions d'euros	12/2017	12/2016	Proforma 12/2016
<b>Produits sur commissions</b>	<b>492</b>	<b>27</b>	<b>419</b>
Commissions	13	10	10
Frais de dossiers	20	17	17
Commissions accessoires aux contrats de financement	332		286
Commissions sur activités de services	62		61
Commissions de courtage d'assurance	65		45
<b>Charges sur commissions</b>	<b>(209)</b>	<b>(17)</b>	<b>(189)</b>
Commissions	(19)	(17)	(17)
Commissions sur prestations accessoires aux contrats de financement	(142)		(127)
Commissions sur les activités de services	(48)		(45)
<b>Total des commissions nettes (*)</b>	<b>283</b>	<b>10</b>	<b>230</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>6</i>	<i>8</i>	

Pour des raisons de meilleure lisibilité des états financiers, un reclassement de présentation a été réalisé pour les commissions tirées des contrats de financement, activités de services et courtage en assurance, des autres produits et charges d'activité.

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services se rapportent principalement à des prestations d'assurance et d'entretien.

**Note 27 : Gains (pertes) nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
Gains et pertes nets sur opérations de change	7	16
Gains et pertes nets sur les instruments dérivés classés en opé. de transaction	(2)	(10)
Gains et pertes nets sur titres participatifs évalués à la juste valeur	(1)	
Couvertures de juste valeur : variation instruments de couverture	(113)	(78)
Couvertures de juste valeur : variation éléments couverts	127	81
<b>Total des gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur</b>	<b>18</b>	<b>9</b>

**Note 28 : Gains (pertes) nets sur actifs financiers disponibles à la vente et autres**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>(4)</b>	
Plus et moins values de cession	(4)	
<b>Autres actifs financiers</b>		<b>1</b>
Dividendes reçus des titres de participation non consolidés	5	2
Variation des provisions pour dépréciation	(5)	(1)
<b>Total gains (pertes) nets actifs financiers disponibles à la vente et autres (*)</b>	<b>(4)</b>	<b>1</b>

(\*) Dont entreprises liées

1

**Note 29 : Produits et charges nets des autres activités**

En millions d'euros	12/2017	12/2016	Proforma 12/2016
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>786</b>	<b>1 029</b>	<b>637</b>
Prestations accessoires aux contrats de financement		286	
Produits des activités de services	423	461	355
Produits liés aux fins de contrats de location non-douteux	156	115	115
dont reprise de dépréciation des valeurs résiduelles	15	12	
Opérations de location opérationnelle	173	139	139
Autres produits d'exploitation bancaire	34	28	28
dont reprise de provisions pour risques bancaires	14	11	
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(682)</b>	<b>(665)</b>	<b>(493)</b>
Coûts des prestations accessoires aux contrats de financement		(127)	
Coûts des activités de services	(197)	(209)	(164)
Charges liées aux fins de contrats de location non-douteux	(198)	(137)	(137)
dont dotation de dépréciation des valeurs résiduelles	(60)	(38)	
Coûts de distribution non assimilables à des intérêts	(139)	(85)	(85)
Opérations de location opérationnelle	(118)	(92)	(92)
Autres charges d'exploitation bancaire	(30)	(15)	(15)
dont dotation aux provisions pour risques bancaires	(14)	(5)	
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>5</b>
Autres produits d'exploitation	22	21	21
Autres charges d'exploitation	(18)	(16)	(16)
<b>Total des produits et charges nets des autres activités (*)</b>	<b>108</b>	<b>369</b>	<b>149</b>

(\*) Dont entreprises liées

(49)

(4)

Les prestations et les coûts des prestations accessoires aux contrats de financement ainsi que les produits et les coûts des activités de services sont présentés en note 26.

Les produits et les coûts des activités de services comprennent les produits et les charges comptabilisés au titre des contrats d'assurance émis par les captives d'assurance du groupe.

**Produits nets de l'activité d'assurance en risque propre**

<b>En millions d'euros</b>	<b>12/2017</b>	<b>12/2016</b>	<b>Proforma 12/2016</b>
Primes brutes émises	326	273	273
Variation des provisions techniques	(75)	(58)	(58)
Sinistres payés	(23)	(22)	(22)
Autres charges des prestations des contrats	(1)	(1)	(1)
Sinistres mis à la charge des réassureurs	10	8	8
Charges et produits nets de cessions en réassurance	(8)	(8)	(8)
<b>Total des produits nets de l'activité d'assurance</b>	<b>229</b>	<b>192</b>	<b>192</b>

**Note 30 : Charges générales d'exploitation et des effectifs**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Frais de personnel</b>	<b>(268)</b>	<b>(240)</b>
Rémunération du personnel	(182)	(161)
Charges de retraites et assimilées	(16)	(15)
Autres charges sociales	(67)	(55)
Autres charges de personnel	(3)	(9)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(246)</b>	<b>(216)</b>
Impôts et taxes hors IS	(39)	(35)
Loyers	(11)	(9)
Autres frais administratifs	(196)	(172)
<b>Total des charges générales d'exploitation (*)</b>	<b>(514)</b>	<b>(456)</b>

(\*) Dont entreprises liées

(6)

Les honoraires des commissaires aux comptes sont analysés dans le paragraphe E - honoraires des commissaires aux comptes et de leur réseau, dans la partie informations générales.

De plus, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG Audit au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires, (ii) des missions d'attestation portant notamment sur des informations RSE, et (iii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale. Les services autres que la certification des comptes fournis par Ernst & Young Audit au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires, (ii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale.

Effectif moyen en nombre	12/2017	12/2016
Financements et services en France	1 461	1 393
Financements et services à l'étranger	1 821	1 661
<b>Total Groupe RCI Banque</b>	<b>3 282</b>	<b>3 054</b>

Les autres charges de personnel comprennent les flux relatifs aux provisions pour restructuration et pour risques liés au personnel.

**Note 31 : Coût du risque par catégorie de clientèle**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Coût du risque sur financement clientèle</b>	<b>(58)</b>	<b>(83)</b>
Dotations pour dépréciation	(202)	(175)
Reprises de dépréciation	234	196
Pertes sur créances irrécouvrables	(120)	(138)
Récupérations sur créances amorties	30	34
<b>Coût du risque sur financement des Réseaux</b>	<b>15</b>	<b>(17)</b>
Dotations pour dépréciation	(50)	(92)
Reprises de dépréciation	76	90
Pertes sur créances irrécouvrables	(12)	(16)
Récupérations sur créances amorties	1	1
<b>Coût du risque sur autres activités</b>	<b>(1)</b>	<b>(4)</b>
Variation des dépréciations des autres créances	(1)	(4)
<b>Total du coût du risque</b>	<b>(44)</b>	<b>(104)</b>

Ce poste comprend le montant net des dotations (reprises) pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables, ainsi que les récupérations sur créances amorties.

**Note 32 : Impôts sur les bénéfices**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
<b>Impôts exigibles</b>	<b>(246)</b>	<b>(252)</b>
Impôts courants sur les bénéfices	(246)	(252)
<b>Impôts différés</b>	<b>(83)</b>	<b>(34)</b>
Impôts différés	(83)	(34)
<b>Total de la charge d'impôts sur les bénéfices</b>	<b>(329)</b>	<b>(286)</b>

Le montant de la CVAE classé en impôts courants sur les bénéfices s'élève à -3 M€.

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Certaines différences entre les résultats fiscaux des sociétés et les résultats inclus en consolidation donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Ces différences résultent principalement des règles retenues pour la comptabilisation des opérations de crédit-bail et de location longue durée, et des dépréciations des créances douteuses.

**Ventilation du solde net bilantiel des impôts différés**

En millions d'euros	12/2017	12/2016
ID sur provisions	30	58
ID sur provisions et autres charges déductibles lors de leur paiement	8	11
ID sur déficits reportables	66	55
ID sur autres actifs et passifs	82	55
ID sur opérations de location	(489)	(396)
ID sur immobilisations	(1)	(4)
Provisions sur impôts différés actif	(6)	(6)
<b>Total des impôts différés nets au bilan</b>	<b>(310)</b>	<b>(227)</b>

**Rapprochement entre la charge réelle d'impôts comptabilisée et la charge théorique**

En %	12/2017	12/2016
<b>Taux d'impôt sur les bénéfices en vigueur en France</b>	<b>34,43%</b>	<b>34,43%</b>
Différentiel de taux d'imposition des entités françaises	2,97%	1,22%
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	-5,04%	-6,66%
Variation des provisions sur impôts différés actifs et pertes sur déficits fiscaux	0,01%	0,03%
Effet des entreprises associées et des coentreprises	-0,42%	-0,24%
Autres impacts	-1,36%	2,62%
<b>Taux effectif d'impôt</b>	<b>30,59%</b>	<b>31,40%</b>

**Impôts différés constatés sur les autres éléments du résultat global**

En millions d'euros	Var. 2017 des capitaux propres			Var. 2016 des capitaux propres		
	Avant IS	IS	Net	Avant IS	IS	Net
Opérations de couverture de flux de trésorerie	(2)		(2)	(51)	23	(28)
Variation de JV des actifs disponibles à la vente	1		1			
Ecarts actuariels sur engagements de retraite	(1)		(1)	(10)	2	(8)
Différences de conversion	(78)		(78)	(6)		(6)

**Note 33 : Evénements postérieurs à la clôture**

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2017 n'est intervenu entre la date de clôture et le 12 février 2018, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

## FILIALES ET SUCCURSALES DU GROUPE

### A) Liste des sociétés consolidées et des succursales à l'étranger

	Pays	Participation directe de RCI	Participation indirecte de RCI		Pourcentage d'intérêt	
			%	Détenu par	2017	2016
<b>SOCIETE-MERE : RCI Banque S.A.</b>						
<b>Succursales de RCI Banque :</b>						
RCI Banque S.A. Niederlassung Deutschland	Allemagne					
RCI Banque Sucursal Argentina	Argentine					
RCI Banque SA Niederlassung Osterreich	Autriche					
RCI Banque S.A. Sucursal en Espana	Espagne					
RCI Banque Sucursal Portugal	Portugal					
RCI Banque S.A. Bancna Podruznicna Ljubljana	Slovénie					
RCI Banque Succursale Italiana	Italie					
RCI Banque Branch Ireland	Irlande					
Renault Finance Nordic, Bankfilial till RCI Banque S.A. Frankrike	Suède					
RCI Banque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Pologne					
RCI Bank UK	Royaume-Uni					
<b>SOCIETES INTEGREES GLOBALEMENT :</b>						
RCI Versicherungs Service GmbH	Allemagne	100			100	100
Rombo Compania Financiera S.A.	Argentine	60			60	60
Courtage S.A.	Argentine	95			95	95
RCI Financial Services SA	Belgique	100			100	100
AUTOFIN	Belgique	100			100	100
Administradora De Consorcio RCI Brasil Ltda.	Brésil	99,92			99,92	99,92
Banco RCI Brasil S.A. (ex Companhia de Arrendamento Mercantil RCI Brasil)	Brésil	60,11			60,11	60,11
Corretora de Seguros RCI Brasil S.A.	Brésil	100			100	100
RCI Colombia S.A. Compania De Financiamiento*	Colombie	51			51	-
RCI Financial Services Korea Co, Ltd	Corée du sud	100			100	100
Overlease S.A.	Espagne	100			100	100
Diac S.A.	France	100			100	100
Diac Location S.A.	France	-	100	Diac S.A.	100	100
RCI ZRT	Hongrie	100			100	100
ES Mobility SRL	Italie	100			100	100
RCI Services Ltd	Malte	100			100	100
RCI Insurance Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd	100	100
RCI Life Ltd	Malte	-	100	RCI Services Ltd	100	100
RCI Finance Maroc	Maroc	100			100	100
RDFM	Maroc	-	100	RCI Finance Maroc	100	100
RCI Financial Services B.V.	Pays-Bas	100			100	100
RCI Leasing Polska	Pologne	100			100	100
RCI COM S.A.**	Portugal	100			100	100

RCI GEST SEGUROS – Mediadores de Seguros, Lda	Portugal	-	100	RCI COM S.A.	100	100
RCI Finance CZ s.r.o.	R. Tchèque	100			100	100
RCI Financial Services s.r.o.	R. Tchèque	50			50	50
RCI Finantare Romania	Roumanie	100			100	100
RCI Broker De Asigurare S.R.L.	Roumanie	-	100	RCI Finantare Romania	100	100
RCI Leasing Romania IFN S.A.	Roumanie	100			100	100
RCI Financial Services Ltd	Royaume-Uni	100			100	100
OOO RN FINANCE RUS	Russie	100			100	100
RCI Finance S.A.	Suisse	100			100	100
<b>SPV</b>						
CARS Alliance Auto Loans Germany Master	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans Germany V2013-1	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
Cars Alliance Auto Loans Germany V 2016-1 **	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Leases Germany	Allemagne			RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance DFP Germany 2017*	Allemagne		(cf note 12)	RCI Banque Niederlassung Deutschland		
CARS Alliance Auto Loans France V 2014-1	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
FCT Cars Alliance DFP France	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
CARS Alliance Auto Loans France FCT Master	France		(cf note 12)	Diac S.A.		
Cars Alliance Auto Loans Italy 2015 SRL	Italie		(cf note 12)	RCI Banque Succursale Italiana		
Cars Alliance Auto UK 2015 Limited	Royaume-Uni			RCI Financial Services Ltd		
Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RCI Brasil I	Brésil		(cf note 12)	Banco RCI Brasil S.A.		
Fundo de Investimento em Direitos Creditórios RN Brasil	Brésil			Banco RCI Brasil S.A.		
<b>SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE :</b>						
RN SF B.V.	Pays-Bas	50			50	50
BARN B.V.	Pays-Bas	-	60	RN SF B.V.	30	30
RN Bank	Russie	-	100	BARN B.V.	30	30
Orfin Finansman Anonim Sirketi	Turquie	50			50	50
Renault Crédit Car	Belgique	-	50,10	AUTOFIN	50,10	50,10
Nissan Renault Financial Services India Private Ltd	Inde	30			30	30

\* Entités entrées dans le périmètre en 2017 - \*\* Entités entrées dans le périmètre en 2016

**B) Filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives.**

En millions d'euros - 31/12/2017 - Avant élimination des opérations intra groupe	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A
Pays d'implantation	Argentine	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%
Nature	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	4	19
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle		(1)
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)		51
Prêts et créances aux établissements de crédit	5	92
Encours nets de crédit et de location financière	344	1 876
Autres Actifs	5	163
<b>Total Actif</b>	<b>354</b>	<b>2 131</b>
Dettes sur établissements de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	301	1 780
Autres Passifs	7	88
Situation nette	46	263
<b>Total Passif</b>	<b>354</b>	<b>2 131</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>24</b>	<b>125</b>
Résultat net	9	49
Autres éléments du résultat global		(18)
<b>Résultat global</b>	<b>9</b>	<b>31</b>
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	3	236
Flux de trésorerie liés aux financements		(216)
Flux de trésorerie liés aux investissements		
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>3</b>	<b>20</b>

Les pourcentages de droits de vote sont identiques.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour l'entité brésilienne, Banco RCI Brasil S.A. est classé en "Autres dettes" pour un montant de 129 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 178 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le montant de la dette au titre des puts sur minoritaires pour ROMBO Compania Financiera est classé en "Autres dettes" pour un montant de 25 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 25 millions d'euros au 31 décembre 2016.

En millions d'euros - 31/12/2016 - Avant élimination des opérations intra groupe	Rombo Compania Financiera S.A.	Banco RCI Brasil S.A
Pays d'implantation	Argentine	Brésil
Pourcentage d'intérêts détenu par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%
Pourcentage des droits de vote par les participations ne donnant pas le contrôle	40,00%	39,89%
Nature	Filiale	Filiale
Méthode de consolidation	Intégration globale	Intégration globale
Résultat Net - Part des participations ne donnant pas le contrôle	5	17
Capitaux propres - Part des participations ne donnant pas le contrôle		1
Dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle (actionnaires minoritaires)	6	6
Prêts et créances aux établissements de crédit	3	102
Encours nets de crédit et de location financière	289	2 000
Autres Actifs	4	200
<b>Total Actif</b>	<b>296</b>	<b>2 302</b>
Dettes sur établissements de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	233	1 831
Autres Passifs	10	77
Situation nette	53	394
<b>Total Passif</b>	<b>296</b>	<b>2 302</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>29</b>	<b>125</b>
Résultat net	12	42
Autres éléments du résultat global		(15)
<b>Résultat global</b>	<b>12</b>	<b>27</b>
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	19	117
Flux de trésorerie liés aux financements	(26)	(25)
Flux de trésorerie liés aux investissements		
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(7)</b>	<b>92</b>

## C) Entreprises associées et co-entreprises significatives

En millions d'euros - 31/12/2017 - Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%	30,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	9	4	2
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	48	24	30
Dividendes reçus de l'entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissements de crédit	114	67	2
Encours nets de crédit et de location financière	963	600	305
Autres Actifs	35	7	26
<b>Total Actif</b>	<b>1 112</b>	<b>674</b>	<b>333</b>
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	908	610	45
Autres Passifs	52	16	187
Situation nette	152	48	101
<b>Total Passif</b>	<b>1 112</b>	<b>674</b>	<b>333</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>70</b>	<b>21</b>	<b>17</b>
Résultat net	32	8	6
Autres éléments du résultat global	(1)		
<b>Résultat global</b>	<b>31</b>	<b>8</b>	<b>6</b>
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	47	13	(110)
Flux de trésorerie liés aux financements			
Flux de trésorerie liés aux investissements			
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>47</b>	<b>13</b>	<b>(110)</b>

En millions d'euros - 31/12/2016 - Avant élimination des opérations intra groupe	RN Bank	ORFIN Finansman Anonim Sirketi	Nissan Renault Financial Services India Private Ltd
Pays d'implantation	Russie	Turquie	Inde
Pourcentage d'intérêts détenu	30,00%	50,00%	30,00%
Nature	Entreprise associée	Co-entreprise	Entreprise associée
Méthode de consolidation	Mise en équivalence	Mise en équivalence	Mise en équivalence
Part dans le résultat des entreprises associées et co-entreprises	4	2	1
Participations dans les entreprises associées et co-entreprises	41	25	31
Dividendes reçus de l'entreprises associées et co-entreprises			
Prêts et créances aux établissement de crédit	72	66	1
Encours nets de crédit et de location financière	827	468	196
Autres Actifs	32	7	20
<b>Total Actif</b>	<b>931</b>	<b>541</b>	<b>217</b>
Dettes sur établissement de crédit & clientèle et dettes représentées par un titre	720	478	38
Autres Passifs	81	12	77
Situation nette	130	51	102
<b>Total Passif</b>	<b>931</b>	<b>541</b>	<b>217</b>
<b>Produit Net Bancaire</b>	<b>45</b>	<b>19</b>	<b>10</b>
Résultat net	14	5	2
Autres éléments du résultat global	(3)		
<b>Résultat global</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>2</b>
Flux de trésorerie des opérations d'exploitation	3	(40)	(59)
Flux de trésorerie liés aux financements	(6)	17	21
Flux de trésorerie liés aux investissements			
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>(3)</b>	<b>(23)</b>	<b>(38)</b>

#### D) Restrictions importantes

Le groupe n'a pas de restrictions importantes sur sa capacité à accéder ou utiliser ses actifs et régler ses passifs autres que celles résultant du cadre réglementaire dans lequel les filiales opèrent. Les autorités de supervision locales peuvent exiger des filiales bancaires de garder un certain niveau de capital et de liquidités, de limiter leur exposition à d'autres parties du groupe et de se conformer à d'autres ratios.

## ANNEXE 1 : Informations sur les implantations et activités

En millions d'euros - 31/12/2017

Pays	Nom des implantations	Nature d'activité	Effectifs (fin de période)	Produit net bancaire	Résultat avant impôt	Impôts exigibles	Impôts différés	Subv. publiques reçues
France	RCIBanque S.A.	Holding	396	162,1	97,9	(40,9)	6,2	
Allemagne	RCIBanque S.A. Niederlassung Deutschland	Financement	344	214,1	145,7	(36,5)	(9,5)	
	RCIVersicherungs-Service GmbH	Service						
Argentine	RCIBanque Sucursal Argentina	Financement	59	59,4	42,6	(15,1)	0,6	
	Rombo Compania Financiera S.A.	Financement						
	Courtage S.A.	Service						
Autriche	RCIBanque S.A. Niederlassung Österreich	Financement	52	20,4	10,6	(2,3)	(0,3)	
Belgique	RCIFinancial Services S.A.	Financement	30	14,3	10,1	(3,3)	(0,2)	
	Autofin S.A.	Financement						
	Renault Crédit Car S.A.	Financement						
Brésil	Administradora de Consórcio RCIBrasil Ltda	Financement	137	138,7	93,9	(39,8)	4,0	
	Banco RCIBrasil S.A.	Financement						
	Corretora de Seguros RCIBrasil S.A.	Service						
Colombie	RCIColombia S.A. Compania de Financiamiento	Financement	49	13,9	4,4	(0,4)	(1,7)	
Corée du Sud	RCIFinancial Services Korea Co. Ltd	Financement	111	63,5	42,6	(9,0)	(0,6)	
Espagne	RciBanque S.A. Sucursal En España	Financement	188	115,5	83,3	(10,3)	(14,3)	
	Overlease S.A.	Financement						
France	Diac S.A.	Financement	1 023	331,9	191,8	(2,3)	(80,0)	
	Diac Location S.A.	Financement						
Hongrie	RCIZrt	Financement	5	2,5	2,0			
Inde	Nissan Renault Financial Services India Private Limited	Financement	172		1,7			
Irlande	RCIBanque, Branch Ireland	Financement	27	15,1	11,2	(1,4)		
Italie	RCIBanque S.A. Succursale Italiana	Financement	201	110,8	66,0	(20,9)	(1,5)	
	ES Mobility S.R.L.	Financement						
Malte	RCIServices Ltd	Holding	26	113,0	108,5	(18,8)	5,8	
	RCIInsurance Ltd	Service						
	RCILife Ltd	Service						
Maroc	RCIFinance Maroc S.A.	Financement	40	23,4	13,3	(5,3)	0,6	
	RDFM S.A.R.L.	Service						
Pays-Bas	RCIFinancial Services B.V.	Financement	41	17,2	12,0	(3,1)	0,3	
Pologne	RCIBanque Spółka Akcyjna Oddział w Polsce	Financement	59	25,1	15,8	(10,4)	4,2	
	RCILeasing Polska Sp. z o.o.	Financement						
Portugal	RCIBanque S.A. Sucursal Portugal	Financement	42	19,0	12,1	(4,0)	0,4	
	RCIGest Seguros - Mediadores de Seguros Lda	Service						
Rep. Tchèque	RCIFinance C.Z., S.r.o.	Financement	22	11,0	8,1	(1,8)	0,1	
	RCIFinancial Services, S.r.o.	Financement						
Roumanie	RCIFinartare Romania S.r.l	Financement	68	14,5	10,3	(1,6)	(0,1)	
	RCIBroker de asigurare S.R.L.	Service						
	RCILeasing Romania FN S.A.	Financement						
Royaume-Uni	RCIFinancial Services Ltd	Financement	282	99,8	57,4	(14,6)	3,4	
	RCIBank UK	Financement						
Russie	OOORN Finance Rus	Financement	186	0,4	9,6	(0,1)		
	Sous groupe RNSF BV, BARN BV et RN Bank	Financement						
Slovénie	RCIBANQUE S.A. Bančna podružnica Ljubljana	Financement	30	7,9	3,4	(0,8)		
Suède	Renault Finance Nordic Bankfilial till RCIBanque S.A. Frankrike	Financement	15	9,2	5,8	(0,9)	(0,4)	
Suisse	RCIFinance S.A.	Financement	45	24,8	13,2	(2,4)		
Turquie	ORFN Finansman Anonim Sirketi	Financement	61		3,8			
<b>TOTAL</b>			<b>3 711</b>	<b>1 628</b>	<b>1 077</b>	<b>(246)</b>	<b>(83)</b>	

## ANNEXE 2 : LES RISQUES FINANCIERS

### Refinancement et gestion de bilan.

La Direction Financements et Trésorerie assure le refinancement des entités du groupe éligibles au refinancement centralisé. Elle emprunte les ressources nécessaires à la continuité de l'activité commerciale (émission d'obligations et de titres de créances négociables, titrisations, emprunts interbancaires...), procède aux équilibres actif-passif et aux ajustements de trésorerie des sociétés du groupe, tout en gérant et minimisant l'exposition aux risques financiers par l'utilisation des *swaps* de taux d'intérêt et de change ainsi que d'opérations de change au comptant et à terme.

Les principes de politique financière s'étendent à l'ensemble des filiales consolidées du groupe RCI Banque et sont adaptés et déclinés au sein des filiales dont le refinancement n'est pas centralisé.

Le refinancement des filiales situées dans un pays hors zone euro dont le risque de transfert et convertibilité est jugé matériel par RCI Banque est généralement réalisé localement afin de limiter tout risque « transfrontière ». Les procédures Groupe prévoient néanmoins la possibilité pour la centrale de refinancement d'accorder ponctuellement des financements *cross border* aux filiales situées dans ces pays pour des montants limités, ou dans le cas où une police d'assurance couvre le risque de non convertibilité et de non transfert.

Ces filiales sont également soumises aux mêmes exigences de suivi des risques financiers que les autres filiales du groupe : respect des limites de risque de taux et de change, suivi du risque de liquidité, limitation du risque de contrepartie et suivi spécifique par le biais d'un comité financier dédié et d'un *reporting ad hoc*.

Les opérations sur instruments financiers réalisées par la holding RCI Banque sont, pour l'essentiel, liées à sa fonction de centrale de refinancement du groupe.

### L'ORGANISATION DU CONTRÔLE DES RISQUES DE MARCHÉ

Le dispositif spécifique de contrôle des risques de marché s'inscrit dans le cadre du dispositif global de contrôle interne du groupe RCI Banque, selon des normes validées par l'actionnaire Renault. La gestion des risques de marché (risque global de taux, de liquidité et de change) et le respect des limites qui s'y rapportent sont assurés, pour l'ensemble du périmètre groupe RCI Banque, par la Direction Financements et Trésorerie de RCI Banque. Le système des limites qui encadre le dispositif est validé par l'actionnaire et périodiquement actualisé. Le Service des Risques Financiers, rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général et Direction de la Gestion des Risques), assure la production d'un reporting quotidien et la surveillance de l'exposition du groupe aux risques financiers.

Une liste des produits autorisés, validée par le comité financier de RCI Banque, précise les instruments de change et de taux ainsi que la nature des devises susceptibles d'être utilisés au titre de la gestion des risques de marché.

### LA GESTION DES RISQUES GLOBAUX DE TAUX D'INTÉRÊT, DE CHANGE, DE CONTREPARTIE ET DE LIQUIDITÉ

#### RISQUE DE TAUX

Le risque global de taux d'intérêt représente l'impact d'une variation des taux sur la marge brute financière future.

L'objectif du groupe RCI Banque est de limiter au maximum ce risque afin de protéger sa marge commerciale.

Pour tenir compte de la difficulté à ajuster exactement la structure des emprunts avec celle des prêts, une souplesse limitée est admise dans la couverture du risque de taux par chaque filiale.

Cette souplesse se traduit par l'attribution d'une limite en sensibilité pour chaque filiale validée par le comité financier, déclinaison individuelle de la limite globale définie par le Conseil d'Administration de RCI Banque.

Limite centrale de refinancement :	32 M€
Limite des filiales de financement des ventes :	11,9 M€
Non Alloués :	06,1 M€
Total limite de sensibilité en M€ accordé par Renault à RCI Banque :	50 M€

L'indicateur suivi en interne, la sensibilité actualisée (economic value - EV), consiste à mesurer à un instant t l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la valeur de marché des flux du bilan d'une entité. La valeur de marché est déterminée par l'actualisation des flux futurs aux taux de marché à l'instant t. Cette mesure sert à fixer les limites applicables aux entités de gestion du groupe.

Conformément aux évolutions réglementaires (EBA/GL/2015/08), RCI Banque mesure également la sensibilité de la marge nette d'intérêts (MNI) et la sensibilité de la valeur économique des Fonds Propres (EVE).

Les calculs sont basés sur des échéanciers (gap) actif et passif moyens mensuels qui intègrent les opérations à taux fixe et les opérations à taux variable jusqu'à leur prochaine date de révision.

Les échéancements des encours sont déterminés en tenant compte des caractéristiques contractuelles des opérations et des résultats de la modélisation des comportements historiques de la clientèle (remboursements anticipés, etc.), complétés d'hypothèses sur certains agrégats (fonds propres, etc.).

Le calcul de sensibilité est effectué quotidiennement par devise et par entité de gestion (centrale de refinancement, filiales de financement des ventes françaises et étrangères) et permet une gestion globale du risque de taux sur le périmètre consolidé groupe RCI Banque. Le suivi est réalisé par le Service des Risques Financiers, qui est rattaché au Département Contrôle Permanent (Secrétariat Général & Direction de la Gestion des Risques).

La situation de chaque entité au regard de sa limite est vérifiée chaque jour, et des directives de couverture immédiate sont données aux filiales si la situation l'impose.

Le résultat des contrôles fait l'objet d'un *reporting* mensuel au comité financier qui vérifie la conformité des positions avec la stratégie financière du groupe ainsi qu'avec les notes de procédure en vigueur.

Sur l'année 2017, la sensibilité globale au risque de taux de RCI Banque s'est maintenue en dessous de la limite fixée par le groupe (50 M€).

Au 31 Décembre 2017, la sensibilité à la MNI suite une hausse des taux de 100 points aurait un impact de :

- +4,7 M€ en EUR,
- +0,4 M€ en KRW,
- +0,2 M€ en MAD,
- -2,9 M€ en GBP,
- -0,7 M€ en CHF,
- -0,4 M€ en BRL,
- -0,2 M€ en PLN,

La somme des valeurs absolues des sensibilités dans chaque devise s'élève à 10,1 M€.

## L'analyse du risque structurel de taux fait ressortir les points suivants :

### - FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES

La quasi-totalité des prêts accordés à la clientèle par les filiales de financement des ventes est effectuée à taux fixe pour des durées comprises entre un et soixante-douze mois.

Ces prêts sont couverts par des ressources à taux fixe de même structure. Ils sont adossés en macro-couverture et ne génèrent qu'un risque de taux résiduel.

Dans les filiales où la ressource est à taux variable, le risque de taux est couvert grâce à des swaps de taux d'intérêt de macro-couverture.

### - CENTRALE DE REFINANCEMENT

L'activité principale de RCI Holding est d'assurer le refinancement des filiales commerciales du groupe.

Les encours des filiales de financement des ventes sont adossés à des ressources à taux fixe, pour certaines micro-couvertes par des swaps de taux d'intérêt, et à des ressources à taux variables.

Des opérations de macro-couverture réalisées sous la forme de swaps de taux d'intérêt, permettent de maintenir la sensibilité du holding de refinancement sous la limite définie par le Groupe (32 M€).

Ces swaps ainsi que les titres disponibles à la vente sont valorisés en juste valeur par les réserves conformément aux normes IFRS.

Des tests sont réalisés mensuellement afin de vérifier :

- l'efficacité de la couverture des ressources à taux fixes par les swaps d'intérêts les micro-couvrant ;
- la pertinence des opérations de macro-couverture, en confrontant celles-ci aux ressources à taux variable.

Ces données sont calculées sur la base de scénarios simplifiés, en partant de l'hypothèse que toutes les positions courent jusqu'à leur maturité et qu'elles ne sont pas réajustées pour tenir compte des nouvelles conditions de marché.

La sensibilité des réserves à une variation des taux d'intérêts exposée ci-dessus ne saurait aucunement être représentative d'un impact sur les résultats futurs.

## **LE RISQUE DE LIQUIDITE**

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité.

A cette fin, RCI Banque s'impose des normes internes strictes.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque repose sur les éléments suivants :

#### La liquidité statique

Cet indicateur mesure l'écart entre le passif et l'actif à une date donnée sans hypothèses de renouvellement de passif ou d'actif. Il matérialise des impasses ou « gaps » de liquidité statique. La politique du groupe est de refinancer ses actifs par des passifs d'une durée supérieure, maintenant ainsi des gaps de liquidité statique positifs sur l'ensemble des pôles du bilan

#### La réserve de liquidité

La réserve de liquidité correspond aux sources de liquidité d'urgence utilisables par RCI Banque en cas de besoin. Elle se compose d'actifs hautement liquides, High Quality Liquid Assets (HQLA) tels que définis par le comité de Bâle pour le calcul du ratio de liquidité LCR, d'actifs financiers à court terme non reconnus comme HQLA par

le comité de Bâle, de lignes bancaires bilatérales confirmées et de collatéral mobilisable auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non déjà compté en HQLA ou actifs financiers à court terme. Au sein du périmètre de refinancement centralisé et pour les entités en refinancement local matérielles, des niveaux minimum et adéquat de réserve de liquidité sont définis semestriellement.

**Scénarios de stress :** Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers

### **LE RISQUE DE CHANGE**

Depuis mai 2009, RCI Banque a été autorisée par l'ACPR à exclure les actifs durables et structurels de sa position de change compte tenu du respect des conditions de l'article 331 de l'arrêté du 20 février 2007.

En conséquence, la position de change se situant en dessous du seuil de 2% des fonds propres défini à l'article 293-2 de l'arrêté du 20 février 2007, RCI Banque ne calcule plus d'exigences en fonds propres au titre du risque de change.

#### **- CENTRALE DE REFINANCEMENT**

Très faible historiquement, la position de change de RCI Banque S.A., centrale de refinancement, s'est maintenue en dessous de 3 M€ tout au long de l'année.

Aucune position n'est admise dans le cadre de la gestion du refinancement : la salle des marchés assure à cet égard, la couverture systématique de la totalité des flux concernés.

Des positions résiduelles et temporaires en devises, liées aux décalages de flux inhérents à la gestion d'une trésorerie multidevises, peuvent toutefois subsister. Ces positions éventuelles font l'objet d'un suivi quotidien et obéissent au même souci de couverture.

Toute autre opération de change (notamment au titre de l'anticipation de la couverture des dividendes prévisionnels) ne peut être initiée que sur décision du directeur de la Direction Financements et Trésorerie.

#### **- FILIALES DE FINANCEMENT DE VENTES**

Les filiales de financement des ventes ont l'obligation de se refinancer dans leur propre devise et ne sont donc pas exposées.

Par exception, des limites sont allouées aux filiales ou les activités de financement des ventes ou le refinancement sont multidevises, ainsi qu'à celles étant autorisées à placer une partie de leurs excédents de trésorerie dans une devise autre que leur devise patrimoniale.

La limite globale du groupe RCI Banque accordée par l'actionnaire Renault est de 17 M€.

Au 31 décembre 2017, la position de change consolidée du groupe RCI Banque est à 8,3 M€.

### **LE RISQUE DE CONTREPARTIE**

Le risque de contrepartie bancaire chez RCI Banque résulte de diverses opérations de marché réalisées par les entités du groupe dans le cadre de leurs activités quotidiennes (placements des excédents de trésorerie, opérations de couverture de taux ou de change, investissements en actifs liquides...).

Les opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre et dont le risque est encadré par des limites définies par RCI Banque, puis validées par Renault dans le cadre de la consolidation des risques de contrepartie au niveau du groupe.

La calibration des limites s'appuie sur une méthode interne basée sur le niveau des fonds propres, la notation « long terme » par les agences de notation et l'appréciation qualitative de la contrepartie.

Ces limites sont suivies quotidiennement. L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué mensuellement au comité financier RCI Banque et intégré au suivi consolidé du risque de contrepartie du Groupe Renault.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours « Liquidity Coverage Ratio » (LCR), RCI a constitué un portefeuille d'investissements en actifs liquides. Ces derniers sont encadrés par des limites en montant et en durée définies pour chaque émetteur.

RCI a également investi dans des fonds monétaires, des titres de dettes d'entreprises et un fonds composé de titres de créances émises par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Chacun de ces investissements fait l'objet d'une limite spécifique validée en comité financier et revue au moins une fois par an.

Des accords ponctuels sont aussi donnés aux filiales de financement des ventes afin qu'elles puissent investir dans des bons du Trésor ou de la Banque Centrale des pays dans lesquelles elles résident.

Ces limites font également l'objet d'un suivi quotidien et sont remontés mensuellement au comité financier RCI Banque.

S'agissant des entités financières, le risque prend en compte l'exposition cash (dépôts et intérêts courus) ainsi que l'exposition sur instruments dérivés calculée par la méthode forfaitaire interne telle que présentée ci-après lorsqu'il n'existe pas de dispositif de mitigation du risque par échange de collatéral.

#### Méthode forfaitaire :

L'exposition au risque de contrepartie est mesurée en utilisant des coefficients de pondération qui dépendent du type d'instruments et de la durée de l'opération.

Durée résiduelle	Coefficient Taux (en % du nominal)	Durée initiale	Coefficient Change (en % du nominal)
Entre 0 et 1 an	2%	Entre 0 et 1 an	6%
Entre 1 et 2 ans	5%	Entre 1 et 2 ans	18%
Entre 2 et 3 ans	8%	Entre 2 et 3 ans	22%
Entre 3 et 4 ans	11%	Entre 3 et 4 ans	26%
Entre 4 et 5 ans	14%	Entre 4 et 5 ans	30%
Entre 5 et 6 ans	17%	Entre 5 et 6 ans	34%
Entre 6 et 7 ans	20%	Entre 6 et 7 ans	38%
Entre 7 et 8 ans	23%	Entre 7 et 8 ans	42%
Entre 8 et 9 ans	26%	Entre 8 et 9 ans	46%
Entre 9 et 10 ans	29%	Entre 9 et 10 ans	50%

Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds

propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Pour s'assurer du caractère conservateur de cette méthode, l'exposition sur dérivé est recalculée périodiquement selon la méthode réglementaire « mark to market positif + add-on » présentée ci-dessous :

**Méthode « mark to market positif + add-on »:**

Cette méthode est basée sur la méthode réglementaire dite des grands risques. L'exposition sur produits dérivés (taux et change), est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (règlement (UE) n° 575/2013 du parlement européen et du conseil du 26 juin 2013 article 274) comme suit :

Durée résiduelle	Contrats sur taux d'intérêts(en % du nominal)	Contrats sur taux de change et sur l'or (en % du nominal)
<= 1 an	0%	1%
1 an < durée <= 5 ans	0,50%	5%
> 5 ans	1,50%	7,50%

Selon la méthode « mark to market positif + add on », l'équivalent risque de contrepartie s'élève à 117 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 328 millions d'euros au 31 décembre 2016. Selon la méthode forfaitaire, il s'élève à 775 millions d'euros au 31 décembre 2017, contre 1 002 millions d'euros au 31 décembre 2016. Ces montants ne concernent que des établissements de crédit. Ils ont été déterminés sans prendre en compte les accords de compensation conformément à la méthodologie décrite ci-dessus.

Les garanties bancaires reçues font l'objet d'un suivi spécifique.



# **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES STATUTAIRES**

**Au 31 décembre 2017**

**KPMG S.A.**

Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta - CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

**ERNST & YOUNG Audit**

1/2, place des Saisons  
92400 Courbevoie – Paris La Défense 1

**RCI Banque S.A.**

Siège social : 15 rue d'Uzès - 75002 Paris  
Capital social : € 100 000 000

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Assemblée générale de la société RCI Banque S.A.,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RCI Banque S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité des Comptes et de l'Audit.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Dépréciations individuelles crédit réseau**

#### *Risque identifié*

RCI Banque S.A. constitue des provisions pour couvrir les risques de non-recouvrement des créances de crédits accordés aux réseaux de concessionnaires.

Comme indiqué dans la note 2.B) de l'annexe aux comptes annuels, les provisions pour risque de crédit de l'activité réseau sont calculées sur une base individuelle ou collective selon le type de créance (saine, incidentée, douteuse, compromise).

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours et de la classification attribuée aux contreparties.

Ces dépréciations sur base individuelle comportent une part significative d'appréciation pour notre audit compte tenu du recours important au jugement de la direction et du risque d'incidence matérielle sur les résultats de la société.

Compte tenu de la complexité des hypothèses utilisées pour l'estimation de ces risques de crédit et des dépréciations qui y sont rattachées et du jugement de la direction qu'elles requièrent, nous avons considéré que la détermination de la valeur recouvrable de ces créances constitue un point clé de l'audit.

Les dépréciations sur base individuelle des créances douteuses (y compris les créances compromises) au titre du risque de crédit réseau sont présentées dans la note 4 de l'annexe et s'élèvent au 31 décembre 2017 à 17 millions d'euros pour un encours de crédit de 4 177 millions d'euros.

#### *Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Dans le cadre de notre audit des comptes sociaux, nos travaux sur le provisionnement sur base individuelle ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations ainsi que des procédures de contrôle interne portant sur : l'identification des indicateurs de risque de non-recouvrement ; la gouvernance des processus de provisionnement ; le processus de surveillance des dépréciations ;
- rapprocher les encours faisant l'objet d'une dépréciation individuelle avec les encours utilisés dans le calcul des dépréciations ;
- apprécier le bien-fondé des hypothèses de pertes ;
- réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des dépréciations.

### **Dépréciations statistiques crédit clientèle**

#### *Risque identifié*

Les créances de crédits à la clientèle représentent 7 087 millions d'euros au bilan de RCI Banque S.A. au 31 décembre 2017.

Comme indiqué dans la note 2.B) de l'annexe aux comptes annuels, les dépréciations pour risque de crédit de l'activité clientèle sont calculées sur une base individuelle et avec des techniques de modélisation statistique. Compte tenu du niveau de complexité des hypothèses utilisées pour l'estimation du risque de crédit clientèle pour le provisionnement statistique et des dépréciations qui y sont rattachées, nous avons considéré que ce risque de crédit constitue un point clé de l'audit.

Les dépréciations au titre du risque de crédit clientèle sont présentées dans la note 4 de l'annexe aux comptes annuels et s'élèvent au 31 décembre 2017 à 59 millions d'euros.

*Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque*

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux sur le provisionnement statistique ont consisté à :

- prendre connaissance du processus d'évaluation de ces dépréciations ainsi que des procédures de contrôle interne portant sur l'identification des indicateurs de dépréciation et la calibration des modèles statistiques de provisionnement;
- effectuer une analyse des comportements de paiements observés au regard des paramètres de provisionnement retenus;
- tester les matrices statistiques de migrations de défaut;
- examiner le correct déversement dans les comptes des données calculées par les modèles de provisions statistiques des créances clientèle;
- réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours et des dépréciations.

**Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

***Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels***

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

***Rapport sur le gouvernement d'entreprise***

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

***Autres informations***

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires**

***Désignation des commissaires aux comptes***

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société RCI Banque par l'assemblée générale du 22 mai 2014 pour le cabinet KPMG et du 27 juin 1980 pour le cabinet ERNST & YOUNG Audit (anciennement nommée, Hélios).

Au 31 décembre 2017, le cabinet KPMG était dans la 4<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Audit dans la 38<sup>ème</sup> année, dont respectivement 4 et 38 années depuis la

date à laquelle l'entité est entrée dans le périmètre des EIP (Entité d'Intérêt Public) tel que défini par les textes européens.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité des Comptes et de l'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

#### *Objectif et démarche d'audit*

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude

significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

#### *Rapport au Comité des Comptes et de l'Audit*

Nous remettons un rapport au Comité des Comptes et de l'Audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité des Comptes et de l'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité des Comptes et de l'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité des Comptes et de l'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 23 février 2018

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Valéry Foussé  
Associé

Bernard Heller  
Associé



# **ETATS FINANCIERS STATUTAIRES**

**Au 31 décembre 2017**

## SOMMAIRE

<b>BILAN ET COMPTE DE RESULTAT</b> .....	<b>114</b>
<b><u>ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS</u></b> .....	<b>117</b>
1. <u>EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE</u> .....	117
2. <u>REGLES ET METHODES COMPTABLES</u> .....	117
A) <i>Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes</i> .....	117
B) <i>Créances sur la clientèle</i> .....	118
C) <i>Opérations de crédit-bail et de location financière</i> .....	120
D) <i>Opérations de location simple</i> .....	121
E) <i>Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme</i> .....	121
F) <i>Effets publics et valeurs assimilées, Obligations, actions et titres à revenu fixe ou variable</i> .....	121
G) <i>Immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....	122
H) <i>Emprunts</i> .....	122
I) <i>Provisions</i> .....	123
J) <i>Conversion des éléments en devises</i> .....	123
K) <i>Instruments financiers de change et de taux</i> .....	124
L) <i>Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés</i> .....	124
M) <i>Secteurs Opérationnels</i> .....	126
N) <i>Implantation par zones géographiques</i> .....	126
O) <i>Entreprises liées</i> .....	126
P) <i>Consolidation</i> .....	126
3. <u>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE</u> .....	127
4. <u>ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER</u> .....	127
5. <u>NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS</u> .....	130
<b><u>TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS</u></b> .....	<b>162</b>

**BILAN**

<b>ACTIF - en milliers d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2017</b>	<b>12/2016</b>
Caisse, Banques centrales et CCP	1	1 221 577	956 038
Effets publics et valeurs assimilées	2	473 101	309 710
Créances sur les établissements de crédit	3	9 668 964	13 327 951
Opérations avec la clientèle	4	20 608 320	13 495 230
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	6 690 874	5 652 593
Actions et autres titres à revenu variable	6	161 737	108 392
Autres titres détenus à long terme	7	1	1
Participation et parts dans les entreprises liées	8	1 439 516	916 131
Crédit-bail et location avec option d'achat	9	1 492 014	1 065 070
Location simple	10	123 795	100 343
Immobilisations incorporelles	11	974	756
Immobilisations corporelles	12	5 172	4 068
Autres actifs	13	228 147	179 151
Comptes de régularisation	14	360 381	301 275
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>42 474 573</b>	<b>36 416 709</b>

<b>PASSIF - en milliers d'euros</b>	<b>Notes</b>	<b>12/2017</b>	<b>12/2016</b>
Banques centrales et CCP		36	18
Dettes envers les établissements de crédit	15	4 818 396	5 562 511
Opérations avec la clientèle	16	17 505 492	13 690 768
Dettes représentées par un titre	17	16 418 353	14 010 123
Autres passifs	18	388 610	364 930
Comptes de régularisation	19	294 347	216 556
Provisions	20	81 468	95 141
<b>Capitaux propres</b>		<b>2 967 871</b>	<b>2 476 662</b>
Capital souscrit	21	100 000	100 000
Primes d'émission et de fusion	21	258 807	258 807
Réserves	21	19 614	19 614
Ecart de réévaluation	21	76	76
Report à nouveau	21	2 098 165	1 718 030
Résultat de l'exercice	21	491 209	380 135
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>42 474 573</b>	<b>36 416 709</b>

## ENGAGEMENTS HORS-BILAN

En milliers d'euros	Notes	12/2017	12/2016
<b><u>Engagements donnés</u></b>	22	<b>8 495 663</b>	<b>6 761 538</b>
Engagements de financement		880 008	660 921
Engagements de garantie		657 596	638 325
Engagements sur titres		2 200	2 200
Autres engagements donnés		6 955 859	5 460 092
<b><u>Engagements reçus</u></b>	23	<b>11 510 005</b>	<b>9 381 126</b>
Engagements de financement		8 005 919	6 721 406
Engagements de garantie		3 504 086	2 659 720

## COMPTE DE RESULTAT

En milliers d'euros	Notes	12/2017	12/2016
Intérêts et produits assimilés	26	1 134 042	1 009 558
Intérêts et charges assimilées	27	(774 648)	(720 926)
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées	28	499 377	462 890
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées	28	(448 334)	(401 427)
Produits sur opérations de location simple	29	21 218	17 146
Charges sur opérations de location simple	29	(12 752)	(10 357)
Revenus des titres à revenu variable	30	365 896	336 735
Commissions (Produits)	31	42 893	34 602
Commissions (Charges)	31	(24 642)	(21 481)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	1 392	223
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées	32	(3 417)	(7)
Autres produits d'exploitation	33	162 626	115 311
Autres charges d'exploitation	34	(8 786)	(2 911)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>954 865</b>	<b>819 356</b>
Charges générales d'exploitation	35	(296 562)	(240 045)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(1 661)	(1 304)
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>656 642</b>	<b>578 007</b>
Coût du risque	36	(35 260)	(57 516)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>621 382</b>	<b>520 491</b>
Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés	37	(4 395)	(25 861)
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>		<b>616 987</b>	<b>494 630</b>
Impôts sur les bénéfices	38	(125 778)	(114 495)
<b>RESULTAT NET</b>		<b>491 209</b>	<b>380 135</b>

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS A L'EXERCICE

Durant l'exercice, il n'y a pas eu d'événements significatifs relatifs au périmètre.

### REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels ont été établis conformément au règlement 2014-07 du 26/11/2014 relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des comptes des entreprises du secteur bancaire. Ils intègrent les comptes des succursales à l'étranger.

La société RCI Banque compte 11 succursales implantées à l'étranger :

- En Allemagne, la succursale finance les ventes des réseaux Renault et Nissan ;
- En Italie, la succursale est dédiée au financement clientèle et réseaux des marques Renault et Nissan ;
- En Argentine, l'activité de la succursale concerne le financement du réseau ;
- Au Portugal, la succursale réalise des financements à la clientèle et aux réseaux, ainsi que du leasing ;
- En Slovénie, la succursale finance les stocks de Véhicules Neufs et de Pièces Détachées des concessionnaires Renault du pays, la succursale propose une nouvelle activité de Retail Crédit et Leasing ;
- En Espagne, la succursale assure le financement clientèle et réseau des marques Renault et Nissan ;
- En Suède, l'entité propose une offre de financements aux concessionnaires et aux clients finaux de Renault établis en Suède, au Danemark, en Finlande ou en Norvège ;
- En Autriche, la succursale réalise des financements à la clientèle et aux réseaux ;
- En Irlande, la succursale réalise des financements aux réseaux ;
- En Pologne, la succursale réalise des financements à la clientèle et aux réseaux ;
- En Angleterre, la succursale collecte de l'épargne via des livrets et des comptes de dépôts à terme.

### Evolution des principes comptables d'évaluation et de présentation de comptes.

Il n'y a pas eu d'évolution significative en termes d'évaluation ou de présentation des comptes annuels au cours de l'année.

L'application du règlement 2014-07 n'a pas d'impact sur les comptes annuels.

## Créances sur la clientèle

### Principe d'évaluation et de présentation des prêts et créances sur la clientèle

Les créances de financement des ventes à la clientèle finale et de financement du réseau appartiennent à la catégorie des « prêts et créances émis par l'entreprise ». A ce titre, elles sont enregistrées initialement à la juste valeur et comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux de rendement interne jusqu'à l'échéance ou, pour les créances à taux révisable, jusqu'à la date la plus proche de refixation du taux. L'amortissement actuariel de toute différence entre le montant initial de la créance et son montant à l'échéance est calculé selon la méthode du TIE.

Le coût amorti des créances de financement des ventes comprend, outre la part contractuelle de la créance, les bonifications d'intérêt reçues du constructeur ou du réseau, les frais de dossiers payés par les clients et les rémunérations versées aux apporteurs d'affaires. Ces différents éléments, qui concourent au rendement de la créance, sont présentés en minoration ou majoration du montant de la créance. Leur constatation au compte de résultat fait l'objet d'un étalement actuariel au TIE des créances auxquelles ils sont rattachés.

Conformément au CRC 2014-07 du 26/11/2014, les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec l'encours de crédit concerné (opérations avec la clientèle).

Au compte de résultat, ces mêmes éléments étalables sont présentés dans le produit net bancaire.

Identification du risque de crédit

Différents systèmes de notation interne sont actuellement utilisés dans le groupe RCI Banque :

- Une notation groupe pour les emprunteurs « Réseau », utilisée aux différentes phases de la relation avec l'emprunteur (acceptation initiale, suivi du risque, dépréciation) ;
- Une notation groupe pour les contreparties bancaires, établie à partir des ratings externes et du niveau de fonds propres de chaque contrepartie ;
- Pour les emprunteurs « Clientèle », différents systèmes de score d'acceptation sont utilisés en fonction des filiales et des types de financement concernés.

Toute créance présentant un risque avéré de non recouvrement partiel ou total est classée parmi l'une des deux catégories suivantes :

- Encours douteux : le classement en créance douteuse intervient au plus tard lorsqu'une échéance est impayée depuis plus de trois mois. Le classement en douteux d'une créance entraîne le transfert en créance douteuse de l'intégralité des encours sur le client concerné ;
- Encours compromis : l'identification des encours compromis intervient lorsque la déchéance du terme (crédit) ou la résiliation du contrat (location) est prononcée en raison de la situation financière dégradée de la contrepartie. En l'absence de déchéance du terme ou résiliation, elle intervient un an au plus tard après le classement en encours douteux.

Compte tenu de l'incidence de pratiques de gestion locales différenciées, la déchéance du terme ou la résiliation n'ont pas lieu au même âge dans les différents pays où s'exerce l'activité du groupe RCI Banque. Toutefois, on constate une certaine convergence des pratiques par grandes zones géographiques :

- Europe du Nord : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 3 à 4 mois qui suivent le premier impayé ;
- Europe du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation a généralement lieu dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé ;
- Amérique du Sud : la déchéance du terme ou la résiliation intervient généralement dans les 6 à 8 mois qui suivent le premier impayé.

Les indemnités de résiliation et intérêts de retard sur les créances douteuses et compromises sont comptabilisés et dépréciés intégralement jusqu'à leur encaissement.

Le retour d'un encours douteux vers l'encours sain intervient lorsque les arriérés ont été apurés.

### **Facteurs réducteurs de risque**

Le groupe RCI Banque pratique de manière limitée et localisée le recours à la cession des créances douteuses.

### **Dépréciation pour risque de crédit**

Des dépréciations pour risque de crédit avéré sont constituées pour couvrir les risques de non - recouvrement des créances. Ces dépréciations sont déterminées sur base individuelle (selon le cas, de manière unitaire ou à partir d'une approche statistique des risques) ou sur base collective et classées au bilan en déduction des postes d'actif auxquels elles se rattachent.

#### Activité Clientèle

L'approche statistique sur base individuelle est appliquée à l'activité Clientèle. Elle vise à estimer la perte finale sur l'encours douteux, l'encours compromis et l'encours avec incident de paiement. Les créances « Clientèle » sont dépréciées par groupe de risque représentatifs des types de financement et des biens financés.

Les flux prévisionnels utilisés dans le cadre de la dépréciation statistique sont déterminés par l'application au montant des créances lors du défaut, d'un taux de récupération périodique en fonction de l'âge au douteux. Les flux de récupération sont projetés sur une durée de plusieurs années à l'issue de laquelle le dernier flux représente un forfait des récupérations au-delà de cette durée. Les taux de récupération utilisés résultent de l'observation des récupérations réelles, lissées sur une période de 12 mois.

La dépréciation sur encours douteux est calculée en comparant la valeur recouvrable estimée, constituée des flux de récupération prévisionnels actualisés, avec la valeur comptable des créances concernées. Etant donné le caractère statistique de la méthode permettant de mesurer les flux de récupération prévisionnels, le calcul de la valeur recouvrable estimée est effectué non pas individuellement pour chaque créance, mais collectivement par génération de contrats.

L'encours incidenté non douteux est déprécié en tenant compte de la probabilité de passage en douteux et sur la base d'un taux de récupération au moment du passage en douteux. Il s'agit d'incurred loss, le fait avéré étant constitué par un défaut de paiement inférieur à 3 mois.

Dans le cas où l'approche statistique sur base individuelle n'est pas pertinente, les créances incidentées et douteuses font l'objet d'un suivi unitaire, la dépréciation est alors déterminée en fonction d'une classification des entreprises et des phases de recouvrement ou de procédures engagées.

Dès qu'un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur, les produits d'intérêt ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs en vue d'évaluer la perte de valeur.

#### Activité Réseau

Les dépréciations pour risques de crédit de l'activité réseau sont calculées selon 3 types de créances : incidentée, douteuse et saine, dont les faits générateurs et le principe de calcul sont décrits ci-après.

Les créances non douteuses (incidentées ou saines) font l'objet d'une dépréciation sur base collective soit selon une base statistique (historique des trois dernières années) soit selon l'expertise interne validée par le Comité des Experts Risques Réseau Groupe présidé des membres du Comité Exécutif. Le classement dans la catégorie des créances incidentées est généré par des faits tels que : dégradation de la structure financière, perte de rentabilité,

irrégularité de paiement, anomalie des contrôles de stock.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déterminées de façon unitaire et individuelle en fonction des encours produits (véhicule neuf, véhicule d'occasion, pièces de rechange, cash,..) et selon une classification des contreparties en état de pré-alerte ou en état d'alerte et après une dégradation continue et critique des indicateurs cités ci-dessus par les opérationnels du groupe RCI Banque.

Quant aux encours non douteux et non incidentés qui sont ainsi classés sains, ils sont dépréciés de façon collective selon les risques de crédit et systémiques de chaque pays apprécié. Les montants dépréciés sont déterminés en fonction des taux techniques et sectoriels du sain et sont spécifiques à chaque pays. Les dépréciations des actifs sains du financement réseau constituées ou libérées au titre des risques systémiques sont regroupées au compte de résultat consolidé dans le poste coût du risque réseau des filiales concernées.

### **Règles de passage en pertes**

Lorsqu'une créance présente un risque avéré depuis trois ans et qu'aucun élément ne permet d'envisager le recouvrement, le montant de la dépréciation est repris et l'encours brut est passé en pertes sur créances irrécouvrables.

### **Dépréciation des valeurs résiduelles**

Le groupe RCI Banque assure un suivi systématique et régulier des valeurs de revente des véhicules d'occasion afin notamment d'optimiser la tarification des opérations de financement.

La détermination des valeurs résiduelles des contrats se fait dans la plupart des cas par l'utilisation de grilles de cotation qui fournissent pour chaque catégorie de véhicules une valeur résiduelle caractéristique du couple durée / kilométrage.

Pour les contrats dans lesquels la valeur de reprise des véhicules n'est pas garantie au terme contractuel par un tiers externe, une dépréciation est constituée en comparant :

- la valeur économique du contrat : à savoir, la somme des flux futurs contractuels et de la valeur résiduelle ré estimés aux conditions de marché à la date d'évaluation et actualisés au taux du contrat ;
- la valeur comptable inscrite au bilan au moment de la valorisation.

La valeur de revente prévisionnelle est estimée en prenant notamment en compte l'évolution récente et connue du marché des véhicules d'occasion, qui peut être influencée par des facteurs externes (situation économique, fiscalité) ou internes (évolution de la gamme, baisse des tarifs du constructeur).

La dépréciation est calculée sans compensation avec les profits éventuels.

### **Opérations de crédit-bail et de location financière**

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat ou de location longue durée figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminués des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du refinancement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés.

Conformément au règlement CRC n°2014-07 du 26/11/2014, les commissions versées aux apporteurs d'affaires sont étalées sur la durée de vie effective du contrat selon une méthode actuarielle ou linéaire. Les commissions versées aux apporteurs d'affaires, ainsi que les bonifications reçues, frais de dossiers et autres charges ou produits étalables sont présentés au bilan, avec le compte rattaché de l'actif immobilisé concerné (opérations de crédit-bail et assimilées).

Au compte de résultat, ces mêmes éléments étalables sont présentés dans le produit net bancaire.

## Opérations de location simple

Les immobilisations faisant l'objet de contrats de location simple, figurent à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition, diminués des amortissements pratiqués. Le coût d'acquisition comprend l'ensemble des frais accessoires d'acquisition inclus dans le montant du refinancement accordé et servant de base à la détermination des loyers.

Les amortissements sont déterminés en fonction de la durée normale d'utilisation des biens concernés.

Les locations de batteries de véhicules électriques sont classées en location simple. Les durées de vie des batteries ont été fixées de 8 à 10 ans en fonction du type de véhicules électriques.

## Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme

### Titres de participation et parts dans les entreprises liées

Relèvent de cette catégorie les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres, ou d'en assurer le contrôle.

On considère comme "Parts dans les entreprises liées" les titres des entreprises susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les autres titres relevant de cette catégorie mais qui ne sont pas susceptibles d'être inclus par intégration globale dans ce même ensemble sont classés en "Titres de participation".

### Autres titres détenus à long terme

Relèvent de cette catégorie les investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influence dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus en raison du faible pourcentage des droits de vote qu'ils représentent.

### Principe d'évaluation et de dépréciation

Les titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 Décembre 1976 (réévaluation légale).

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'usage est inférieure à ce coût d'acquisition. Celle-ci est généralement déterminée en fonction de la quote-part d'actif net détenue, calculée selon les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés.

Les dividendes correspondants sont comptabilisés dans l'année de leur mise en paiement.

## Effets publics et valeurs assimilées, Obligations, actions et titres à revenu fixe ou variable

Ces postes regroupent, conformément à la réglementation bancaire française, les valeurs mobilières, les instruments du marché interbancaire, les bons du Trésor et autres titres de créances négociables.

Les titres sont classés en trois catégories :

### Titres de transaction

Ce sont des titres destinés à être cédés à brève échéance. L'évaluation de ce portefeuille se fait à la valeur de marché coupons courus inclus et les différences d'évaluation sont comptabilisées au compte de résultat.

### Titres de placement

Les titres de placement regroupent les titres acquis dans l'intention de les détenir pour une période supérieure à six mois.

Ces titres sont inscrits au bilan pour leur coût d'acquisition, hors intérêts courus pour les obligations. Pour les titres à revenu fixe, les différences positives ou négatives apparaissant entre le coût d'acquisition et la valeur de remboursement (décote ou prime) font l'objet d'un étalement sur la durée de vie restante des titres. Cet étalement est porté au compte de résultat.

Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur de marché d'une ligne de titres à la date de clôture est inférieure au coût d'acquisition ou à la valeur comptable corrigée de l'étalement des décotes et primes.

### Titres d'investissement

Les titres d'investissement comprennent exclusivement des titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les conserver de façon durable, en principe jusqu'à leur échéance.

Ces titres sont soit couverts par des instruments de taux d'intérêt pour les protéger de façon durable contre le risque de taux, soit adossés à des financements long terme permettant leur conservation effective jusqu'à l'échéance.

Les décotes ou primes sont étalées sur la durée de vie restante des titres.

Les dépréciations ne sont constituées que lorsqu'il existe une forte probabilité de défaillance de l'émetteur des titres.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont comptabilisées et amorties selon l'approche par composants. Les éléments d'un ensemble plus ou moins complexe sont séparés en fonction de leurs caractéristiques et de leurs durées de vie ou de leur capacité à procurer des avantages économiques sur des rythmes différents.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont généralement amorties linéairement sur les durées d'utilisation estimées suivantes :

- Constructions 15 à 40 ans ;
- Autres immobilisations corporelles 4 à 8 ans ;
- Logiciels informatiques acquis 1 à 3 ans.

### Emprunts

#### Primes et frais d'émission de titres ou d'obligations

Les primes et frais d'émission sont amortis sur la durée de vie des emprunts et figurent dans les comptes de régularisation.

#### Opérations complexes

Les opérations structurées sont présentes en faible nombre. Elles sont généralement adossées à des ressources sous forme de dépôts ou émissions de titres et comprennent des swaps comportant une ou plusieurs clauses optionnelles particulières.

Dans le cadre de ces montages, les risques de marché (taux, change) sont strictement neutralisés.

Les résultats de ces opérations sont inscrits au compte de résultat prorata temporis.

## **Provisions**

### **Engagements de retraite et assimilés**

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, les droits à prestation sont affectés aux périodes de service en fonction de la formule d'acquisition des droits du régime, en prenant en compte un effet de linéarisation lorsque le rythme d'acquisition des droits n'est pas uniforme au cours des périodes de service ultérieures.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âges de départ, de mortalité, puis ramenés à leur valeur actuelle sur la base des taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie.

Lorsque les hypothèses de calcul sont révisées, il en résulte des écarts actuariels qui sont enregistrés en capitaux propres.

La charge nette de l'exercice, correspondant à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation diminuée de la rentabilité attendue des actifs du régime, et de l'étalement du coût des services passés, est entièrement constatée dans les charges de personnel.

### **Provisions risques pays**

Les provisions pour risques pays portent sur les créances consenties à certaines filiales et les titres d'investissement détenus par le siège sur ces filiales, et permettent de déduire du résultat fiscal un pourcentage de ces encours. Le pourcentage appliqué ainsi que les pays sur lesquels se calcule la provision sont listés dans la lettre de la Direction de la Législation Fiscale du 24/07/2004.

Les filiales sur lesquelles RCI Banque calcule cette provision sont situées dans des pays :

- De catégorie I avec déduction fiscale de 5% : Slovénie, Hongrie, Corée, République tchèque et Pologne ;
- De catégorie II avec déduction fiscale de 10% : Maroc, Roumanie, Slovaquie, Inde, Croatie et Russie ;
- De catégorie III avec déduction fiscale de 30% : Argentine et Brésil.

## **Conversion des éléments en devises**

### **Conversion des comptes des succursales étrangères**

Les succursales à l'étranger sont gérées comme des établissements autonomes. Par conséquent, il a été estimé plus pertinent de traduire les comptes des succursales à l'étranger comme ceux des filiales, à savoir :

- Les postes du bilan sont convertis au taux de clôture ;
- Les postes du compte de résultat sont convertis au taux moyen de l'exercice, ce dernier est utilisé comme une valeur approchée du cours applicable aux transactions sous-jacentes sauf cas de fluctuation significative ;
- Les écarts de conversion du hors-bilan sont inclus dans les comptes de régularisation, en compte d'ajustement devises.

## **Opérations en devises**

Lors de l'arrêté des comptes, les soldes monétaires exprimés en devises sont convertis au taux de clôture. Les différences de change dégagées à cette occasion sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participations et de filiales libellés en devises et financés en euros sont inscrits dans des comptes d'écart de conversion ; ceux-ci sont regroupés dans les postes de bilan avec les comptes de titres auxquels ils se rapportent.

Les pertes de change ne sont provisionnées que si une cession ou un remboursement des titres est prévu au cours de l'exercice suivant. De même cet écart de change n'est passé au compte de résultat qu'en cas de cession ou remboursement pour la partie des montants afférente aux titres cédés ou remboursés.

## **Instruments financiers de change et de taux**

Les opérations sur instruments financiers à terme non dénouées figurent dans les engagements hors bilan.

### **Instruments financiers de taux d'intérêt négociés sur les marchés de gré à gré**

Il s'agit principalement d'opérations d'échange de taux d'intérêt dans le cadre d'une gestion du risque global de taux. Les charges et produits relatifs à ces opérations d'échange de taux d'intérêt sont inscrits au compte de résultat prorata temporis. Par ailleurs, les résultats dégagés sur les autres instruments financiers à terme de taux d'intérêt, tels que les Forward Rate Agreements (F.R.A.), les caps, les floors et les collars, sont inscrits au compte de résultat de manière échelonnée sur la durée de vie des éléments couverts.

Lorsque le groupe est amené à prendre des positions isolées, les instruments concernés, traités sur des marchés de gré à gré sont valorisés selon la méthode suivante : les flux futurs certains sont actualisés sur une courbe de taux zéro coupon de la classe d'instruments correspondants. Les cotations de courbes de taux et de change sont extraites quotidiennement et automatiquement. Seules les moins-values relatives à des ensembles homogènes de contrats sont provisionnées.

### **Instruments de change**

Les instruments de change ont essentiellement pour but de couvrir le risque de change. Le résultat relatif à ces opérations est pris en compte de manière symétrique sur la durée de vie des éléments couverts.

## **Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés**

L'exposition relative au risque de contrepartie est suivie selon deux méthodes.

Le suivi individualisé du risque de contrepartie est fondé sur une méthode forfaitaire interne. Il tient compte, en outre, du risque de livraison et s'appuie sur une méthode de notation interne (déterminée conjointement avec l'actionnaire Renault) qui permet de lier la limite attribuée à chaque contrepartie à une note tenant compte de plusieurs facteurs de risque pondérés : niveau des fonds propres, ratio de solvabilité financière, notations long terme et court terme par les agences de rating, appréciation qualitative de la contrepartie.

La méthode forfaitaire est également employée pour mesurer le risque global de contrepartie encouru sur l'ensemble des produits dérivés contractés par le groupe RCI Banque. Elle est fondée sur des coefficients de pondération.

Ces coefficients de pondération sont liés au type d'instruments (3 % par an pour les opérations libellées en une seule devise, et 12 % par an sur les deux premières années de la durée de vie initiale puis 4 % sur les années suivantes pour les opérations engageant deux devises) et à la durée de l'opération. Ces coefficients sont volontairement plus élevés que ceux prévus par la réglementation sur l'adéquation des fonds propres, ce qui correspond à une approche délibérément prudente et conservatrice dans les conditions actuelles du marché. Il n'est

pas fait de compensation entre les risques liés aux positions se neutralisant avec une même contrepartie.

Un suivi global en méthode « mark to market positif + add-on » est également réalisé.

Il est fondé sur la méthode règlementaire dite des grands risques. Pour les dépôts et excédents de trésorerie en compte courant, l'exposition est comptabilisée sur la base du montant nominal. Pour les produits dérivés (taux et change), celle-ci est calculée comme la somme des pertes potentielles, calculées sur la base de la valeur de remplacement des contrats réalisés avec la contrepartie sans compensation avec les gains potentiels, augmentée d'un « add-on » représentant le risque potentiel futur. Ce risque potentiel futur est déterminé par la réglementation bancaire française (Arrêté du 20 février 2007 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement article 267-3) comme suit :

<b>Durée résiduelle</b>	<b>Contrats sur taux d'intérêts (en % du nominal)</b>	<b>Contrats sur taux de change (en % du nominal)</b>
≤ 1 an	0%	1,00%
1 an < durée ≤ 5 ans	0,50%	5,00%
> 5 ans	1,50%	7,50%

## Secteurs Opérationnels

RCI Banque a pour mission d'apporter une gamme complète de financements et services à ses deux marchés de référence : la clientèle finale (Grand Public et Entreprises) et le Réseau de concessionnaires des marques Renault, Nissan, Dacia, Renault Samsung Motors et Mitsubishi.

Ces deux clientèles ont des attentes différentes qui nécessitent une approche spécifique en termes de marketing de l'offre, de processus de gestion, de ressources informatiques, de méthodes commerciales et de communication. L'organisation du groupe a été aménagée pour être en parfaite cohérence avec ces deux clientèles, pour renforcer son rôle de pilotage et de support, ainsi que pour accroître l'intégration avec Renault et Nissan, notamment dans les aspects marketing et commerciaux.

La répartition par marché a donc été adoptée en tant que segmentation opérationnelle. Elle correspond à l'axe stratégique développé par l'entreprise. Les informations présentées sont établies sur la base des reportings internes communiqués au Comité Exécutif Groupe, identifié comme le « principal décideur opérationnel ».

- L'activité Réseau recouvre les financements octroyés au Réseau de concessionnaires de l'alliance Renault-Nissan-Mitsubishi.
- L'activité Clientèle recouvre l'ensemble des financements et services associés, autres que ceux du Réseau.
- Les activités de refinancement et de holding sont regroupées au sein des « Autres activités ».

## Implantation par zones géographiques

Une ventilation par zone géographique d'implantation est présentée dans les notes annexes pour les postes du Bilan et du Compte de Résultat jugés les plus pertinents (conformément à l'article 1124-51 du règlement de l'ANC 2014-07).

## Entreprises liées

Lorsque le montant est significatif, la part des opérations entre la société et les entreprises liées est présentée dans les notes annexes au Bilan et au Compte de Résultat. La grande majorité des entreprises liées est constituée des filiales du groupe RCI Banque. Ces transactions sont conclues aux conditions normales de marché.

## Consolidation

Le groupe RCI Banque établit depuis 2005 ses comptes consolidés en conformité avec le référentiel IFRS tel qu'approuvé par l'Union Européenne à la date de préparation de ses états financiers, conformément à l'option prévue en France pour les groupes publiant des comptes consolidés.

RCI Banque S.A, société mère du groupe, est une société anonyme à conseil d'administration, au capital de 100 000 000 euros entièrement libéré, entreprise soumise à l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires des établissements de crédit, et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° SIREN 306 523 358.

Le siège social de RCI Banque S.A est situé au 15, rue d'Uzès, 75002 PARIS.

RCI Banque S.A a pour principale activité le financement des marques de l'Alliance.

Les états financiers consolidés du groupe RCI Banque S.A au 31 décembre portent sur la Société et ses filiales, et sur les intérêts du groupe dans les entreprises associées et les entités sous contrôle conjoint.

La société RCI Banque est consolidée par intégration globale dans les comptes du Groupe Renault.

## EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a pas d'événements postérieurs à la clôture susceptibles d'avoir un impact significatif sur les comptes annuels.

## ADAPTATION A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

Dans un environnement économique contrasté, RCI Banque maintient une politique financière prudente et renforce son dispositif de gestion et de contrôle de la liquidité.

### Liquidité

RCI Banque porte une grande attention à la diversification de ses sources d'accès à la liquidité. Depuis le déclenchement de la crise financière, l'entreprise a largement diversifié ses sources de financement. Au-delà de la base historique d'investisseurs obligataires en euros, de nouvelles zones de distribution ont été exploitées avec succès.

L'extension à huit ans des maturités maximales émises en Euro a permis de toucher de nouveaux investisseurs à la recherche de durée. Par ailleurs le groupe s'est présenté sur les marchés obligataires dans des devises multiples (USD, GBP, CHF, PLN, BRL, ARS, KRW, MAD, etc.), que ce soit pour financer les actifs européens ou pour accompagner le développement hors Europe.

Le recours au financement par titrisation, de format privé ou public, permet également d'élargir la base d'investisseurs.

Enfin, l'activité de collecte de dépôts, lancée en février 2012 et désormais déployée dans quatre pays, vient compléter cette diversification et permet à l'entreprise de s'adapter aux exigences de liquidité résultant des normes Bâle III.

Le pilotage du risque de liquidité de RCI Banque prend en compte les recommandations de l'EBA relatives à l'Internal Liquidity Adequacy Assessment Process (ILAAP) et repose sur les éléments suivants :

- **Appétit pour le risque** : Cet élément est défini par le Comité des Risques du Conseil d'Administration.
- **Refinancement** : Le plan de financement est construit dans une optique de diversification d'accès à la liquidité, par produit, par devise et par maturité. Les besoins de financements font l'objet de recadrages réguliers qui permettent d'ajuster le plan de financement.
- **Réserve de liquidité** : L'entreprise vise à disposer en permanence d'une réserve de liquidité en adéquation avec l'appétit pour le risque de liquidité. La réserve de liquidité est constituée de lignes bancaires confirmées non tirées, de collatéral éligible aux opérations de politique monétaire de la BCE, d'actifs hautement liquides (HQLA) et d'actifs financiers. Elle est revue chaque mois par le Comité Financier.
- **Prix de transfert** : Le refinancement des entités européennes du Groupe est principalement assuré par la Trésorerie Groupe qui centralise la gestion de la liquidité et mutualise les coûts. Les coûts de liquidité internes sont revus périodiquement par le Comité Financier et sont utilisés par les filiales commerciales pour la construction de leur tarification.
- **Scénarios de stress** : Le Comité Financier est informé chaque mois de l'horizon pendant lequel l'entreprise peut assurer la continuité de son activité en utilisant sa réserve de liquidité dans divers scénarios de stress. Les scénarios de stress comprennent des hypothèses de fuite des dépôts, de perte d'accès à de nouveaux financements, d'indisponibilité partielle de certains éléments de la réserve de liquidité ainsi que des prévisions de production de nouveaux crédits. Les hypothèses de fuite des dépôts stressées sont très conservatrices et font l'objet de backtestings réguliers.
- **Plan d'urgence** : Un plan d'urgence établi permet d'identifier les actions à mener en cas de stress sur la situation de liquidité.

### **Risque au titre de l'activité de crédit**

Le pilotage de la nouvelle production par la probabilité de défaut issue des systèmes de score a permis de maintenir la qualité du portefeuille sur tous les grands marchés.

Les perspectives économiques restant incertaines, le pilotage centralisé de la politique d'acceptation mise en place au début de la crise a été maintenu. Le réglage des systèmes d'acceptation est ajusté en fonction de stress tests mis à jour trimestriellement sur les principaux pays par marché (particuliers, entreprises). Au final, la qualité de la production est en ligne avec les objectifs.

Dans un environnement en évolution permanente, RCI Banque a pour objectif de maintenir le risque de crédit global à un niveau compatible avec les attentes de la communauté financière et les cibles de profitabilité.

### **Rentabilité**

RCI Banque revoit régulièrement les coûts de liquidité internes utilisés pour la tarification des opérations clientèle, permettant ainsi de maintenir une marge sur la production de nouveaux crédits en ligne avec les cibles budgétaires. De façon similaire, la tarification des financements accordés aux concessionnaires est indexée sur un taux de base interne reflétant le coût des fonds empruntés et des coussins de liquidité nécessaires à la continuité d'activité. Cette méthode permet de maintenir constante la rentabilité de cette activité.

### **Gouvernance**

Le suivi des indicateurs de liquidité fait l'objet d'un point spécifique à chacun des comités financiers mensuels.

Les comités de gestion pays suivent également systématiquement les indicateurs de risque et de marge instantanée prévisionnelle, qui complètent les analyses habituelles de la rentabilité des filiales.

### **Exposition au risque de crédit non commercial**

Le risque de contrepartie bancaire résulte du placement des excédents de trésorerie, investis sous forme de dépôts à court terme, et des opérations de couverture du risque de taux ou de change par des produits dérivés.

Ces opérations sont réalisées auprès d'établissements bancaires de premier ordre préalablement autorisés par le Comité de Contrepartie. RCI Banque porte par ailleurs une attention particulière à la diversification des contreparties.

De plus, pour satisfaire aux exigences réglementaires résultant de la mise en application du ratio de liquidité à 30 jours Liquidity Coverage Ratio (LCR), RCI Banque investit dans des actifs liquides tels que définis dans l'Acte Délégué de la Commission Européenne. Ces actifs liquides sont principalement constitués de dépôts auprès de la Banque Centrale Européenne et de titres d'états ou supranationaux. La durée moyenne du portefeuille de titres est d'environ 12 mois.

En outre, RCI Banque a également investi dans un fonds dont les actifs sont constitués de titres de créances émis par des agences européennes, des états et des émetteurs supranationaux. Son exposition moyenne au risque de crédit est de six ans avec une limite à neuf ans. Le fonds vise une exposition nulle au risque de taux avec un maximum de deux ans.

### **Environnement macroéconomique**

La Banque Centrale Européenne a maintenu sa politique monétaire inchangée tout au long de l'année 2017 et annoncé l'extension de son programme d'achat de titres jusqu'à septembre 2018, tout en en réduisant l'ampleur de 60 à 30 Md€ par mois. Elle a également signalé que la politique actuelle de taux bas serait maintenue au-delà de la période d'assouplissement quantitatif.

En parallèle, la Réserve Fédérale américaine a entamé la réduction de la taille de son bilan et remonté ses taux à trois reprises, portant ainsi la cible des Fed Funds à 1,25-1,50%, une hausse de 75 bp par rapport à 2016.

Pour faire face à la poussée d'inflation résultant de la dépréciation de la Livre, la Banque d'Angleterre a également relevé ses taux directeurs de 25 bp, à 0,50%.

La courbe des taux de swap en Euro a connu une légère pentification au cours de l'année. A fin 2017, le swap 5 ans

s'établissait ainsi autour de 0,30%, un niveau proche du point haut atteint au cours de l'été et en hausse d'environ 20 bp sur l'année.

Après un léger élargissement en début d'année, les spreads de crédit ont connu un resserrement important après les élections françaises.

## NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS

## Note 1 : Caisse, Banques centrales et CCP

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
Caisse	11	12
Banques centrales et CCP	1 221 566	956 026
<b>Total des caisse, banques centrales et CCP</b>	<b>1 221 577</b>	<b>956 038</b>

Les échéances de ces opérations sont toutes à moins de trois mois.

Ventilation par zones géographiques d'implantation	12/2017	12/2016
France	1 097 867	859 610
Union européenne (hors France)	114 537	91 660
Reste du monde	9 173	4 768
<b>Total des caisse, banques centrales et CCP</b>	<b>1 221 577</b>	<b>956 038</b>

## Note 2 : Effets publics et valeurs assimilées

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
Titres à revenu fixe	473 101	309 710
<b>Total des effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>473 101</b>	<b>309 710</b>

Ventilation par durées résiduelles	12/2017	12/2016
Inférieur à 3 mois	165 610	169 095
De 3 à 12 mois	117 843	98 637
De 1 à 5 ans	189 648	41 978
Supérieur à 5 ans		
<b>Total des effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>473 101</b>	<b>309 710</b>

Ventilation par zones géographiques d'implantation	12/2017	12/2016
France	292 985	144 117
Union européenne (hors France)	180 116	165 593
Reste du monde		
<b>Total des effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>473 101</b>	<b>309 710</b>

**Note 3 : Créances sur les établissements de crédit**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Créances à vue sur établissements de crédit</b>	<b>369 839</b>	<b>214 494</b>
Comptes ordinaires débiteurs	251 470	191 460
Prêts au jour le jour	118 000	22 854
Créances rattachées	369	180
<b>Créances à terme sur établissements de crédit</b>	<b>9 299 125</b>	<b>13 113 457</b>
Prêts participatifs ou subordonnés	1 800	1 800
Comptes et prêts à terme	9 253 473	13 046 381
Créances rattachées	43 852	65 276
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit (*)</b>	<b>9 668 964</b>	<b>13 327 951</b>

(\*) Dont entreprises liées

9 426 561 13 136 542

Les entreprises liées correspondent essentiellement aux opérations de refinancement des filiales.

La baisse des comptes et prêts à terme entre décembre 2016 et décembre 2017 est due principalement au reclassement de la filiale anglaise d'établissement de crédit à société commerciale.

<b>Ventilation par durées résiduelles</b>	<b>12/2017</b>	<b>12/2016</b>
Inférieur à 3 mois	4 109 302	6 178 030
De 3 à 12 mois	2 578 106	2 122 285
De 1 à 5 ans	2 979 756	5 025 836
Supérieur à 5 ans	1 800	1 800
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>9 668 964</b>	<b>13 327 951</b>

<b>Ventilation par zones géographiques d'implantation</b>	<b>12/2017</b>	<b>12/2016</b>
France	9 536 233	10 927 861
Union européenne (hors France)	128 946	2 386 459
Reste du monde	3 785	13 631
<b>Total des prêts et créances sur les établissements de crédit</b>	<b>9 668 964</b>	<b>13 327 951</b>

## Note 4 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Crédits non douteux à la clientèle</b>	<b>11 097 484</b>	<b>9 134 604</b>
Encours de crédit affecté non titrisé	6 952 265	5 255 363
Encours sur financement réseaux	4 206 910	3 950 594
Créances rattachées sur contrats non douteux	10 549	8 887
Dépréciation des créances impayées	(72 240)	(80 240)
<b>Crédits douteux à la clientèle</b>	<b>46 230</b>	<b>42 124</b>
Créances rattachées sur contrats douteux	235	4 528
Créances sur contrats douteux	76 303	63 820
Dépréciation des contrats douteux	(33 590)	(29 188)
Créances rattachées sur contrats douteux compromis	581	793
Créances sur contrats douteux compromis	37 443	48 050
Dépréciation des contrats douteux compromis	(34 742)	(45 879)
<b>Concours divers</b>	<b>9 113 906</b>	<b>4 060 739</b>
Créances commerciales	159 972	149 008
Prêts à la clientèle financière	218 311	35 341
Autres concours à la clientèle	8 674 557	3 846 980
Valeurs non imputées	10 195	7 647
Créances rattachées sur concours divers	49 026	20 706
Créances douteuses sur concours divers	1 845	1 057
<b>Comptes ordinaires</b>	<b>230 644</b>	<b>209 730</b>
Comptes ordinaires sains	230 539	180 352
Créances rattachées sur comptes ordinaires non douteux	105	29 378
<b>Etalements</b>	<b>120 056</b>	<b>48 033</b>
Etalement des bonifications reçues	(245 980)	(220 477)
Etalement des frais de dossier reçus	(91 215)	(70 499)
Etalement des commissions versées	386 405	277 037
Etalement des autres charges versées	70 846	61 972
<b>Total net des créances sur la clientèle (*)</b>	<b>20 608 320</b>	<b>13 495 230</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>8 915 384</i>	<i>4 018 937</i>

La hausse des autres concours à la clientèle entre décembre 2016 et décembre 2017 est due principalement au reclassement de la filiale anglaise d'établissement de crédit à société commerciale.

Ventilation par durées résiduelles	12/2017	12/2016
Inférieur à 3 mois	7 921 668	4 182 416
De 3 à 12 mois	5 559 226	4 449 569
De 1 à 5 ans	6 560 208	4 510 023
Supérieur à 5 ans	567 218	353 222
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>20 608 320</b>	<b>13 495 230</b>

Ventilation par zones géographiques d'implantation	12/2017	12/2016
France	5 955 703	3 866 474
- dont Contrats non douteux	5 955 703	3 866 474
- dont Contrats douteux		
- dont Contrats douteux compromis		
Union européenne (hors France)	14 494 402	9 538 605
- dont Contrats non douteux	14 448 172	9 496 481
- dont Contrats douteux	42 948	39 160
- dont Contrats douteux compromis	3 282	2 964
Reste du monde	158 215	90 151
- dont Contrats non douteux	158 215	90 151
- dont Contrats douteux		
- dont Contrats douteux compromis		
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>20 608 320</b>	<b>13 495 230</b>

Ventilation par secteurs d'activité	12/2017	12/2016
<b>Financement clientèle</b>	<b>7 086 598</b>	<b>5 314 924</b>
Valeur brute des encours	7 145 378	5 376 602
- dont Contrats non douteux	7 082 871	5 312 284
- dont Contrats douteux	32 321	27 491
- dont Contrats douteux compromis	30 186	36 827
Dépréciation des encours	(58 780)	(61 678)
- dont Contrats non douteux	(7 392)	(6 105)
- dont Contrats douteux	(24 010)	(21 567)
- dont Contrats douteux compromis	(27 378)	(34 006)
<b>Financement réseaux</b>	<b>4 177 172</b>	<b>3 909 837</b>
Valeur brute des encours	4 258 964	4 003 466
- dont Contrats non douteux	4 206 910	3 950 593
- dont Contrats douteux	44 216	40 857
- dont Contrats douteux compromis	7 838	12 016
Dépréciation des encours	(81 792)	(93 629)
- dont Contrats non douteux	(64 848)	(74 135)
- dont Contrats douteux	(9 580)	(7 621)
- dont Contrats douteux compromis	(7 364)	(11 873)
<b>Autres activités</b>	<b>9 344 550</b>	<b>4 270 469</b>
Valeur brute des encours	9 344 550	4 270 469
- dont Contrats non douteux	9 344 549	4 270 469
- dont Contrats douteux	1	
- dont Contrats douteux compromis		
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>20 608 320</b>	<b>13 495 230</b>

**Note 5 : Obligations et autres titres à revenu fixe**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Titres de placement</b>	<b>6 690 874</b>	<b>5 652 593</b>
Titres à revenu fixe	6 675 656	5 635 172
Créances rattachées sur titres de placement à revenu fixe	15 241	17 571
Dépréciation des titres à revenu fixe	(23)	(150)
<b>Total des obligations et autres titres à revenu fixe (*)</b>	<b>6 690 874</b>	<b>5 652 593</b>
(*) Dont entreprises liées	1	
(*) Dont titres cotés	5 907 766	4 762 570

Ventilation par durées résiduelles	12/2017	12/2016
Inférieur à 3 mois	1 105 429	1 500 489
De 3 à 12 mois	3 115 172	1 312 652
De 1 à 5 ans	1 648 191	2 654 270
Supérieur à 5 ans	822 082	185 182
<b>Total des obligations et autres titres à revenu fixe</b>	<b>6 690 874</b>	<b>5 652 593</b>

La valeur de marché de titres de placement est de 6 929 MEUR à fin décembre 2017 contre 5 773 MEUR au 31 décembre 2016. La plus-value latente s'élève à 215 MEUR en 2017 (après prise en compte de la décote) contre une plus-value latente de 113 MEUR en 2016.

## Détail des titres de placement acquis dans le cadre d'opérations de titrisation

Entités cédantes	DIAC SA	DIAC SA	DIAC SA	Succursale Italienne	Succursale Allemande	Succursale Allemande	Succursale Allemagne	Succursale Allemande	Succursale Allemande
Date de début	mai-12	juillet-13	octobre-14	juillet-15	juillet-17	mars-14	décembre-13	mars-17	mai-16
Véhicule d'émission	Cars Alliance Auto Loans France FCT Master	FCT Cars Alliance DFP France	Cars Alliance Auto Loans France V2014-1	Cars Alliance Auto Loans Italy SPV	Cars Alliance DFP Germany 2017	Cars Alliance Auto Loans Germany Master	Cars Alliance Auto Loans Germany V2013-1	Cars Alliance Leases Germany	Cars Alliance Auto Loans Germany V 2016-1
Nature des créances cédées	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances concessionnaires indépendants	Crédits automobiles à la clientèle	Crédits automobiles à la clientèle	Créances sur le réseau	Crédits automobiles à la clientèle
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-17	Class A Notation AAA 1 134 200	Class A Notation AAA 750 000	Class A Notation AAA 70	Class A Notation AAA 955 000	Class A Notation AAA 675 000	Class A Notation AAA 1 998 100	Class A Notation AAA 33		Class A Notation AAA 160 818
				Class B Non notées 291 500		Class B Non notées 173 800	Class B Notation A 56 799	Class B Non notées 147 082	
Montant (en Keur) des titres souscrits au 31-12-17							Class C Non notées 52 300		
									Class C, S, T Non notées 38 100

## Note 6 : Actions et autres titres à revenu variable

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
Titres à revenu variable	161 737	108 392
<b>Total des actions et autres titres à revenu variable (*)</b>	<b>161 737</b>	<b>108 392</b>

(\*) Dont titres cotés

150 052

100 000

**Note 7 : Autres titres détenus à long terme**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Valeurs brutes des titres</b>	<b>212</b>	<b>212</b>
Autres titres détenus à long terme	212	212
<b>Dépréciation des titres</b>	<b>(211)</b>	<b>(211)</b>
Dépréciation des autres titres détenus à long terme	(211)	(211)
<b>Total des participations et autres titres détenus à long terme (*)</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

(\*) Dont titres cotés

**Note 8 : Participation et parts dans les entreprises liées**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
Parts dans les entreprises liées	1 421 847	917 198
Titres de participation	35 369	12 243
Dépréciation des parts dans les entreprises liées	(17 700)	(13 310)
<b>Total des parts dans les entreprises liées (*)</b>	<b>1 439 516</b>	<b>916 131</b>

(\*) Dont titres cotés

**Variation des parts dans les entreprises liées et autres participations**

(En milliers d'euros)

Variation de la période	Base	Dépréciation
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>929 441</b>	<b>(13 310)</b>
Class & Co SAS	9 244	
Flit technologies Ltd	13 882	(5 000)
Overlease Italie	(5)	
Diac SA	499 956	
RCI Colombia SA	4 697	610
Autres mouvements	1	
<b>Solde à la clôture</b>	<b>1 457 216</b>	<b>(17 700)</b>

**Note 9 : Crédit-bail et location avec option d'achat**

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2017</b>	<b>12/2016</b>
Immobilisations brutes	2 345 715	1 790 949
Amortissements	(833 695)	(710 091)
Loyers échus	6 373	3 205
Dépréciation des créances impayées	(4 197)	(2 882)
Créances rattachées	199	162
Loyers douteux	3 768	4 715
Dépréciation des loyers douteux	(2 379)	(3 271)
Loyers douteux compromis	10 189	10 829
Dépréciation des loyers douteux compromis	(9 733)	(10 277)
Etalement des bonifications reçues	(46 690)	(33 872)
Etalement des frais de dossier reçus	(8 608)	(6 922)
Etalement des commissions versées	22 971	13 534
Etalement des autres charges versées	8 101	8 991
<b>Total des opérations de crédit-bail et location avec option d'achat (*)</b>	<b>1 492 014</b>	<b>1 065 070</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>(35 266)</i>	<i>(26 660)</i>

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de l'Union Européenne (hors France).

**Note 10 : Location simple**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
Immobilisations brutes	154 114	120 064
Amortissements	(30 337)	(19 803)
Loyers échus	283	117
Dépréciation des créances impayées et valeurs résiduelles	(823)	(259)
Loyers douteux	165	56
Dépréciation des loyers douteux	(65)	(41)
Loyers douteux compromis	429	234
Dépréciation des loyers douteux compromis	(386)	(187)
Etalement des commissions versées	415	162
<b>Total des opérations de location simple (*)</b>	<b>123 795</b>	<b>100 343</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>105 797</i>	<i>80 284</i>

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de l'Union Européenne (hors France).

**Note 11 : Immobilisations incorporelles**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Valeur brute des immobilisations incorporelles</b>	<b>9 903</b>	<b>9 252</b>
Concessions, brevet et droits similaires	9 864	9 205
Autres immobilisations incorporelles	39	47
<b>Amortissements des immobilisations incorporelles</b>	<b>(8 929)</b>	<b>(8 496)</b>
Amortissements sur concessions, brevet et droits similaires	(8 890)	(8 468)
Amortissements sur autres immobilisations incorporelles	(39)	(28)
<b>Total des immobilisations incorporelles</b>	<b>974</b>	<b>756</b>

**Note 12 : Immobilisations corporelles**

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2017</b>	<b>12/2016</b>
<b>Valeur brute des immobilisations corporelles</b>	<b>29 691</b>	<b>27 814</b>
Constructions	300	284
Matériel de transport	2 392	2 504
Matériel et mobilier de bureau	6 358	5 429
Matériel et mobilier informatique	12 335	12 052
Autres immobilisations corporelles	8 306	7 545
<b>Amortissements des immobilisations corporelles</b>	<b>(24 519)</b>	<b>(23 746)</b>
Amortissements sur constructions	(297)	(280)
Amortissements sur matériel de transport	(385)	(370)
Amortissements sur matériel et mobilier de bureau	(5 033)	(4 726)
Amortissements sur matériel et mobilier informatique	(11 710)	(11 497)
Amortissements sur autres immobilisations corporelles	(7 094)	(6 873)
<b>Total des immobilisations corporelles</b>	<b>5 172</b>	<b>4 068</b>

**Note 13 : Autres actifs**

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2017</b>	<b>12/2016</b>
Etat	60 864	62 969
Créances sociales	122	158
Débiteurs divers	164 871	113 181
Créances rattachées sur débiteurs divers	2 290	2 843
<b>Total des autres actifs</b>	<b>228 147</b>	<b>179 151</b>

**Note 14 : Comptes de régularisation**

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2017</b>	<b>12/2016</b>
Charges à répartir sur frais et primes des dettes représentées par un titre	46 469	36 021
Charges constatées d'avance	1 876	691
Produits à recevoir sur swaps ou IFT	33 470	36 000
Autres produits à recevoir	27 234	28 655
Comptes d'ajustement devises	42 666	100 304
Valeurs à l'encaissement	208 666	99 604
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>360 381</b>	<b>301 275</b>

La contrepartie des produits et des charges résultant de la conversion des opérations de change au comptant et à terme enregistrées au hors bilan est inscrite au bilan en « Compte d'ajustement sur devises ». La conversion est faite en cours de clôture.

## Note 15 : Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Dettes à vue sur établissements de crédit</b>	<b>149 870</b>	<b>159 100</b>
Comptes ordinaires créditeurs	149 870	159 100
<b>Créances à terme sur établissements de crédit</b>	<b>4 668 526</b>	<b>5 403 411</b>
Comptes et emprunts à terme	4 665 286	5 400 140
Dettes rattachées	3 240	3 271
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit (*)</b>	<b>4 818 396</b>	<b>5 562 511</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>1 970 896</i>	<i>3 284 192</i>

Ventilation par durées résiduelles	12/2017	12/2016
Inférieur à 3 mois	604 563	997 261
De 3 à 12 mois	1 638 833	494 718
De 1 à 5 ans	2 575 000	4 070 532
Supérieur à 5 ans		
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>4 818 396</b>	<b>5 562 511</b>

Ventilation par zones géographiques d'implantation	12/2017	12/2016
France	4 564 532	5 414 564
Union européenne (hors France)	166 619	97 876
Reste du monde	87 245	50 071
<b>Total des dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>4 818 396</b>	<b>5 562 511</b>

Le solde du financement accordé par la Banque de France en contrepartie des créances et titres mobilisés est de 2 500 MEUR au 31 décembre 2017 contre 2 000 MEUR au 31 décembre 2016.

## Note 16 : Opérations avec la clientèle

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Dettes à vue sur opérations avec la clientèle</b>	<b>11 724 393</b>	<b>9 255 277</b>
Comptes ordinaires créditeurs	219 124	216 017
Compte d'épargne sur livret	11 456 336	9 009 605
Acomptes et autres sommes dues	12 484	9 385
Dettes rattachées	36 449	20 270
<b>Dettes à terme sur opérations avec la clientèle</b>	<b>5 781 099</b>	<b>4 435 491</b>
Comptes ordinaires créditeurs à terme	5 774 761	4 429 205
Dettes rattachées	6 338	6 286
<b>Total des opérations avec la clientèle (*)</b>	<b>17 505 492</b>	<b>13 690 768</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>2 410 369</i>	<i>1 002 981</i>

Ventilation par durées résiduelles	12/2017	12/2016
Inférieur à 3 mois	12 600 732	9 978 340
De 3 à 12 mois	1 411 864	1 369 661
De 1 à 5 ans	2 792 896	1 792 767
Supérieur à 5 ans	700 000	550 000
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>17 505 492</b>	<b>13 690 768</b>

Ventilation par zones géographiques d'implantation	12/2017	12/2016
France	3 461 769	2 189 205
Union européenne (hors France)	13 982 652	11 473 929
Reste du monde	61 071	27 634
<b>Total des opérations avec la clientèle</b>	<b>17 505 492</b>	<b>13 690 768</b>

**Note 17 : Dettes représentées par un titre**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>16 334 140</b>	<b>13 924 964</b>
Emprunts obligataires	15 601 340	12 533 597
Titres de créances négociables	732 800	1 391 367
<b>Dettes rattachées sur dettes représentées par un titre</b>	<b>84 213</b>	<b>85 159</b>
Emprunts obligataires	84 212	85 158
Titres de créances négociables	1	1
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>16 418 353</b>	<b>14 010 123</b>

Ventilation par durées résiduelles	12/2017	12/2016
Inférieur à 3 mois	1 145 496	1 795 081
De 3 à 12 mois	1 889 894	2 318 440
De 1 à 5 ans	10 282 963	7 796 602
Supérieur à 5 ans	3 100 000	2 100 000
<b>Total des dettes représentées par un titre</b>	<b>16 418 353</b>	<b>14 010 123</b>

Ces opérations sont toutes réalisées à partir de la France.

**Note 18 : Autres passifs**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
Etat	56 975	51 495
Dettes relatives aux opérations sur les titres		11 218
Dettes sociales	9 339	8 170
Créditeurs divers	172 595	151 068
Dettes rattachées sur créditeurs divers	144 680	138 716
Dépôts de garantie reçus sur opérations de crédit-bail et as.	5 021	4 263
<b>Total des autres passifs</b>	<b>388 610</b>	<b>364 930</b>

**Note 19 : Comptes de régularisation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
Produits à répartir sur primes d'émission des emprunts	108	545
Produits constatés d'avance sur opérations de crédit-bail et ass.	33 978	25 901
Produits constatés d'avance sur opérations avec la clientèle	195 762	144 112
Autres produits constatées d'avance	3 001	2 369
Comptes d'ajustement devises		1
Charges à payer sur swaps ou IFT	11 252	13 040
Autres comptes de régularisation passif	50 246	30 588
<b>Total des comptes de régularisation</b>	<b>294 347</b>	<b>216 556</b>

## Note 20 : Provisions

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2016	Dotations	Reprises		Autres (*) variations	12/2017
			Utilisées	Non utilisées		
<b>Dépréciation des opérations bancaires</b>	<b>63 532</b>	<b>14 434</b>	<b>(303)</b>	<b>(10 498)</b>	<b>7</b>	<b>67 172</b>
Litiges avec des clients	1 025	659	(303)	(78)	1	1 304
Risques pays	62 507	13 775		(10 420)	6	65 868
<b>Dépréciation des opérations non bancaires</b>	<b>31 609</b>	<b>7 547</b>	<b>(24 632)</b>	<b>(222)</b>	<b>(6)</b>	<b>14 296</b>
Engagements de retraite	3 330	126	(434)	(72)		2 950
Plans sociaux et de restructuration	620	1	(512)	(2)	(2)	105
Autres risques et charges	27 659	7 420	(23 686)	(148)	(4)	11 241
<b>Total des provisions</b>	<b>95 141</b>	<b>21 981</b>	<b>(24 935)</b>	<b>(10 720)</b>	<b>1</b>	<b>81 468</b>

(\*) Autres variations = Reclassements et effet des variations de change

Aucun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, ne devrait entraîner des pertes significatives n'ayant pas été provisionnées.

## Note 20.1 : Provisions pour engagements de retraite et assimilés

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Valeur actuarielle des engagements	Valeur actuarielle des fonds investis	Engagements nets des fonds investis	Ecart actuariel	Provision au bilan
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>3 660</b>	<b>0</b>	<b>3 660</b>	<b>(77)</b>	<b>3 583</b>
Charge nette de l'exercice 2016	376		376		376
Prestations et contributions payées	(629)		(629)		(629)
Ecart actuariel	4		4	(4)	
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>3 411</b>	<b>0</b>	<b>3 411</b>	<b>(81)</b>	<b>3 330</b>
Charge nette de l'exercice 2017	126		126		126
Prestations et contributions payées	(506)		(506)		(506)
Ecart actuariel	(33)		(33)	33	
<b>Solde au 31 décembre 2017</b>	<b>2 998</b>	<b>0</b>	<b>2 998</b>	<b>(48)</b>	<b>2 950</b>

Principales hypothèses actuarielles retenues	12/2017	12/2016
Age de départ à la retraite	67 ans	68 ans
Evolution des salaires	1,50%	1,50%
Taux d'actualisation financière	0,69%	0,74%
Taux de départ des salariés de l'entreprise	5,26%	1,48%

Les engagements de retraite ne concernent que la succursale italienne.

**Note 20.2 : Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie** (En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2016	Dotations	Reprises	Autres (*) variations	12/2017
<b>Dépréciation</b>	<b>185 895</b>	<b>38 927</b>	<b>(48 039)</b>	<b>(694)</b>	<b>176 089</b>
Opérations avec la clientèle	172 224	33 839	(47 214)	(694)	158 155
Opérations sur titres	13 671	5 088	(825)		17 934
<b>Dépréciation des opérations bancaires</b>	<b>63 532</b>	<b>14 434</b>	<b>(10 801)</b>	<b>7</b>	<b>67 172</b>
Litiges avec des clients	1 025	659	(381)	1	1 304
Risques pays	62 507	13 775	(10 420)	6	65 868
<b>Total</b>	<b>249 427</b>	<b>53 361</b>	<b>(58 840)</b>	<b>(687)</b>	<b>243 261</b>

(\*) Autres variations = Reclassements et effet des variations de change

**Note 21 : Capitaux propres** (En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2016	Affectation Résultat 2016	Variation 2017	12/2017
Capital souscrit	100 000			100 000
Primes d'émission et de fusion	258 807			258 807
Réserve légale	10 000			10 000
Autres réserves	9 614			9 614
Ecart de réévaluation	76			76
Report à nouveau	1 718 030	380 135		2 098 165
Résultat de l'exercice	380 135	(380 135)	491 209	491 209
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>2 476 662</b>		<b>491 209</b>	<b>2 967 871</b>

Le capital de la société est constitué de 1 000 000 actions dont 999 994 détenues par la société Renault SAS.

Le résultat net par action ainsi que le résultat dilué par action s'établissent à 380,13 € au 31 décembre de l'exercice contre 307,83 € l'année précédente.

**Proposition d'affectation du résultat 2017**

Report à nouveau après affectation 31/12/2017	2 098 165
Résultat de l'exercice	491 209
<b>Solde disponible</b>	<b>2 589 374</b>
Dividendes	
<b>Report à nouveau après affectation</b>	<b>2 589 374</b>

**Note 22 : Engagements donnés**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Engagements de financement</b>	<b>880 008</b>	<b>660 921</b>
Autres engagement en faveur des établissements de crédit	4 000	
Ouverture de crédits confirmés en faveur de la clientèle	838 008	645 421
Autres engagement en faveur des établissements de la clientèle	38 000	15 500
<b>Engagements de garantie</b>	<b>657 596</b>	<b>638 325</b>
Cautions, avals et autres garanties d'ordre d'établissements de crédit	350 715	343 366
Cautions, avals et autres garanties d'ordre de la clientèle	306 881	294 959
<b>Engagements sur titres</b>	<b>2 200</b>	<b>2 200</b>
Titres à livrer à terme	2 200	2 200
<b>Autres engagements donnés</b>	<b>6 955 859</b>	<b>5 460 092</b>
Valeurs affectées en garantie	6 955 859	5 460 092
<b>Total des engagements donnés (*)</b>	<b>8 495 663</b>	<b>6 761 538</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>348 616</i>	<i>312 491</i>

Les autres engagements donnés correspondent principalement aux créances et titres donnés en garantie à la Banque Centrale pour l'obtention de l'emprunt lié à la mobilisation.

**Note 23 : Engagements reçus**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Engagements de financement</b>	<b>8 005 919</b>	<b>6 721 406</b>
Ouverture de crédits confirmés reçus des établissements de crédit	8 005 919	6 721 406
<b>Engagements de garantie</b>	<b>3 504 086</b>	<b>2 659 720</b>
Cautions, avals et autres garanties reçus d'établissements de crédit	158 907	138 477
Cautions, avals et autres garanties reçus de la clientèle	1 257 689	981 244
Gages et autres sûretés réelles reçus de la clientèle	540 151	449 991
Engagement de reprise des véhicules loués	1 547 339	1 090 008
<b>Total des engagements reçus (*)</b>	<b>11 510 005</b>	<b>9 381 126</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>941 888</i>	<i>696 066</i>

Un engagement de financement reçu de la Banque Centrale Européenne a été enregistré au 31 décembre 2017 pour un montant de 6 080 MEUR contre 4 627 MEUR en 2016.

## Note 24 : Instruments financiers à terme et change au comptant

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/17	Juste valeur 12/17
<b>Couverture du risque de change</b>					
<u>Swap de devises</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de devises	608 566	288 640		897 206	910 263
Ventes (Prêts) de swaps de devises	640 268	302 207		942 475	1 002 648
<u>Opérations de change à terme</u>					
Achats de change à terme	1 883 745			1 883 745	1 891 731
Ventes de change à terme	1 886 988			1 886 988	1 891 485
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Achats de change au comptant	2 677			2 677	2 677
Ventes de change au comptant	2 870			2 870	2 870
<b>Couverture du risque de taux</b>					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	7 713 502	8 709 899	2 350 000	18 773 401	17 833 722
Ventes (Prêts) de swaps de taux	6 918 894	9 504 507	2 350 000	18 773 401	17 857 864

La juste valeur correspond au nominal des instruments financiers ajusté à sa valeur de marché.

Ventilation par nature	Moins 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	VNC 12/16	Juste valeur 12/16
<b>Couverture du risque de change</b>					
<u>Swap de devises</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de devises	262 513	662 274		924 787	952 270
Ventes (Prêts) de swaps de devises	262 513	766 036		1 028 549	1 162 028
<u>Opérations de change à terme</u>					
Achats de change à terme	1 549 772			1 549 772	1 581 877
Ventes de change à terme	1 553 147			1 553 147	1 554 635
<u>Opérations de change au comptant</u>					
Achats de change au comptant	10 060			10 060	10 060
Ventes de change au comptant	5 440			5 440	5 440
<u>Opérations en devises</u>					
Devises prêtées non encore livrées	23 360			23 360	23 360
<b>Couverture du risque de taux</b>					
<u>Swap de taux</u>					
Achats (Emprunts) de swaps de taux	7 086 369	5 200 777	1 650 000	13 937 146	12 664 485
Ventes (Prêts) de swaps de taux	6 794 374	5 492 772	1 650 000	13 937 146	12 721 891

La juste valeur correspond au nominal des instruments financiers ajusté à sa valeur de marché.

**Note 25 : Actifs et passifs en devises**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
Contre valeur en euros des actifs en devises	6 480 122	6 191 350
Contre valeur en euros des passifs en devises	6 264 717	5 501 660

**Note 26 : Intérêts et produits assimilés**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
Intérêts et produits sur opérations avec les établissements de crédit	140 974	249 430
Intérêts et produits sur opérations avec la clientèle	787 520	564 664
Intérêts et produits sur obligations et autres titres à revenu fixe	204 986	193 424
Intérêts et produits sur autres opérations	562	2 040
<b>Total des intérêts et produits assimilés</b>	<b>1 134 042</b>	<b>1 009 558</b>

**Note 27 : Intérêts et charges assimilées**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit	(88 954)	(97 541)
Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	(480 924)	(411 182)
Intérêts et charges sur obligations et autres titres à revenu fixe	(204 770)	(212 203)
<b>Total des intérêts et charges assimilées</b>	<b>(774 648)</b>	<b>(720 926)</b>

**Note 28 : Produits nets sur opérations de crédit-bail et assimilées**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Produits sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>499 377</b>	<b>462 890</b>
Loyers	463 792	400 096
Intérêts de retard	3 232	2 854
Plus-values sur cession immobilisations	32 074	59 851
Perte sur créances irrécouvrables (part intérêts)	(154)	(131)
Reprises de provisions	841	815
Dotations aux provisions	(408)	(595)
<b>Charges sur opérations de crédit-bail et assimilées</b>	<b>(448 334)</b>	<b>(401 427)</b>
Dotations aux amortissements	(404 568)	(366 678)
Etalement des commissions et autres charges versées	(18 384)	(16 036)
Moins-values sur cession immobilisations	(25 382)	(18 713)
<b>Total sur opérations de crédit bail et assimilées</b>	<b>51 043</b>	<b>61 463</b>

**Note 29 : Opérations de location simple**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Produits sur opérations de location simple</b>	<b>21 218</b>	<b>17 146</b>
Loyers	20 765	16 571
Intérêts de retard	1	
Plus-values sur cession immobilisations	452	575
<b>Charges sur opérations de location simple</b>	<b>(12 752)</b>	<b>(10 357)</b>
Dotations aux amortissements	(11 826)	(9 239)
Etalement des commissions et autres charges versées	(434)	(442)
Moins-values sur cession immobilisations	(456)	(676)
Autres charges	(36)	
<b>Total sur opérations de location simple</b>	<b>8 466</b>	<b>6 789</b>

**Note 30 : Revenus des titres à revenu variable**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
Revenus du portefeuille de placement	122 607	125 257
Revenus des parts dans les entreprises liées et titres de participations	243 289	211 478
<b>Total des revenus des titres à revenu variable</b>	<b>365 896</b>	<b>336 735</b>

**Note 31 : Commissions**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Commissions (Produits)</b>	<b>42 893</b>	<b>34 602</b>
Commissions clientèles	11 424	8 886
Commissions titres	84	78
Commissions autres	31 385	25 638
<b>Commissions (Charges)</b>	<b>(24 642)</b>	<b>(21 481)</b>
Commissions établissements de crédit	(367)	(302)
Commissions clientèles	(134)	(1 004)
Commissions titres	(396)	(318)
Commissions autres	(23 745)	(19 857)
<b>Total des commissions (*)</b>	<b>18 251</b>	<b>13 121</b>
<i>(*) Dont entreprises liées</i>	<i>7 554</i>	<i>4 228</i>

**Note 32 : Gains ou pertes sur portefeuilles de négociation ou de placement**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation</b>	<b>1 392</b>	<b>223</b>
Opérations de changes	1 392	223
<b>Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilées</b>	<b>(3 417)</b>	<b>(7)</b>
Gains ou perte sur opérations de portefeuilles de placement et assimilées	(3 544)	143
Dotations aux provisions	(88)	(150)
Reprises de provisions	215	
<b>Total des gains ou perte sur opérations financières</b>	<b>(2 025)</b>	<b>216</b>

**Note 33 : Autres produits d'exploitation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Autres produits d'exploitation bancaire</b>	<b>154 514</b>	<b>109 580</b>
Transferts de charges (dt ind. d'assurances reçues sur sinistres véhicules)	2 838	2 055
Opérations faites en commun	23 451	8 886
Autres produits d'exploitation bancaire	128 225	98 639
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>8 112</b>	<b>5 731</b>
Produits des prestations des activités de service	3 977	946
Opérations faites en communs	284	346
Autres produits d'exploitation	3 851	4 439
<b>Total des autres produits d'exploitation</b>	<b>162 626</b>	<b>115 311</b>

**Note 34 : Autres charges d'exploitation**

(En milliers d'euros)

<b>Ventilation par nature</b>	<b>12/2017</b>	<b>12/2016</b>
<b>Autres charges d'exploitation bancaire</b>	<b>(3 309)</b>	<b>1 040</b>
Autres charges d'exploitation bancaire	(6 259)	(3 429)
Variation des provisions pour risques et charges d'exploitation bancaire	2 950	4 469
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>(5 477)</b>	<b>(3 951)</b>
Charges des prestations des activités de service	(2 296)	(233)
Autres charges d'exploitation	(10 248)	(1 713)
Variation provisions pour autres risques et charges d'exploitation	7 067	(2 005)
<b>Total des autres charges d'exploitation</b>	<b>(8 786)</b>	<b>(2 911)</b>

**Note 35 : Charges générales d'exploitation**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Frais de personnel</b>	<b>(112 803)</b>	<b>(103 621)</b>
Salaires et traitements	(55 523)	(53 079)
Charges sociales sur retraites	(2 507)	(2 691)
Autres charges sociales	(14 112)	(12 560)
Refacturation des frais de personnel	(40 663)	(34 289)
Autres frais de personnel	2	(1 002)
<b>Autres frais administratifs</b>	<b>(183 759)</b>	<b>(136 424)</b>
Impôts et taxes	(29 616)	(27 433)
Travaux, fournitures et services extérieurs	(86 828)	(76 316)
Charges non étalables versées à des tiers	(65 232)	(35 055)
Variation des Dépréciation des autres frais administratif	(385)	(11)
Refacturation des frais administratifs	(1 698)	2 391
<b>Total des autres charges générales d'exploitation (*)</b>	<b>(296 562)</b>	<b>(240 045)</b>
<i>(*) dont honoraires de commissariat aux comptes sur audit légal</i>	<i>(1 308)</i>	<i>(927)</i>

Effectif moyen	12/2017	12/2016
France		
Union européenne (hors France)	897	859
- dont Effectifs inscrits	882	844
- dont Personnel mis à la disposition de la société	15	15
Reste du monde	20	16
- dont Effectifs inscrits	18	14
- dont Personnel mis à la disposition de la société	2	2
<b>Total</b>	<b>917</b>	<b>875</b>

Les organes d'administration et de direction ne sont pas rémunérés au titre de leurs mandats.

Concernant les honoraires des commissaires aux comptes, les services autres que la certification des comptes fournis par KPMG Audit au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent essentiellement (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires (ii) des missions d'attestation portant notamment sur des informations RSE, et (iii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale. Les services autres que la certification des comptes fournis par Ernst & Young Audit au cours de l'exercice à RCI et aux entités qu'elle contrôle concernent (i) des lettres de confort dans le cadre d'émissions obligataires, (ii) des procédures convenues réalisées principalement pour des raisons de réglementation locale.

**Note 36 : Coût du risque par catégorie de clientèle**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
<b>Coût du risque sur opérations de location</b>	<b>(6 038)</b>	<b>(2 745)</b>
Dotations aux provisions	(6 630)	(14 820)
Reprises de provisions	5 524	11 238
Abandons de créances	(6 104)	(5 757)
Récupérations sur créances amorties	1 172	6 594
<b>Coût du risque sur opérations de crédit</b>	<b>(25 804)</b>	<b>(33 253)</b>
Dotations aux provisions	(23 105)	(41 067)
Reprises de provisions	35 910	46 560
Abandons de créances	(44 446)	(45 845)
Récupérations sur créances amorties	5 837	7 099
<b>Coût du risque sur autres opérations avec la clientèle</b>	<b>215</b>	
Dotations aux provisions	(7 100)	
Reprises de provisions	7 100	
Abandons de créances	(7 105)	
Récupérations sur créances amorties	7 320	
<b>Coût du risque sur autres opérations</b>	<b>(3 633)</b>	<b>(21 518)</b>
Dotations aux provisions	(14 434)	(24 977)
Reprises de provisions	10 801	3 459
<b>Total du coût du risque (*)</b>	<b>(35 260)</b>	<b>(57 516)</b>

(\*) Dont entreprises liées

508

**Note 37 : Gains ou pertes nets sur actifs immobilisés**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature	12/2017	12/2016
Gains ou pertes sur immobilisations financières	(4 395)	(25 849)
Gains ou pertes sur immobilisations corporelles		(12)
<b>Total des gains ou pertes sur actifs immobilisés</b>	<b>(4 395)</b>	<b>(25 861)</b>

**Note 38 : Impôts sur les bénéfices**

La charge d'impôt courant est égale aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans les différents pays.

Les succursales sont imposées dans chacun des pays d'exercice de leur activité.

Pour ses activités françaises, RCI Banque est incluse dans le périmètre de l'intégration fiscale de RENAULT SAS. A ce titre, ses résultats fiscaux sont intégrés à ceux de sa société - mère, à qui elle verse l'impôt sur les sociétés correspondant. Le principe retenu est que la charge fiscale de RCI Banque est identique à celle que la société aurait supportée si elle n'avait pas été membre du Groupe.

**Note 39 : Résultat par secteurs d'activité**

(En milliers d'euros)

Ventilation par nature et zones géographiques d'implantation	France	UE (hors France)	Reste du monde	Total 12/17
<b>Financement Clientèle</b>				
Produit net bancaire		433 834		433 834
Résultat brut d'exploitation		271 099		271 099
Résultat d'exploitation		234 819		234 819
Résultat courant avant impôt		234 816		234 816
<b>Financement Réseaux</b>				
Produit net bancaire		96 811	15 047	111 858
Résultat brut d'exploitation		75 618	10 954	86 572
Résultat d'exploitation		80 881	10 068	90 949
Résultat courant avant impôt		80 879	10 068	90 947
<b>Autres activités</b>				
Produit net bancaire	409 173			409 173
Résultat brut d'exploitation	298 971			298 971
Résultat d'exploitation	295 614			295 614
Résultat courant avant impôt	291 224			291 224
<b>Toutes activités</b>				
Produit net bancaire	409 173	530 645	15 047	954 865
Résultat brut d'exploitation	298 971	346 717	10 954	656 642
Résultat d'exploitation	295 614	315 700	10 068	621 382
Résultat courant avant impôt	291 224	315 695	10 068	616 987

Ventilation par nature et zones géographiques d'implantation	France	UE (hors France)	Reste du monde	Total 12/16
<b>Financement Clientèle</b>				
Produit net bancaire		359 734	(770)	358 964
Résultat brut d'exploitation		215 179	(770)	214 409
Résultat d'exploitation		188 185	(770)	187 415
Résultat courant avant impôt		188 176	(770)	187 406
<b>Financement Réseaux</b>				
Produit net bancaire		95 179	16 981	112 160
Résultat brut d'exploitation		78 800	13 880	92 680
Résultat d'exploitation		71 542	11 959	83 501
Résultat courant avant impôt		71 539	11 959	83 498
<b>Autres activités</b>				
Produit net bancaire	348 232			348 232
Résultat brut d'exploitation	270 918			270 918
Résultat d'exploitation	249 575			249 575
Résultat courant avant impôt	223 726			223 726
<b>Toutes activités</b>				
Produit net bancaire	348 232	454 913	16 211	819 356
Résultat brut d'exploitation	270 918	293 979	13 110	578 007
Résultat d'exploitation	249 575	259 727	11 189	520 491
Résultat courant avant impôt	223 726	259 715	11 189	494 630

## TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Détail des participations dont la valeur excède 1% du capital de la société (en KEUR et référentiel IFRS)	Pays	Capital social	Capitaux propres (hors capital social)	% de détention	Résultats nets du dernier exercice clos
<b>Filiales détenues à + de 50%</b>					
RCI Mobility SASU	France	3 300	(605)	100,00%	(604)
Class & Co SAS	France	20	280	100,00%	0
Flit technologies Ltd	GB	1 148	19 213	67,45%	(8 332)
Overlease Espagne SA	Espagne	6 000	1 152	100,00%	3 060
RCI Financial Services BV	Pays-Bas	1 500	4 947	100,00%	9 179
RCI Finance SA	Suisse	3 418	52 800	100,00%	10 234
Courtage SA	Argentine	1	6	95,00%	10 456
RCI Financial Services Limited	GB	119 924	179 294	100,00%	39 225
RCI Leasing Romania SLR	Roumanie	968	689	100,00%	1 036
Renault Crédit RT	Hongrie	258	3 345	100,00%	1 966
RCI Finance SA	Maroc	25 839	23 559	100,00%	7 817
RCI Finance CZ SRO	R. Tchèqu	5 953	7 083	100,00%	2 079
RCI Koréa Co. Ltd	Corée	59 002	212 738	100,00%	32 867
RCI Banco do Brasil SA	Brésil	247 986	(29 185)	60,11%	44 130
Rombo Compania Financiera SA	Argentine	2 650	35 818	60,00%	7 450
Diac SA	France	560 956	572 896	100,00%	53 600
Renault Autofin SA	Belgique	800	33 404	100,00%	7 023
RCI Financial Services SA	Belgique	1 100	689	100,00%	(375)
Renault Crédit Polska Sp.zo.o.	Pologne	16 639	3 207	100,00%	1 825
Renault leasing CZ SRO	R. Tchèqu	2 741	20 719	50,00%	4 491
Administradora de Consorcio Renault do Brasil Ltda	Brésil	1 830	515	99,92%	662
RCI Services Ltd Malte	Malte	10 000	(78 589)	100,00%	79 069
Renault Nissan Finance RUS LLC	Russie	504	751	100,00%	247
RCI Usluge d.o.o	Croatie	1 586		100,00%	973
RN SF B.V.	Pays-Bas	117 018	(41 197)	50,00%	18 502
RCI Colombia SA	Colombie	40 845	(1 706)	51,00%	2 350
<b>Participations détenues entre 10% et 50%</b>					
ORFIN Finansman Anonim Sirketi SA	Turquie	34 093	7 377	50,00%	6 853
Nissan Renault Financial Services India Private limited	Inde	92 683	2 426	30,00%	5 571

Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations (en KEUR)	Filiales		Participations		Autres sociétés	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptable brute des titres détenus	682 495	649 294		125 638		0
Valeur comptable nette des titres détenus	682 495	631 593		125 427		0
Prêts et avances consentis par la société	8 607 761	4 037 228		29 534		
Cautions et avals donnés par la société		170 557				
Dividendes encaissés par la société	9 080	231 914		2 294		1



# **HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**Au 31 décembre 2017**

# HONORAIRES

## DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DE LEUR RÉSEAU

	Réseau CAC ERNST&YOUNG				Réseau KPMG				Réseau CAC AUTRES			
	2017		2016		2017		2016		2017		2016	
	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
<b>Audit légal stricto sensu</b>	1 024	96%	980	91%	1 593	95%	1 108	97%	22	96%	92	84%
Services nécessairement rendus en raison d'une réglementation locale	3	0%	60	6%	39	2%	13	1%	1	4%	18	16%
Services habituellement fournis par les commissaires aux comptes	38	4%	33	3%	43	3%	26	2%				
<b>Audit légal et prestations assimilées</b>	<b>1 065</b>	<b>100%</b>	<b>1 073</b>	<b>100%</b>	<b>1 675</b>	<b>100%</b>	<b>1 147</b>	<b>100%</b>	<b>23</b>	<b>100%</b>	<b>110</b>	<b>100%</b>
<b>Conseil fiscal, juridique et social</b>					5	17%	5	15%				
<b>Conseil en organisation</b>												
<b>Autres prestations de conseil</b>			10	100%	25	83%	25	85%				
<b>Prestations de service autorisées hors audit légal ayant nécessité une approbation</b>	<b>0</b>		<b>10</b>		<b>30</b>	<b>100%</b>	<b>30</b>		<b>0</b>			
<b>TOTAL DES HONORAIRES</b>	<b>1 065</b>		<b>1 083</b>		<b>1 705</b>		<b>1 177</b>		<b>23</b>		<b>110</b>	